

LA LIBERTÉ

Volume 76 n° 52 Saint-Boniface, du 23 au 29 mars 1990

La littérature franco-manitobaine en revue

La revue littéraire manitobaine Prairie Fire consacre un numéro spécial à la littérature française du Manitoba sous la direction de Rosmarin Heidenreich et Roger Léveillé. **Lire page 13.**

L'apprentissage des langues en progrès

L'apprentissage de la seconde langue officielle est de plus en plus populaire au Canada. 91% des parents québécois y sont favorables et 61% des parents manitobains. **Lire page 7.**

L'examen du docteur Brin

Les Jets ont retrouvé la forme. Mais le test de fin de convalescence n'aura véritablement lieu qu'en avril. La chronique d'André Brin est à **lire en page 17.**

Printemps!

Un quiz printanier. **Page 27.**

Citation de la semaine

«J'en suis fou ! Ce sont les plus grosses et les plus belles.»

De toutes les fleurs, Benoit Landry préfère les orchidées. **Suivez le guide page 13.**

Gestion scolaire: Place à la politique

«C'est une belle taloche en plein sur la gueule des gens d'Apec et de Cor, une réaffirmation claire de la dualité canadienne...C'est une grande victoire qui redonne espoir à toutes les minorités linguistiques».

L'enthousiasme de Paul Dubé, le président de l'Association Georges et Julia Bugnet de l'Alberta, est compréhensif. Pour la première fois, la Cour suprême du Canada a reconnu dans son jugement du 15 mars que les francophones et les anglophones minoritaires avaient un droit de contrôle direct sur leurs écoles.

Par quel moyen ce contrôle doit-il s'effectuer? Les 7 juges ont refusé de livrer une quelconque recette miracle. Pas plus qu'ils n'ont voulu fixer de nombre magique donnant droit à des commissions scolaires indépendantes.

La tâche des juges était d'établir des principes, ce qu'ils ont fait dans un jugement sans ambiguïtés. Il appartient maintenant aux gouvernements provinciaux de les mettre en application, chacun selon sa voie.

Laurent GIMENEZ



photo: Laurent Gimenez

Les parents ont discuté de la décision historique des juges. Voir page 3.

Lire le dossier complet pages 8 et 9 et l'éditorial de Bernard Bocquel page 4.



photo: Lucien Chaput

Meiko Chu (à gauche) et Maria Tsang. Deux visages familiers pour les habitués du restaurant Grand Garden dans le quartier chinois de Winnipeg.

La peur de l'autre

La semaine manitobaine de l'immigration, une occasion pour souligner la contribution des nouveaux venus au Canada, leur pays d'adoption, prend fin samedi 24 mars. Par contre, la tolérance, cette qualité humaine qui nous permet de respecter les différences d'autrui, reste une affaire de tous les jours.

Afin de promouvoir la tolérance, cet état d'esprit qui permet la bonne entente entre les divers individus d'une société pluraliste, La Liberté vous propose de faire connaissance avec Meiko Chu et Maria Tsang, deux Canadiennes d'origine chinoise vivant au Manitoba.

Car c'est en se connaissant qu'on arrivera à se débarrasser de la peur de l'autre, de la personne qui n'est pas tout à fait comme nous.

Lire page 21

LA LIBERTÉ

Journal hebdomadaire publié le vendredi par la Société Presse-Ouest Limitée

Le journal de l'année de 1984-1985-1986-1987-1988

APF Association de la presse francophone

Heures du bureau: 9h à 17h du lundi au vendredi.

Toute correspondance doit être adressée à La Liberté, Case postale 190, Saint-Boniface (Manitoba) R2H 3B4. Téléphone: (204) 237-4823. Télécopieur: (204) 231-1998.

Les lettres à la rédaction seront publiées à la demande du signataire. Les bureaux sont situés au 383, boulevard Provencher.

Nos annonceurs ont 5 jours pour nous signaler toute erreur de notre part. La responsabilité du journal se limitera au montant payé pour la partie de l'annonce qui contient l'erreur.

L'abonnement annuel coûte 25,00$ au Manitoba et 30,00$ hors province.

LALIBERTÉ est imprimée sur les presses de Derksen Printers.

Enregistré comme courrier de deuxième classe. No 0477.

CAYOUCHE



SOMMAIRE

ACTUEL


Maria Prenovault. Les médias et l'Église. Page 11.

CULTUREL

SPORTS

SOCIÉTÉ

FEAR OF OTHERS
LA PEUR DE L'AUTRE


Une exposition internationale pour la tolérance. Page 14.

Le MANITOBA de A à Z

Bilan de l'assemblée annuelle de la FPCP

Les parents réclament plus de formation

Environ 125 personnes ont participé à l'assemblée annuelle de la Fédération provinciale des comités de parents (FPCP), qui s'est déroulée le 17 mars au Collège universitaire de Saint-Boniface.

L'assemblée a notamment fait ressortir les besoins croissants de formation des parents, surtout après le jugement de la Cour suprême (15 mars) qui reconnaît aux francophones minoritaires le droit de contrôler leurs écoles.

«Jusqu'à présent, l'activité prioritaire des comités de parents consistait souvent à organiser des prélèvements de fonds pour financer des projets scolaires», explique Pierre Beaudoin, le directeur de la FPCP. «Désormais, ils vont devoir apprendre à s'impliquer directement dans la gestion des écoles. Cela va bien plus loin que de vendre des hot dogs!».



photo: Laurent Gimenez

Les membres du nouveau conseil d'administration de la FPCP sont, de gauche à droite: Jeannine Roy (Saint-Boniface), Pierre Lemoine (Saint-Vital), Catherine Gaumond (Saint-Pierre-Jolys), Norman Mabon (Lourdes), Nicole Dupéré (Saint-Boniface), Lionel Dion (Saint-Claude), Marc Sirois (Saint-Jean-Baptiste), Carole Paradis (Saint-Boniface), Marc Delaquis (Lourdes), Jacques Gagnon, président (Sainte-Anne), Luc Sarrazin (Saint-Boniface) et Gilles Saindon (Sainte-Anne).

Ateliers

A la demande des parents eux-mêmes, la FPCP va donc s'efforcer de mettre sur pied des ateliers de formation sur les nouvelles responsabilités des commissaires d'écoles francophones.

La FPCP a également adopté une nouvelle structure de représentation pour son conseil d'administration. Les membres sont désormais élus selon 4 régions: 5 pour la ville, 2 pour l'ouest (Montagne, Laurier, Saint-Lazare), 2 pour le centre (la Rouge), et 2 pour l'est (la Seine et Saint-Georges).

Une nouvelle structure qui s'inscrit bien sûr dans la perspective d'une prochaine commission scolaire homogène.

Laurent GIMENEZ

Au Canada

Les emballages coupés en deux

Les 11 ministres de l'Environnement sont tombés d'accord pour réduire de moitié d'ici l'an 2000 le montant d'emballages jetables. Des lois identiques seront adoptées par toutes les législatures, une première en matière d'environnement. Pour les municipalités canadiennes, il s'agit d'une excellente nouvelle, puisque les emballages jetables constituent la moitié des déchets municipaux.

Les Canadiens cuisinent moins

Les Canadiens, pressés par le temps, ont dépensé en 1989 presque 40% de leur budget d'alimentation à l'extérieur du foyer. Cela représente 25 milliards de dollars, une hausse importante de 7.3% par rapport à 1988. L'industrie des services alimentaires emploie plus de 650 000 personnes. Les experts estiment qu'elle emploiera 750 000 personnes d'ici 1995.

Trudeau au Québécois: décidez

L'ancien Premier ministre du Canada Pierre Elliott Trudeau estime que les Québécois devraient décider clairement une fois pour toutes si, oui ou non, ils sont en faveur de l'indépendance du Québec. L'opposant farouche à l'accord du lac Meech suggère ainsi la tenue d'un autre référendum.

Bleus et rouges: égalité électorale

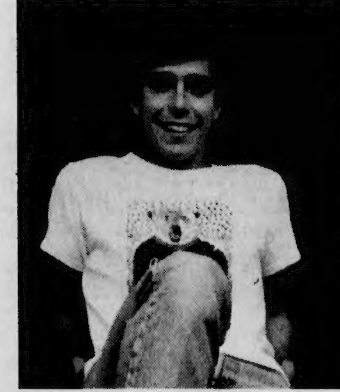
Selon un sondage effectué début mars par Prairie Research Associates, le nombre d'électeurs manitobains indécis est à la baisse: 26%, contre 35% en janvier. Les sondés qui ont tranché ont opté surtout pour les libéraux et les néo-démocrates. Résultat: une égalité entre les bleus (25.2%) et les rouges (25.4%). Mais comme le souligne le néo Gary Doer (17.9%), «le Parti des indécis reste le plus populaire».

Marc Molgat élu au conseil étudiant de l'Université d'Ottawa

Le jeune Franco-Manitobain Marc Molgat a été élu le 16 mars vice-président chargé des affaires extérieures du conseil des étudiants de l'Université d'Ottawa.

Marc Molgat, âgé de 22 ans, est étudiant en sciences politiques. Avant d'aller étudier à Ottawa, il a été président du conseil étudiant du collège Louis-Riel en 1984-85, ainsi que membre fondateur et premier ministre du Parlement Jeunesse franco-manitobain en 1986.

L.G.



Marc Molgat.

PROVINCE

Vers une pénurie de professeurs ?

Une étude de la rentrée 89 démontre que les directeurs d'écoles ont de bonnes raisons de s'inquiéter à l'approche d'une pénurie de professeurs.

Il ressort de cette étude commandée par MAAS (Manitoba Association of School Superintendents) que dans 2 divisions scolaires manitobaines sur 3, les directeurs d'écoles ont eu plus de difficultés que les autres années à recruter leur personnel.

Raymond Bisson, directeur général adjoint de Norwood et membre du comité de recherche de MASS, précise qu'il ne s'agit «pas d'une recherche approfondie» mais d'un rapide état des lieux en septembre 89.

Dans les écoles françaises et immersion, il relève qu'il est «très difficile d'avoir un bon nombre de suppléants pour faire face aux besoins», ce phénomène étant accentué dans les régions éloignées de Winnipeg.

Parmi les 8 divisions scolaires membres des CEFM (Commissaires d'écoles franco-manitobains), six ont éprouvées de plus grandes difficultés pour le recrutement cette année. Si, à terme, une offre d'emplois plus forte que la demande ne peut avoir que des effets négatifs sur la qualité du recrutement, seules 2 divisions scolaires, contre 5, ne sont pas satisfaites de la qualité des postulants.

Suite à ce premier état des lieux, les CEFM vont poursuivre leurs recherches et travailler notamment avec l'Institut pédagogique du CUSB, qui prépare les professeurs. Le métier de professeur reste une carrière de prédilection pour les bilingues, notamment grâce à l'expansion de l'immersion. Les menaces de pénurie ne pourront que rassurer les étudiants qui se destinent à cette profession.

Ph.D.

Danger : préjugés

Les préjugés, le colportage de fausses informations, de demi-vérités dans le présent débat linguistique canadien devient alarmant. Pour les Manitobains en particulier, un nouveau coup de semonce est tombé à la une du Free Press samedi 17 mars, deux jours après le jugement historique de la Cour suprême du Canada qui a reconnu le principe du contrôle des écoles françaises par les francophones.

L'affaire en deux mots? Mario Santos, le président de la plus grosse commission scolaire manitobaine, Winnipeg no1, a demandé au gouvernement provincial de considérer sérieusement l'utilisation de la clause dérogatoire pour éviter un aménagement du système scolaire manitobain pour respecter la décision de la Cour suprême.

Faut-il crier à l'injustice ou dénoncer le conservatisme forcené d'un commissaire d'écoles en apparence obnubilé par la bottomline financière? Non. Il suffit en l'occurrence de souligner l'ignorance de Mario Santos et le manque de professionnalisme du Free Press.

Parce que si Mario Santos peut ignorer que la clause dérogatoire ne s'applique pas aux droits linguistiques, il revient au Free Press de vérifier le bien-fondé des élucubrations du président de Winnipeg no1. (1) Car si tout le monde peut continuer à dire n'importe quoi n'importe quand sur l'épineuse question du contrôle des écoles françaises et recevoir l'attention de la presse, on n'est pas sorti du bois.

Surtout que la question de la gestion scolaire n'est pas un dossier que le gouvernement provincial sera en mesure, même avec la meilleure bonne volonté, de régler du jour au lendemain.

Et pas seulement parce qu'il faudra tenir compte de l'avis des commissions scolaires, trouver des manières de financer une (ou des...) commissions scolaires «homogènes», mais aussi parce qu'il va falloir s'assurer un bon appui côté franco-manitobain.

Les principes ne font généralement pas l'objet de sévères contentieux. Mais quand les principes abstraits doivent être traduits concrètement, alors... Ainsi, il est loin d'être sûr que tous les Franco-Manitobains envisagent le contrôle des écoles françaises de la même manière.

On se souvient de la Loi 113 du début des 70 qui permettait l'établissement de classes françaises. Il a bien fallu une dizaine d'années avant que la plupart des réticences sur l'opportunité d'un enseignement en français 75-25 soient éliminées chez les francophones. Même s'il faut bien ajouter que l'obstruction systématique de certains commissaires d'écoles, par anti-francophonie ou par ignorance, était aussi un frein non négligeable.

ÉDITORIAL

C'est dire s'il est absolument essentiel de gagner la bataille de l'information pour s'assurer que l'importance d'assurer un montant de contrôle sur les écoles soit bien comprise au départ par tous les intervenants clé: le gouvernement provincial, les commissions scolaires, les enseignants et, surtout, les francophones des quatre coins de la province.

Pour ça, il va falloir vite se débarrasser de mythes persistants pour que les négociations-discussions partent du bon pied. Parmi ces mythes coriaces, il y a celui avancé par (encore lui!) Mario Santos, toujours dans le Free Press: «The French are an ethnic group, just like the English or anyone else».

Il faut en effet bien expliquer au départ que des droits linguistiques n'ont rien à voir avec des races, des ethnies, des religions. Les Canadiens français du Manitoba ne sont pas un groupe homogène, tant s'en faut. La gestion scolaire est uniquement affaire de langue.

Et dans cet esprit il serait peut-être judicieux d'arrêter de parler de commission scolaire «homogène». Cet adjectif pourrait en effet renforcer cette idée de «ethnic group» chère à Mario Santos.

Ça serait déjà un bon commencement. En attendant, de la part des organisations qui négocieront des modalités d'application avec le gouvernement, le message cohérent capable de concilier au maximum les Manitobains des deux groupes linguistiques sur l'importance de la gestion scolaire.

Bernard BOCQUEL

(1) Le sénateur et constitutionnaliste Gérald Beaudoin avait déclaré à La Liberté en juin 89: «La clause dérogatoire permet à un gouvernement de se soustraire, pour un maximum de 5 ans, aux dispositions de la Charte des droits dans 3 domaines fondamentaux: les libertés fondamentales, les garanties juridiques et l'égalité devant la loi».

«En revanche, la clause dérogatoire ne s'applique pas aux droits linguistiques. Dans le cas de la Loi 178 sur l'affichage au Québec, il ne s'agissait pas de droits linguistiques mais de liberté d'expression et de publicité».

LETTRES

Le temps est venu de normaliser le français

Madame Louise Larivière
Saint-Boniface (Manitoba)

Chère Madame,

Par la présente, nous tenons à vous féliciter pour l'initiative que vous avez démontrée auprès de Canada-Safeway.

Pouvoir vivre en français, c'est l'affaire de tous ceux et celles qui le désirent. Comme le dit M. Bernard Bocquel dans son éditorial du 16 mars: «La francophonie vivante, c'est la francophonie des individus».

Ce ne sont pas les organismes qui normaliseront la vie française au Manitoba, mais plutôt les gens qui veulent vivre et faire des choses en français. Inutile pour tous les organismes d'exister et d'obtenir des services, soit des gouvernements ou des entreprises, si les individus ne les demandent pas ou ne s'en servent pas.

Vous avez montré l'exemple à tous les individus qui veulent se faire servir en français, mais qui n'osent pas le demander. Les commerçants responsables veulent toujours répondre à leur clientèle!

Votre geste, nous l'espérons, saura démontrer à tous les Franco-Manitobains et Franco-Manitobaines que le temps est venu de normaliser la vie en français chez nous et donc de ne plus avoir peur de demander des services dans notre langue.

Encore une fois Bravo! et veuillez agréer, chère Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Raymond Bisson
Président
La Société franco-manitobaine
Saint-Boniface
le 19 mars 1990

Une précision sur la philosophie Shaklee

Bernard,

Merci pour l'article que tu as écrit à mon égard dans la dernière édition du journal. C'est un article amusant, un article qui saura plaire à différents niveaux intellectuels.

Je te serais reconnaissant si tu pouvais publier cette lettre afin d'y apporter la précision suivante:

Dans le dernier paragraphe tu me donnes crédit pour avoir dit: «Maintenant peut-être que je suis trop avant-gardiste«. En vérité, ce sont les produits et la philosophie du docteur Shaklee qui sont à l'avant-garde et ce qui est stimulant ce n'est pas d'être «10 ans en avance sur les autres» mais bien de promouvoir des produits qui ont fait leur apparition au début du 20e siècle (1915) pour enfin trouver leur juste place au soleil à la fin du 20e siècle.

J'ai été le premier à te recevoir au journal et je ne voudrais pas être le dernier à te souhaiter bonne chance dans ta nouvelle entreprise.

Claude Gagné
Winnipeg
le 17 mars 1990

N.B.: Espérons que l'Académie français trouvera le moyen d'inclure les mots «Truste, baudre et enfargé» dans le vocabulaire.

LETTRE

La Liberté publie toutes les lettres qui lui sont adressées à condition que leur contenu ne soit pas diffamatoire et qu'elles soient signées.

Philippe Sabourin. Nous sommes prêts à bâtir. Archives La Liberté.

SAINT-JEAN-BAPTISTE

Une possibilité de créer une quinzaine d'emplois

La Société de développement se montre optimiste

L'assemblée annuelle de la Société de développement de Saint-Jean-Baptiste a été l'occasion de faire le point sur plusieurs projets prometteurs pour le village.

Début janvier, la Société de développement a acheté une bâtisse de 40 000$. Selon Philippe Sabourin, président de la Société, des négociations sont en cours avec une grosse entreprise pour y développer une invention récente. L'installation de l'entreprise dans ce bâtiment pourrait entraîner la création de 10 à 15 emplois, voire plus.

Les membres de la Société de développement sont «prêts à suivre» le projet d'usine de déchets, selon les mots de son président. Mais, s'ils y voient certaines choses positives pour l'environnement et l'économie locale, ils sont en faveur de la poursuite des discussions pour s'assurer de l'absence de problème ou de risque.

Déçus

Toujours dans le souci de préserver l'environnement, la Société voudrait lancer un programme de recyclage. Un comité sera bientôt formé pour étudier les possibilités de ramassage, de transport et de traitement.

Déçus par les récentes nominations gouvernementales dans la région, les membres de la société espèrent que leur village ne sera pas oublié dans les prochains temps. Selon Philippe Sabourin : «Certains édifices pourraient servir et nous sommes prêts à bâtir si besoin.»

Le directoire de la Société de développement de Saint-Jean-Baptiste compte deux nouveaux directeurs : Annette Dupuis et Pierre Bouchard, qui remplacent Céline Beaudette et Jeannette Desautels. Les autres directeurs sont : Richard Sabourin, Yves Sabourin, Denis Foidart, René Lafond, Adrien Bouchard et Philippe Sabourin.

Ph.D.

Annette Sabourin citoyenne de l'année

Pour la quatrième année, les habitants de Saint-Jean-Baptiste ont choisi d'honorer une femme comme citoyenne de l'année en la personne d'Annette Sabourin.

Mère de famille ayant eu 7 enfants, Annette Sabourin s'est faite connaître par son travail à Sabourin Seed et surtout pour ses multiples activités bénévoles avec les jeunes (carnaval, 4H, collectes de fonds pour les reines, etc.).

Dans les derniers temps, elle a notamment travaillé dans l'établissement de statistiques paroissiales. Depuis un an, ces statistiques permettent d'annoncer les fêtes de tous les citoyens dans le bulletin paroissial.

Annette Sabourin a reçu une plaque et un bon d'achat pour les commerces du village. Une photo d'elle sera exposée dans la salle du Centenaire. Selon Philippe Sabourin, président de la Société de développement : «Il faut se rattraper. Il y a tellement de monde qui devrait être citoyen de l'année. On pourrait en nommer 3 ou 4 par an.» Ph.D.

La tentation des plaisirs de l'écriture

Une première au CUSB: un marathon de lettres

Normand Fortin est formel: «On peut avoir du plaisir en écrivant». Le problème, c'est de convaincre les gens!

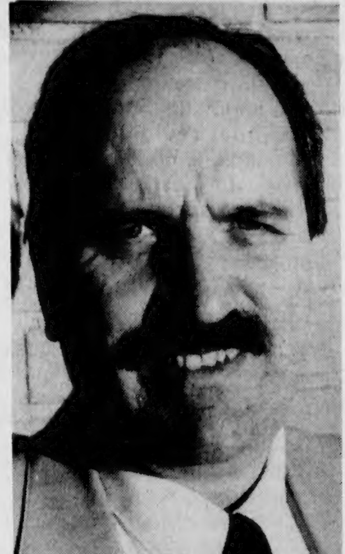
Normand Fortin sait de quoi il parle, puisqu'il dirige le Centre de rédaction du Collège universitaire de Saint-Boniface. Le Centre de rédaction a été mis sur pied l'an dernier pour donner un coup de main aux étudiants ayant des difficultés d'écriture.

Normand Fortin veut frapper fort pour «promouvoir et donner le goût de l'écriture»: le Centre de rédaction organise un 1er marathon d'écriture, du 30 mars au 1er avril.

«Les gens disent que c'est une très bonne idée, mais pour l'instant il y a encore très peu d'inscriptions».

Pourtant, les règlements ne sont pas contraignants: on peut s'inscrire seul(e), en famille, en équipe. On peut rester un heure, deux heures, on peut se relayer, se faire réveiller, apporter sa brosse à dents. Les gagnants seront ceux qui auront tenu les 40 heures.

Pourquoi 40 heures? «Parce qu'écrire, ce n'est pas facile, qu'il faut y consacrer du temps, de la réflexion. Le vrai plaisir vient quand on a terminé quelque chose dont on est fier».



Archives La Liberté

Normand Fortin, le responsable du Centre de rédaction du Collège universitaire de Saint-Boniface. Une ambition: s'ouvrir à la communauté

Donner des idées

Pour donner toutes ses chances à cette fierté, le Centre de rédaction mettra ses spécialistes au service des participants. «Des gens viendront à deux reprises, prêts à relire des brouillons, donner des idées».

Les personnes très fières de leur texte (rapports techniques, poèmes, scénarios de film, pièce de théâtre, lettres, autobiographies...) pourront les remettre aux organisateurs qui les publieront.

Le marathon d'écriture sera aussi une façon de prélever des fonds (inscription: 30$ pour les adultes). Une nécessité pour donner corps à l'ambition avouée de Normand Fortin: «Ouvrir les portes du Centre de rédaction à la communauté».

Une ambition qui dépendra des moyens financiers disponibles. Pour l'intant, le Centre de rédaction du Collège, qui compte sur une dizaine de bénévoles pour aider une trentaine d'étudiants, n'existe qu'en fonction de subventions fédérales.

Bernard BOCQUEL

L'apprentissage du français gagne du terrain au Canada anglais

Les Manitobains les plus ouverts dans l'Ouest

Alors que les récents événements donnent l'impression que les Canadiens anglais sont majoritairement contre la dualité linguistique, un sondage national révèle que 74% des Canadiens croient que les jeunes de leur province devraient apprendre le français à l'école pour devenir bilingue.

Commandité par l'association Canadian Parents for French auprès de la firme Environics Research de Toronto, le sondage a été réalisé en octobre 1989 auprès de 2079 Canadiens adultes dans toutes les provinces et comporte une marge d'erreur de seulement 2%.

Première constatation: les résultats donnent un son de cloche nettement favorable au bilinguisme. Ainsi, 69% des anglophones interrogés veulent que leurs enfants apprennent le français à l'école, ce qui constitue une progression par rapport au chiffre de 66% obtenu lors du dernier sondage de la sorte réalisé en 1984.

Ce sont les francophones qui appuient davantage le principe de l'apprentissage d'une langue seconde. 90% d'entre eux veulent que leurs enfants apprennent l'anglais à l'école.

Dans toutes les provinces, les parents appuient majoritairement l'apprentissage de la langue seconde pour leurs enfants. L'appui est cependant très inégal selon que l'on demeure dans l'est ou dans l'ouest du pays.

«Première constatation : un son de cloche nettement favorable au bilinguisme»

Il est le plus élevé au Québec (91%), en Nouvelle-Écosse (81%) et à Terre-Neuve (79%). L'Ile-du-Prince-Édouard est au quatrième rang (78%) et le Nouveau-Brunswick est cinquième avec 77%. En Ontario, 74% des parents veulent que leurs enfants apprennent le français.

Plus on se dirige vers l'ouest, plus le pourcentage a tendance à diminuer. Ils sont 61% au Manitoba à considérer que l'apprentissage de la langue seconde est quelque chose d'important, 57% en Saskatchewan, 56% en Alberta et 55% en Colombie-Britannique.

Selon Canadian Parents for French, les résultats dans l'Ouest sont encourageants. Car il y a cinq ans la majorité de la population de ces provinces n'était pas en faveur de l'apprentissage du français.

Un Canadien sur deux (49%) considère que l'apprentissage du français augmente les chances d'emploi. C'est d'ailleurs la principale raison, et de loin, qui est invoquée par les répondants lorsqu'on leur demande quels sont les avantages pour leurs enfants d'apprendre le français.

C'est à l'Ile-du-Prince-Édouard (69%) qu'on croit le plus que l'apprentissage du français augmente les chances d'emploi. Ils sont aussi nombreux à penser de la sorte au Nouveau-Brunswick (68%) et à Terre-Neuve (63%). Ils sont 54% en Nouvelle-Écosse et au Québec à penser de la sorte, mais seulement 44% en Ontario.

L'emploi est aussi la principale raison invoquée dans l'ouest du pays, quoique le pourcentage varie beaucoup d'une province à l'autre. Si 63% des Manitobains associent l'apprentissage du français avec de meilleures chances d'obtenir un emploi, ce pourcentage diminue à 54% en Saskatchewan, et à 44% en Colombie-Britannique.

Fait à signaler: seulement 37% des Albertains croient que l'apprentissage du français va augmenter les chances d'emploi de leurs enfants. En toute logique ils sont les plus nombreux au pays (27%) à considérer que le principal avantage d'apprendre le français est d'ordre intellectuel.

Il y en a en effet 21% des citoyens au pays qui pensent que le principal avantage de l'apprentissage du français est d'ordre intellectuel. En revanche, ils ne sont que 3% à croire que cela contribue à l'unité nationale.

Les jeunes anglophones âgés de 18 à 29 ans sont, dans une proportion de 39%, davantage favorables à l'apprentissage du français qu'il y a un an. Chez les anglophones plus âgés, cette proportion est de seulement 27%.

Yves LUSIGNAN

Correspondant parlementaire Association de la Presse francophone.

SAINT-BONIFACE

Les timbres à la bibliothèque

La deuxième rencontre du Club francophone de la philatélie aura lieu le samedi 31 mars de 11h à 12h30 à la bibliothèque de Saint-Boniface.

Tous les jeunes de 10 ans et plus peuvent s'inscrire en composant le 986-4331. Les parents des jeunes de 10 à 12 ans sont priés d'accompagner leurs enfants. Le prix d'entrée? Une paire de pinces.

Cour suprême : les suites

Après le jugement de la Cour suprême sur l'article 23

Gestion scolaire: pas de précipitation

Il y a quelques semaines, les parents franco-manitobains étaient encore sous le choc du jugement rendu le 6 février par la Cour d'appel du Manitoba. Un jugement unanime pour dire que l'article 23 de la Charte des droits et libertés n'accorde pas aux francophones le droit de contrôler leurs écoles.

5 semaines plus tard, le 15 mars exactement, le plus haut tribunal du pays rendait un jugement totalement inverse. Oui, déclaraient en substance les 7 juges de la Cour suprême, les parents des minorités de langues officielles ont bien le droit de contrôler eux-mêmes leurs écoles, et cela peut conduire, «si le nombre le justifie», à la création de commissions scolaires indépendantes.

La Fédération provinciale des comités de parents (FPCP) ne pouvait espérer meilleur outil pour obtenir du gouvernement Filmon la mise en place d'une commission scolaire homogène, reclamée depuis plusieurs années.

Une des plus fortes communautés

Après tout, avec ses quelque 6 500 étudiants et son réseau de 26 écoles françaises, la communauté franco-manitobaine est l'une des plus fortes et des mieux organisées dans la francophonie hors québec.

Si le nombre d'étudiants n'est pas jugé suffisant au Manitoba, où donc peut-il l'être? Certainement pas en Saskatchewan et à l'Ile-du-Prince-Édouard où, malgré des effectifs scolaires incomparablement inférieurs, les francophones ont déjà obtenu de leurs gouvernements respectifs le droit d'établir des commissions scolaires distinctes.

Ces arguments, et sans doute bien d'autres, seront repris par la FPCP dans ses négociations à venir avec Gary Filmon. Depuis le jugement de la Cour suprême, le gouvernement manitobain n'a plus le choix: il doit, tôt ou tard, accorder aux parents franco-manitobains le contrôle des écoles françaises.

Selon quelles modalités? C'est ce qui reste à déterminer. La FPCP, même si elle privilégie toujours la structure scolaire homogène, n'écarte pas forcément d'autres solutions.

«Les structures sont variables», explique Pierre Beaudoin, le directeur de la FPCP. «Ce qui est important, c'est que la structure retenue réponde bien aux besoins des francophones et permette l'épanouissement maximum de la langue et de la culture françaises».



photo: Laurent Gimenez

Pierre Beaudoin, directeur de la FPCP. «La mise en place du nouveau réseau d'écoles françaises pourrait débuter dès septembre 1991».

Concernant l'échéancier, la FPCP paraît également prête à faire preuve de souplesse. «Si on se presse trop, on n'arrivera pas forcément à la meilleure solution», estime Pierre Beaudoin.

«Ce qui est essentiel, c'est qu'un comité soit formé au niveau du gouvernement et que les parents et d'autres représentants de la communauté franco-manitobaine y soient représentés. Si on n'est pas arrivé à une solution après 1 ans, il faudra reprendre la route des tribunaux» *(voir article: Une épée de Damoclès juridique).*

Sauf changement d'orientation, la FPCP semble donc décidée à ne pas forcer la main d'un gouvernement minoritaire dont rien ne garantit qu'il terminera l'année.

Un gouvernement conservateur majoritaire ou un gouvernement libéral seraient de toute façon plus à l'aise pour mener des négociations sur ce dossier (les libéraux manitobains, tout comme les néo-démocrates, se sont engagés à créer une commission scolaire franco-manitobaine une fois au pouvoir).

Laurent GIMENEZ

Couverture : Laurent Gimenez

Une épée de Damoclès juridique

Si les négociations avec le gouvernement provincial sur la gestion scolaire tournaient mal, la FPCP aurait encore la possibilité de se tourner à son tour vers la Cour suprême.

Peu de temps après le jugement négatif de la Cour d'appel du Manitoba, la FPCP a en effet déposé un avis d'appel auprès de la Cour suprême. Elle peut ainsi, à tout moment, demander à plaider devant les 7 sages, qui peuvent cependant refuser d'entendre la cause.

«L'avis d'appel est comme une épée de Damoclès au-dessus du gouvernement», explique l'avocat Guy Jourdain. «S'il y a une impasse politique, les parents disposeront d'un poids moral supplémentaire pour demander une la requête en autorisation de pourvoi auprès de la Cour suprême».

SAINT-BONIFACE

Deux activités à la bibliothèque

Durant la semaine de relâche du 27 au 31 mars, la bibliothèque de Saint-Boniface offre aux enfants âgés de 6 à 12 ans les activités suivantes:

Atelier de peinture: le 27 mars, à 14h. Thème: Une prairie printanière.

Projection de film: le 30 mars à 14h. Titre: Les aventuriers du timbre perdu. 986-4332.

Cour suprême : les suites

Les précisions de l'avocat Guy Jourdain

Le contrôle des écoles, ça veut dire quoi?

• Le contrôle des écoles, ça veut dire quoi?

Selon les juges de la Cour suprême, «les représentants de la minorité linguistique devraient avoir le pouvoir exclusif de prendre des décisions concernant l'instruction dans sa langue et les établissements où elle est dispensée, notamment:

a)les dépenses de fonds prévus pour cette instruction et ces établissements;

b)la nomination et la direction des personnes chargées de l'administration de cette instruction et de ces établissements;

c)l'établissement de programmes scolaires;

d)le recrutement et l'affectation du personnel, notamment des professeurs;

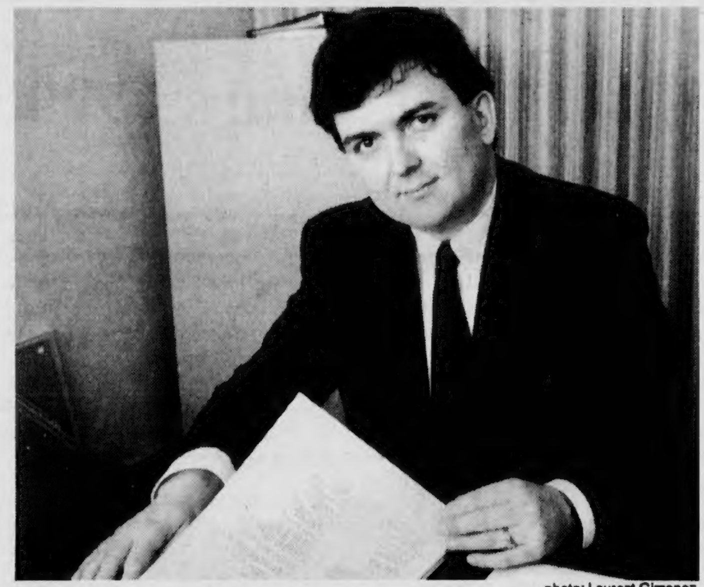
et e)la conclusion d'accords pour l'enseignement et les services dispensés aux élèves de la minorité linguistique».

• Le droit au contrôle des écoles s'applique-t-il partout?

Oui, ont répondu les juges. Toute école française hors Québec ou anglaise au Québec doit être contrôlée par la minorité.

• Comment doit s'effectuer ce contrôle?

Cela dépendra de la situation et du nombre de la minorité dans chaque province. Cela peut aller, suggèrent les juges, d'une représentation des francophones dans les commisssions scolaires existantes, jusqu'à la création d'une commission scolaire distincte. Mais les parents minoritaires ne peuvent exiger une commission scolaire distincte que «là où le nombre le justifie».


photo: Laurent Gimenez

Selon l'avocat Guy Jourdain, les juges de la Cour suprême se sont très clairement inspirés dans leur jugement de la théorie des 2 peuples fondateurs du Canada.

• Quel est ce nombre?

Les juges de la Cour suprême ne le précisent pas. Ils ont cependant estimé que le nombre d'étudiants inscrits à l'école Maurice-Lavallée d'Edmonton en 1984 (242 étudiants) ne justifiait pas la création d'une commission scolaire francophone distincte.

• Au Manitoba, le nombre d'étudiants en écoles françaises (environ 6 500) justifie-t-il la création d'une commission scolaire distincte?

La Fédération provinciale des comités de parents (PFCP) pense que oui, et elle compte tout faire pour en convaincre le gouvernement Filmon. C'est tout l'enjeu des négociations qui vont maintenant avoir lieu.

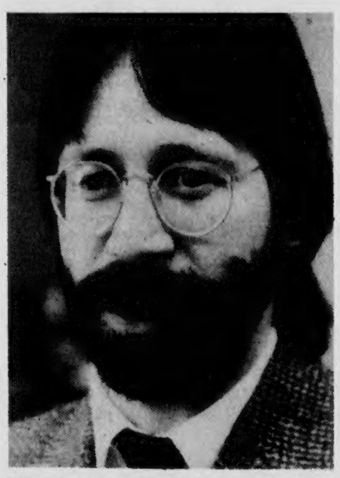
Les réactions de Paul Dubé en Alberta

«Pas question de laisser le gouvernement albertain traîner la patte!»

Le jugement de la Cour suprême sur l'article 23 concerne d'abord et avant tout le groupe de parents franco-albertains qui, en 1989, ont décidé de plaider leur cause à Ottawa. L'un d'eux, Paul Dubé, originaire de La Broquerie, nous fait part de ses réactions.

• *La Liberté:* Les juges de la Cour suprême ont reconnu le droit des parents francophones à contrôler leurs écoles, mais ils vous ont refusé celui de créer une commission scolaire distincte à Edmonton. Allez-vous renoncer définitivement à ce projet?

• ***Paul Dubé:*** «Certainement pas. Et il n'est pas question non plus de laisser le gouvernement traîner la patte. Il faut que d'ici un mois un comité soit mis sur pied et que nous en fassions partie. Ce comité devra se mettre au travail immédiatement pour que le système scolaire francophone soit en place dès septembre 1992».


Paul Dubé. «Plus je lis le texte des juges, plus je pense que c'est une grande victoire».

• *La Liberté:* Comment pouvez-vous convaincre le gouvernement albertain alors que la Cour suprême a clairement dit qu'il n'y avait pas assez d'élèves à l'école Maurice-Lavallée pour justifier la création d'une commission scolaire distincte?

• ***Paul Dubé:*** «N'oubliez pas que le nombre cité (242) date de 1984. Depuis, une seconde école française a ouvert ses portes à Edmonton et il y a aujourd'hui 3 fois plus d'élèves».

«Avec ses 850 étudiants, une commission scolaire francophone regroupant les 2 écoles françaises d'Edmonton serait plus peuplée que l'immense majorité des 146 districts scolaires existants. 47 d'entre eux comptent moins de 500 étudiants et 25 de ces 47 ont moins de 250 étudiants».

«Par ailleurs, les juges de la Cour suprême ont indiqué dans leur texte que l'obtention d'une commission scolaire francophone dépendait du nombre potentiel d'élèves, et pas seulement du nombre actuel. Or, nous évaluons le nombre potentiel à environ 3 700».

Propos recueillis par Laurent GIMENEZ

CONSULTATION COMMUNAUTAIRE

mars 1990

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
25 **Mars**	26 St-Claude ✳	27 St-Léon ✳ Sacré Coeur	28 Somerset ✳ Mariapolis	29 Notre-Dame-de-Lourdes ✳ Le Pas		

✳ Réunions publiques en soirée

Consultation communautaire

D'ici la fin mars, des visites dans plus de quarante communautés au Manitoba auront lieu pour rencontrer les francophones et identifier des projets qui amélioreront la qualité de leur vie en français. Cette initiative du Comité de planification provinciale vise à dresser un inventaire de projets, tant à l'échelle locale que provinciale, qui serait éventuellement utilisé pour négocier une entente de financement entre le gouvernement fédéral et la communauté franco-manitobaine.

Le Comité de planification provinciale a retenu les services du Cabinet-conseil BDO pour mener une consultation auprès de divers groupes de la communauté. Chaque semaine vous trouverez dans La Liberté le calendrier des rencontres et des réunions publiques pour la semaine suivante ainsi qu'un sommaire des réunions pour le restant du mois. Vous êtes tous invités à participer!!!

À venir —

Semaine du 26 au 30 mars 1990
– Réunions publiques —
invitation à tous!

Le lundi 26 mars 1990 — Saint-Claude

Endroit: Centre récréatif
19h30

Le mardi 27 mars 1990 — Saint-Léon

Endroit: Club Simon-Nivon
19h30

Le mercredi 28 mars 1990 — Somerset

Endroit: Salle Paroissiale
19h30

Le jeudi 29 mars 1990 — Notre-Dame-de-Lourdes

Endroit: Centre Dom-Benoît
20h00

Compte-rendu

Voici quelques-uns des projets proposés par les communautés visitées durant la semaine du 12 au 16 mars 1990. Ce qui suit n'est qu'un sommaire des rencontres et n'inclut pas tous les projets identifiés comme étant des solutions pratiques qui pourraient répondre aux besoins des communautés francophones.

Urbain

Paroisse Cathédrale

Du 12 au 16 mars 1990
26 personnes

Fonctionnement de base pour l'Association des résidents du vieux Saint-Boniface; Formation d'animateurs dans le domaine des sports; Services bilingues à la piscine Boni-Vital; Activités récréatives en français pour jeunes.

Paroisse Précieux-Sang

Du 12 au 16 mars 1990
12 personnes

Théâtre jeunesse décentralisé; Escadrons français pour cadets de l'air, de la marine et de l'armée; Livres à grands caractères pour les mal-voyants; Livres sonores ou en braille; Langage français pour les sourds-muets; Cours d'éducation physique, de droit, de comptabilité (C.A.) au CUSB; Café-rencontre.

Paroisse Sacré-Coeur

Du 12 au 16 mars 1990
19 personnes

Foyer d'âge d'or francophone à Winnipeg

Paroisse Saint-Norbert

Du 12 au 16 mars 1990
43 personnes

Festival de la bonne chanson; Concours de diction; Cours de ballet en français; Formation pour scouts et guides; Services français à la municipalité (policiers, pompiers, etc.); Budget pour de l'animation culturelle; Voyages-échanges; Caisse populaire française; Projet d'intégration des écoles d'immersion.

Paroisse Saints-Martyrs-Canadiens

Du 12 au 16 mars 1990
20 personnes

Vidéos musicaux; Ligue d'improvisation; Documentation/trousses, ateliers/tournées thématiques.

Rural

Brandon

Le 14 mars 1990
31 personnes

Sensibilisation des agents d'immeubles; Salle communautaire; Parc des Chevaliers de Colomb; Appui au Festival Cheyenne; Bibliothèque; Club sportif français; Parc public; Agent de développement économique; Centre scolaire/communautaire; Rénovations d'arène.

Le comité
de planification provinciale

C.P. 145

Saint-Boniface (Manitoba) R2H 3B4

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec Lise Lavack au *237-3374* ou *1-800-665-4443* (ligne sans frais).

Le diocèse de Saint-Boniface n'a pas de «communicateur chrétien» attitré

L'Église face au défi des médias de masse

Les évêques catholiques de l'Ouest, réunis fin février à Edmonton, viennent de recevoir un message très clair d'une spécialiste en communication: renforcez votre présence dans les médias.

La spécialiste s'appelle Luce Dion et elle dirige le tout nouveau Service de consultation de l'Office national des communications sociales. (voir encadré).

Son constat de base: «On vit dans un monde hypermédiatisé, on se fait constamment arroser de toutes sortes de messages. On ne peut pas se débrancher un temps et espérer se rebrancher au même niveau, car tout bouge tout le temps».

Sa conclusion: «Si on laisse les communications sur leur air d'aller, le lien entre l'Église et les médias se perd. Il faut investir la place publique». Il revient donc à l'Église «d'être visible, de dire ce qu'elle fait, de garder le contact avec les médias».

Pour assurer cette visibilité, Luce Dion pousse les diocèses à embaucher (il faudrait peut-être écrire: former) des «communicateurs chrétiens», sorte d'agents de relations publiques.

«Pour nous, le communicateur chrétien, c'est le lien entre sa communauté de chrétiens, l'évêque et les médias. Il doit être un vulgarisateur capable de faire circuler l'information, d'expliquer les politiques».

Avant-gardiste

Ce travail, Soeur Maria Prenovault l'a fait pour le diocèse de Saint-Boniface pendant 18 ans, entre 1968 et 1986. Luce Dion la présente comme une «pionnière», car l'ouverture de l'Église aux médias de masse «s'orchestre vraiment depuis la dernière décennie».

Mais si le diocèse de Saint-Boniface a bénéficié du leadership avant-gardiste de Maria Prenovault, il ne faut pas oublier que depuis son départ à la retraite, plus personne n'assume véritablement la fonction de «communicateur chrétien».

Une situation qui pourrait devenir préoccupante, et Luce Dion a indiqué en substance à Mgr Antoine Hacault: «Côté communication, il existe de beaux acquis, mais il ne faut pas laisser ça en plan». A quoi l'archevêque a bien dû répondre que les ressources humaines et financières sont limitées...

Si Saint-Boniface est loin d'être un cas unique, il reste cependant que la responsable du Service de consultation de l'Office national des communications sociales dresse un bilan globalement positif: «Beaucoup de diocèses au Canada ont des services de communication et il y a une ouverture de la part des évêques pour s'informer davantage sur les communications».

Et que doit faire un évêque qui a compris les médias? «Il doit être présent, c'est-à-dire expliquer ses politiques, ses décisions, donner des conférences de presse, prendre part aux émissions d'actualité».

Bernard BOCQUEL



photo: Bernard Bocquel

Soeur Maria Prenovault, ex-directrice du Service de communications du diocèse de Saint-Boniface, en compagnie de Luce Dion, responsable du Service de consultation de l'Office national des communications sociales. Assurer l'influence de l'Église au sein des médias de masse.

Transcender le message de l'Église

L'Office national des communications sociales, fondé en 1958, vient de se donner les moyens de mieux répondre au défi que posent les médias de masse à l'Église catholique.

Comment? En ouvrant deux nouveaux services: consultation et recherche. (Jusqu'à récemment, l'Office des communications sociales travaillait surtout dans les domaines de la radio-télé et du cinéma).

Objectif? Donner les outils nécessaires à l'Église catholique pour faire passer son message dans les médias. Entre autres, faire comprendre aux hauts responsables la nécessité de mieux transmettre leurs messages.

Pour réussir à influencer les médias, l'Office considère qu'il est nécessaire d'établir un partenariat avec les médias de masse.

Pour Luce Dion, du Service de consultation de l'Office, il s'agit d'éviter que la presse catholique ne se retrouve dans un ghetto.

Il s'agit aussi de s'assurer que le «communicateur chrétien» puisse aussi souvent que possible «transcender le message de l'Église dans l'actualité».

PROVINCE

Développement et Paix : conférences annulées

A cause de problèmes administratifs, le conférencier africain Alain Adihou du Bénin n'a pas pu se rendre cette semaine dans la demi-douzaine de paroisses francophones à l'invitation de Développement et Paix.


Alain Adihou

Au grand chagrin de Charlene Lipka, la directrice du conseil diocésain de cette organisation catholique: «Pour nous, c'est une excellente occasion de sensibiliser les gens qui vient d'être manquée à cause de problèmes d'obtention d'un visa».

Traditionnellement en mars, Développement et Paix sollicite un conférencier étranger pour expliquer les problèmes du tiers-monde dans le cadre de sa campagne de sensibilisation.

Cette année, Alain Adihou était attendu aux Saints-Martyrs-Canadiens, à Letellier, à Saint-Jean-Baptiste, à Sainte-Anne-des-Chênes (23 mars), à la Cathédrale (24 mars), à Saint-Norbert et au Précieux-Sang (25 mars).

Bien qu'il soit «toujours possible que la tournée de conférences puisse être remise à plus tard, pour l'instant, tout est simplement annulé», précise Charlene Lipka.

Créé au Canada en 1967, Développement et Paix a deux objectifs: éduquer le public à la solidarité internationale et appuyer financièrement des projets de développement dans le tiers-monde.

En 1989, l'organisme a récolté près de 15 millions de $ (323 000$ au Manitoba). Il compte 3 000 membres au pays, dont 200 au Manitoba, parmi lesquels 150 sont actifs et une quarantaine francophones.

B.B.

ENFANTS

Activités au Musée des enfants

Le Musée des enfants du Manitoba organise des activités quotidiennes pendant la semaine de relâche, du 26 mars au 1er avril.

Les activités sont organisées à 11h, 13h, 14h, 15h et 16h (renseignements : 957-0005). Voici la liste des activités proposées :

Lundi 26 mars : «Allons ! Trottons !», jeu de marelle et saut à la corde.

Mardi 27 mars : «Prenez de l'air !», fabrication et course d'avion.

Mercredi 28 mars : «Ne perdez pas la boule !», démonstration et jeux de billes.

Jeudi 29 mars : «Au vent les moulinets !», fabrication de moulinets à partir de papier de construction.

Vendredi 30 mars : «La Régate», fabrication d'un bateau à voile et course sur le Lac Piscine.

Samedi 31 mars et dimanche 1er avril : «Comment poussent-elles ?», fabrication d'une jardinière avec une variété de graines et de plantes vertes ; chaque enfant pourra ramener à la maison sa jardinière pour suivre la croissance des plants.

Suivez le guide

Les orchidées de Benoit Landry

«J'en suis fou!» La passion des orchidées, «les plus grosses et les plus belles de toutes les fleurs», habite Benoit Landry depuis une quinzaine d'années.

Tous les 3e dimanches du mois, il participe à la réunion-vente de la Manitoba Orchid Society, organisée à partir de 14 heures dans le sous-sol du Norquay Building (401, avenue York).

«A la dernière rencontre, j'ai vendu une quinzaine de plantes entre 10 et 18$, raconte-t-il. C'est une excellente occasion pour les collectionneurs de se procurer de nouvelles orchidées».

Et Dieu sait si le choix existe! On trouve environ 30 000 différentes variétés d'orchidées dans le monde, et 100 000 si l'on prend en compte les hybrides. Au Manitoba poussent une trentaine d'orchidées différentes, dont le célèbre sabot de vierge (Lady Slipper).



Originaire du Brésil, l'orchidée Cattleya à grand labelle.

«Collectionner les orchidées n'est pas un hobby coûteux», affirme Benoit Landry, qui possède lui-même plus de 400 variétés. La plupart des plantes coûtent entre 15 et 20$, et elles vivent généralement de très nombreuses années».

La culture des précieuses fleurs n'apparaît pas particulièrement exigeante. Une serre, ou tout simplement un appartement exposé au soleil ou éclairé artificiellement, suffisent. L'important est que la température demeure relativement élevée, entre 12º et 30º (la plupart des orchidées ne survivraient pas au gel, sauf les manitobaines, bien sûr).

Autre exigence: la terre, qui doit être très légère pour ne pas retenir l'eau (les racines des orchidées pourrissent très facilement). Les «orchidéistes» utilisent généralement une terre à base d'écorce de sapin (firbark).

De nombreux fleuristes à Winnipeg vendent des orchidées. L'un des spécialistes recommandés par Benoit Landry est Ed Maza, propriétaire de Prairie Orchids (515, rue Elmhurst).

Pout tout renseignement sur la Manitoba Orchid Society, qui compte une centaine de membres, appeler Benoit Landry au 888-4516.

Sélection recueillie par Laurent GIMENEZ

Une numéro spécial de Prairie Fire

La littérature franco-manitobaine en revue

La revue littéraire manitobaine Prairie Fire publie fin mars un numéro spécial consacré à la littérature française de la province.

Créée il y a dix ans, cette revue trimestrielle est distribuée dans tout le Canada et compte un millier d'abonnés. Cette revue anglaise publie quelques textes en français depuis 1986. Pour ce numéro, ses responsables ont confié le travail d'édition à Rosmarin Heidenreich (professeur au CUSB) et Roger Léveillé (responsable de la Collection Rouge aux Éditions du Blé). Lisa Desilets (du CCFM) a coordonné la recherche plastique.



photo: Philippe Descamps

Un grand intérêt des anglophones pour la littérature franco-manitobaine a motivé Rosmarin Heidenreich pour participer à un événement rare : un numéro spécial bilingue de la revue Prairie Fire.

Un vaste éventail

«Les anglophones s'intéressent beaucoup à la littérature francophone». Rosmarin Heindenreich est encore une peu surprise de l'ampleur de cet intérêt. Celui-ci semble tout récent : «Ils commencent à se rendre compte qu'il y a une communauté littéraire qui publie en français ici. Pour certain, c'est aussi un attrait régionaliste : ils veulent découvrir la littérature francophone d'ici, sans nécessairement s'intéresser au Québec.» Le prochain numéro de Prairie Fire sera consacré à la littérature Mennonite.

Pour Roger Léveillé, c'est la qualité de certaines productions récentes qui a suscité la curiosité du milieu littéraire anglophone : «Certaines choses, comme le livre sur Marcel Gosselin en collaboration avec le Musée des Beaux-Arts, ou celui sur Suzanne Gauthier, n'ont jamais été faites de l'autre côté de la rivière. Le Conseil des arts était impressionné.»

Ce numéro est en premier lieu destiné aux lecteurs anglophones, les textes sont tous publiés en français et en anglais. Des traducteurs de renom, comme Patricia Claxton, ont participé à cette revue. Les auteurs étant tous bilingues, le travail des traducteurs n'a d'ailleurs pas toujours été facile, car sous étroite surveillance.

Roger Léveillé précise que ce numéro s'adresse également aux francophones : «Pour les Franco-Manitobains, c'est une occasion unique d'avoir un vaste éventail de ce qui se publie, plus deux articles de synthèse.»

La littérature franco-manitobaine présente dans ce numéro spécial, est multiple, du conte d'enfant (Geneviève Montcombroux) à l'extrait de journal (Rossel Vien), en passant par la poésie populaire (Gilles Cop) ou d'avant-garde (Charles Leblanc).

Recherchant, dans un article de synthèse, les tendances de la littérature franco-manitobaine, Rosmarin Heidenreich a découvert une matière plus composite que cohérente : «C'est un reflet des différents aspects de la littérature contemporaine. C'est un véritable microcosme (au sens ancien : image réduite du monde auquel elle correspond partie pour partie). Elle est même souvent plus radicale que la littérature anglaise du Manitoba.»

Pour les deux responsables francophones de ce numéro, une telle revue correspond exactement à ce qui manque encore à la littérature franco-manitobaine : des relais pour éclore auprès d'un plus vaste public. Pour Roger Léveillé : «Au Manitoba français, c'est le théâtre le lieu privilégié de culture.»

Bien que bénéficiant de la présence de deux maisons d'édition, les auteurs manquent de supports intermédiaires et de repères. Selon Rosmarin Heidenreich : «Il manque des infrastructures et tous ces mécanismes de valorisation. Il n'y a pas vraiment de réception critique dans la communauté. La majorité des auteurs sont bien en avance.»

Un tel intérêt de la part des anglophones devrait avoir un effet psychologique positif pour les lecteurs francophones. Pour Roger Léveillé : «Les gens ne se rendent pas toujours compte du rôle de l'écriture ici.»

Philippe DESCAMPS

14 écrivains en vedette

Le lancement du numéro spécial de Prairie Fire consacré à la littérature franco-manitobaine aura lieu jeudi 29 mars, à 18h30, au Foyer du Centre culturel franco-manitobain.

Quatorze écrivains francophones contemporains de la province ont participé à cette revue : Jacqueline Barral, Janick Belleau, Gilles Cop, Louis-Philippe Corbeil, François-Xavier Eygun, Louise Fiset, Jean Lafontant, Charles Leblanc, J.R. Léveillé, Geneviève Montcombroux, Bertrand Nayet, Paul Savoie, Daniel Tougas et Rossel Vien.

La revue comportera non seulement des oeuvres littéraires, mais aussi deux analyses de professeurs du CUSB : les tendances du théâtre franco-manitobain par Ingrid Joubert et les tendances de la poésie et de la fiction par Rosmarin Heidenreich.

Les textes sont publiés en français et en anglais, ils sont illustrés par des dessins et gravures d'artistes franco-manitobains : Réal Bérard, Luc Châteauneuf, Suzanne Gauthier, Marcel Gosselin, Roger Lafrenière, Michael Montcombroux, Pauline Morier et Noëlla Muruvé.

Patricia Claxton, récipiendaire du prix de Gouverneur Général en 1987 pour une traduction de Gabrielle Roy, a traduit une partie des textes publiés dans Prairie Fire. Elle animera une conférence sur la traduction littéraire le vendredi 30 mars, à 13h30, dans la salle 1153 du CUSB (entrée libre).

Ph.D.

Les Rendez-Vous

CONCERTS

• ***«Masterworks n°9»***, à l'occasion du 150e anniversaire de la naissance de Tchaïkovsky, l'Orchestre symphonique de Winnipeg sous la direction de Bramwell Tovey consacrera ses travaux au compositeur russe. Vendredi 23 et samedi 24 mars, à 20h, salle du Centenaire.

• ***Le trompétiste Brian Sykora*** sera l'invité de l'Orchestre de chambre du Manitoba sous la direction de Simon Streatfeild. Au programme : Telemann, Bales, Morawetz, Elgar et Honegger. Mercredi 28 mars 1990, à 20h, église Westminster (billets à 15$ et 17$: 783-7377).

• ***Soirée Cabaret*** avec les élèves du Collège Louis-Riel, les 22 et 23 mars au CCFM.

• ***Laurent Roy*** sera au Mârdi jazz du Foyer, le 27 mars au CCFM.

• ***Marc Delannoy et le groupe Toccata*** seront les invités du Foyer, les 29 et 30 mars au CCFM.

FESTIVAL BACH

• ***Conférences à l'Université de Winnipeg***, salle du Centenaire 3C00 :

Mercredi 28 mars, à 20h : Jack Glazer sur les concertos pour violon de Bach.

Jeudi 29 mars, à 20h : conférence de la pianiste canadienne Angela Hewitt.

• *Concerts :*

Vendredi 30 mars, à 20h, église Westminster : Angela Hewitt au piano.

Samedi 31 mars, à 20h, église unifié Crescent-Fort Rouge : concert pour violon, violoncelle et clavecin avec les musiciens manitobains Jack Glatzer, Thomas Wiebe et Éric Lussier.

Dimanche 1er avril, à 20h, église First Mennonite : concert pour choeur, cantate et orchestre de chambre sous la direction de William Baerg. Avec l'Orchestre de chambre du Manitoba, le Choeur de Kelvin High School et la Southern Manitoba Choral Society.



«Neighbours», les photographies de Brent Hume sont exposées du 27 mars au 21 avril dans la Floating Gallery 100, rue Arthur.

PUB

• ***«Cannes 1989»***, images du festival international du film publicitaire de Cannes. Du 27 mars au 8 avril, à 14h (les 27, 28, 29, 30 mars et 1, 7 et 8 avril), 19h et 21h, au Musée des Beaux-Arts.

THÉÂTRE

• ***«Driving Miss Daisy»***, d'après le livre d'Alfred Uhry, prix Pulitzer 1988, mise en scène de Malcolm Black. Du 14 au 31 mars, au MTC Warehouse Theatre (réservations au 942-6537).

EXPOSITIONS

• ***«A travers les yeux d'un enfant»***, 6e exposition annuelle de travaux artistiques d'enfants. Au Musée des Beaux-Arts, à partir du 25 mars.

• ***L'artiste de Vancouver, Ken Lum*** présente sa plus grande exposition canadienne au Musée des Beaux-Arts de Winnipeg.

• ***«Blindman's Bluff»***, exposition de Susan G.Scott, jusqu'au 31 mars, dans la Galerie 1.1.1 de l'Ecole d'art de l'Université du Manitoba.

• ***«Miracles»*** de Ann Smith, jusqu'au 1er avril dans la galerie I du CCFM.

• ***«Le dos de la main»***, esquisses et tableaux d'Orysia Klymkiw, jusqu'au 1er avril dans la galerie II du CCFM.

CONFÉRENCES

• ***«Ecology and Humanism : to become or not to be»***, conférence de Jean-Luc Chodkicwicz, professeur d'anthropologie à l'Université du Manitoba. Dimanche 25 mars, à 14h, au Musée des Beaux-Arts (entrée libre).

ENFANTS

• ***«On se déguise»***, les enfants sont invités à changer d'identité en utilisant des techniques variées lors de l'atelier du Musée des enfants. Samedi 24 et dimanche 25 mars, renseignements : 949-0109.

• ***«Etes-vous sur la bonne piste ?»***, une activité pour toute la famille, le 24 et 25 mars, au Musée des enfants. Les enfants et les parents devront suivre les directives et les indices fournis pour résoudre le «Mystère du musée».

Une sélection de Philippe DESCAMPS

EN QUÊTE DE TOLÉRANCE / L'ART CONTRE LE RACISME
FEAR·OF·OTHERS
LA·PEUR·DE·LAUTRE
IN SEARCH OF TOLERANCE / ART AGAINST RACISM



N INTERNATIONAL EXHIBIT
MARCH 7-31, 199
PLUG IN GALLERY
175 McDermot Avenue, 2nd & 3rd flrs.
MPA GALLERY (Manitoba Printmakers Associa
114 Market Avenue
THE POOL OF THE BLACK STAR
Manitoba Legislative Building

«La peur de l'autre : en quête de tolérance, l'art contre le racisme», exposition internationale présentée jusqu'au 31 mars dans la Plug In Gallery 175, avenue McDermot.

Lectures

POUR LES PETITS

Les cent premiers mots, de Amery Heather.

Livre fait pour apprendre aux très jeunes enfants des mots de chaque image, tout en cherchant le petit canard jaune, qui se cache dans les recoins parfois difficiles à trouver. Pour le plaisir de lire et feuilleter.

(Éd. Du Pélican, 1989)

LES CENT PREMIERS MOTS

Extrait de la couverture des «Cent premiers mots».

SERVICES SOCIAUX

Guide des programmes et services fédéraux pour aînés.

Tous les services et l'aide offerts par l'administration fédérale aux personnes âgées. Ce livre donne tous les renseignements sur les emplois proposés: communication, financement, protection des personnes, etc. Intéressant document à consulter en cas de besoin.

SOCIOLOGIE

Le temps d'Alexandre, de Robert Jasmin.

Alexandre est un garçonnet qui meurt trop jeune pour que les parents acceptent cette mort. Son père a écrit un livre; livre de souvenirs, des années passées avec ce fils tant aimé. C'est un document dramatique et émouvant.

(Éd. Papyrus, 1989)

NOUVELLE MÉDECINE

Luna Ception, de Louise Lacey.

Lorsqu'une femme est contre tout moyen contraceptif, par conviction religieuse ou par refus de méthodes artificielles, que doit-elle faire si elle ne veut pas d'enfants? L'auteure américaine propose des méthodes naturelles. Bien connaître son corps, et surveiller l'influence de la lune, cela permet de régulariser les périodes les plus favorables aux rapports sexuels sans crainte de grossesse. Intéressantes démonstrations.

(Éd. L'Étincelle, 1987)

NOUVELLES

Bois brûlé, de Paul Savoie.

Différentes nouvelles relatent le passé prestigieux des francophones de l'Ouest Canadien. Livre poétique et sensible.

(Éd. du Noroit, 1989)

Ces livres sont disponibles à la Bibliothèque de Saint-Boniface

La Bohème de Puccini à la salle du Centenaire

La saison 1989-90 de la Manitoba Opera Association s'achève en beauté avec la célébrissime Bohème de Puccini, les 31 mars, 3 avril et 6 avril à 20h (19h30 le 3) à la salle du Centenaire.

La Bohème, l'une des oeuvres les plus humaines et les plus émouvantes du répertoire lyrique, raconte la tragique histoire d'amour de l'écrivain Rodolfo et de la grisette Mimi, sur fond de vie d'artistes pauvres à Paris au XIXe siècle.

«Nous nous attendons à jouer à guichets fermés», affirme Jeanie Dubberley, responsable des relations publiques de la MOA. «La Bohème est un opéra tellement apprécié du public. Et si j'en juge par les répétions auxquelles j'ai assistées, les gens ne seront pas déçus».

Comme tous les ans, les spectacles présentés par la MOA cette saison ont été vus par un public nombreux. Pour Cosi Fan Tutte, l'opéra de Mozart présenté au début de l'année, 93% des places ont été vendues. Le Macbeth de Verdi, opéra peu connu, a attiré un peu moins de monde.



Dans le rôle de Rodolfo: le ténor américain Franco Farina.



Dans le rôle de Mimi: Eva Zseller. Tous deux chanteront pour la première fois à Winnipeg.

Jeanie Dubberley insiste sur le fait que les opéra présentés par la MOA sont des productions manitobaines. D'ailleurs, 2 des principaux rôles dans La Bohème seront tenus par des Manitobains: David Watson (Schaunard) et Phillip Ens (Colline).

Ce dernier, une jeune basse originaire de Winkler, effectuera sa première américaine en septembre à Philadelphie, également dans le rôle de Colline. Le chef d'orchestre sera le célèbre Charles Dutoit.

Les malheureux qui n'ont pas encore de billets pour La bohème peuvent tenter leur chance aux comptoirs Bass/TicketMaster (tél: 985-6800). Aux dernières nouvelles, il restait encore quelques places, surtout pour la représentation du 3 avril.

Laurent GIMENEZ



BINGOS

Le Centre culturel franco-manitobain recherche **des bénévoles** pour travailler à quinze soirées de Bingo, qui sont une importante activité de prélèvement de fonds pour le CCFM:

Voici les dates de ces bingos:

- les 5, 16, 20, 24 et 30 avril 1990
- les 2, 7, 16, 21 et 30 mai 1990
- les 11, 18, 19, 22 et 26 juin 1990

Nous aurons besoin de bénévoles pour chacun de ces bingos entre 17h30 et 22h.

Les personnes intéressées sont priées de communiquer avec **Thérèse Fréchette ou Gertrude Gagné au 233-8972** avec les dates de bingos où elles sont disponibles.

La Division scolaire de la Rivière-Seine nº 14

Inscriptions à la maternelle

École	Adresse	Téléphone	Programme
St-Norbert Immersion	900, avenue Ste-Thérèse	261-4430	Immersion
Noël-Ritchot	45, avenue de la Digue	261-0380	Français
St-Adolphe	St-Adolphe	883-2182	Immersion
Île-des-Chênes	Île-des-Chênes	878-3633	Immersion
Gabrielle-Roy	Île-des-Chênes	878-2147	Français
Dawson Trail	Lorette	878-2929	Immersion
Lagimodière	Lorette	878-3621	Français
** Pointe-des-Chênes	Ste-Anne	422-8760	Français
Ste-Anne Immersion	Ste-Anne	422-8762	Immersion
Richer	Richer	422-5490	Immersion
St-Joachim	La Broquerie	424-5287	Français

Le mercredi 4 avril 1990 : 9h00 à 11h30
13h00 à 15h00
* 18h30 à 20h00

** — seulement les écoles de St-Norbert, St-Adolphe, Richer et l'école Dawson Trail à Lorette.*

*** — après-midi seulement*

Prière d'apporter le certificat de naissance et le dossier d'immunisation.

Avis

Lecteurs et lectrices de La Liberté

Le conseil d'administration de la Société franco-manitobaine aura sous peu des nominations à faire pour combler des postes au conseil d'administration de Presse-Ouest Limitée.

La Société franco-manitobaine lance donc un appel aux lectrices et lecteurs de la Liberté intéressés à siéger au conseil.

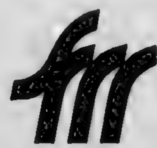
Les intéressés auront une bonne connaissance du milieu franco-manitobain, une certaine aptitude pour l'administration et le désir de relever des défis en ce qui concerne les communications écrites au niveau de la communauté francophone.

Si vous voulez vous joindre à la direction de Presse-Ouest Limitée, veuillez nous faire parvenir vos demandes ainsi que les facteurs qui vous motivent à l'adresse suivante:

La Société franco-manitobaine
C.P. 145
Saint-Boniface (Manitoba)
R2H 3B4

À l'attention du président: Monsieur Raymond Bisson

Les nominations seront acceptées jusqu'au **30 mars 1990.** Vous pouvez également vous rendre directement au bureau de la SFM, pièce 212, 383, boulevard Provencher à Saint-Boniface ou téléphonez au 233-4915.



La Société franco-manitobaine
383, boulevard Provencher
Saint-Boniface (Manitoba) (204) 233-4915

Société canadienne d'hypothèques et de logement — Canada Mortgage and Housing Corporation

APPEL D'OFFRES

Travaux de réparations

La Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), avec l'aide financière du gouvernement du Manitoba, prévoit effectuer des travaux de réparations sur trois logements unifamiliaux situés à **Camperville (1) et à Manitogan (2)** au Manitoba. Des soumissions individuelles seront reçues pour chaque projet.

Des soumissions cachetées portant sur le projet et adressées au soussigné, seront reçues jusqu'au **17 avril 1990 à 14h.** On pourrait se procurer les appels d'offres dès le **26 mars 1990.**

Des travaux consisteront à éffectuer des réparations de menuiserie, de revêtement de sol, de chauffage, d'électricité, de portes et fenêtres, de feuilles de gypse, de peinture, de plomberie, etc. Toute réparation doit être incluse dans les soumissions données par les entrepreneurs généraux.

Chaque soumission doit être accompagnée d'un cautionnement de soumission ou d'un dépôt de garantie dont le montant est de 10% de la valeur de toute offre, jusqu'à concurrence de 100 000$. La SCHL retiendra chaque dépôt de garantie pour s'assurer que le contrat est bien exécuté. Elle acceptera que le dépôt soit payé en espèces, par chèque visé ou par voie d'un cautionnement de soumission provenant d'une société de caution accréditée. Toute chèque ou cautionnement doit être fait à l'ordre de la SCHL.

Les documents d'appel d'offres pourraient être obtenus de **Harry Moore,** Agent principal de l'administration des contrats, Programme de logement pour les ruraux et les autochtones, au numéro 983-5669, ou à l'adresse ci-dessous.

La SCHL ne s'engage pas nécessairement à retenir la soumission la plus basse.

Société canadienne d'hypothèques et de logement
C.P. 964
10, rue Fort, 4e étage
Winnipeg (Manitoba)
R3C 2V2

Logement Manitoba — Manitoba Housing



Téléphonez-nous!

Vous voulez signaler un rendez-vous culturel ? Téléphonez nous au 237-4823.

Un voyage pour les Poitras au Pays de l'Ancêtre

L'Association des familles Poitras propose aux Poitras, à leurs parents et à leurs amis un voyage de groupe en France, spécialement conçu pour leur faire découvrir le pays d'origine de leur ancêtre.

Le voyage aura lieu du 4 au 19 juin 1990. Une journée à caractère généalogique sera consacrée spécialememt à Cugand, lieu d'origine de l'ancêtre Jean Poitras, ainsi qu'une visite à Saint-Nicolas-des-Champs de Paris, paroisse de l'ancêtre Marie Xainte Vié.

Les intéressés doivent réserver leur place d'ici le 20 avril 1990. Réservation: René Poitras (819-378-4795); G. Amédée Poitras (514-589-3103); Jacques Drapeau (418-682-5464).



La Société franco-manitobaine

est à la recherche d'un(e) candidat(e) au poste de

Agent de développement communautaire

Sous la directrice générale et en collaboration avec l'agent responsable du secteur de la promotion des services en français, cette personne sera responsable de:

- encourager les initiatives locales en vue de promouvoir les services en français;
- appuyer la mise sur pied de mécanismes et d'infrastructures susceptibles de contribuer au développement communautaire et à l'épanouissement de la vie en français au Manitoba;
- encourager la mise en place de l'offre et la demande de services en français.

Qualité requises:

- bonne connaissance de la communauté franco-manitobaine;
- bonne connaissance des deux langues officielles écrites et parlées;
- capacité de rédaction de rapports;
- formation en développement communautaire ou expérience connexe;
- à l'occasion, l'agent(e) devra se déplacer à l'intérieur de la province.

Salaire: selon la formation et l'expérience et selon l'échelle de salaire.

Veuillez expédier votre curriculum vitae et toute autre information pertinente **avant le 15 avril 1990,** à:

Cécile Berard
Directrice générale
Société franco-manitobaine
C.P. 145 – Saint-Boniface (MB)
R2H 3B4

BDO
GUENETTE CHAPUT

BDO/GUENETTE CHAPUT désire remercier la communauté francophone du Manitoba et de la Saskatchewan à l'occasion du 30e anniversaire de la fondation du bureau.

Fondé le 15 février 1960, BDO/Guenette Chaput regroupe maintenant une équipe professionnelle de douze comptables desservant une clientèle commerciale, agricole, industrielle et institutionnelle couvrant le Nord-Ouest ontarien, le Manitoba et la Saskatchewan.

Pour toujours mieux servir nos clients, nous offrons toute la gamme des services de vérification, comptabilité, fiscalité, informatique et conseillers en administration. Notre récente addition, le Cabinet-conseil BDO et notre affiliation au groupe BDO Binder International complémentent nos services et nous placent parmi les bureaux les plus respectés du Manitoba.

Nous nous engageons à continuer de fournir à notre clientèle un service personnalisé avec toute l'attention qu'elle mérite.

30 ANS

1960 - 1990

MERCI!

Lucien P. Guenette, c.a.
Georges M. Picton, c.g.a.
Arthur J. Chaput, c.a.
Gilles L. Chaput, c.a.
André A. Blondeau, c.a.
Maurice R. Morissette, c.a.
Raymond H. Desrochers, c.a.
Richard G. Senez, c.a.
Russell W. Paradoski, c.a.
James D. Doer, c.a.
Paul J. Prenovault, c.a.
Maurice L. Fillion, c.a.



Hanover-Taché

Sainte-Anne/ Niverville

Finalement du vrai hockey

Après avoir gagné les deux premières parties des finales de la division Nord, les As de Sainte-Anne ont perdu le troisième match. Commentaire de Jude Boulianne, l'entraîneur des As: «Niverville était pompé, nous on ne l'était pas».

«Ça faisait 10 parties qu'on jouait sans perdre», poursuit l'entraîneur de l'année de la Hanover-Taché. «Peut-être que la pression de toujours gagner a joué contre nous. On les a peut-être trop pris à la légère».

«Cette série contre Niverville, c'est un peu plus du hockey que la série contre Ile-des-Chênes. Les joueurs n'ont pas à s'inquiéter de se faire planter dans la bande à chaque fois qu'ils embarquent sur la patinoire».

Si les As remportent les finales de la division Nord, qu'est-ce qui aura fait la différence? «Nos forces? Je crois qu'on joue avec un peu plus de coeur, un peu plus de discipline. Je pense qu'on a un peu plus d'expérience en séries éliminatoires».

«Ça va prendre un effort d'équipe. On a une bonne équipe avec trois trios qui peuvent compter des buts. Et on a un bon gardien de but. Plus d'une fois, Paul Stoez nous a gardés dans la partie».

L.C.

Les finales de la division Sud

«La Broquerie: une équipe qui ne cherche pas la chicane»

Les Habs de La Broquerie ont commencé les finales de la division Sud sur un bon pied. Ils ont battu les Canadiens de Saint-Pierre-Jolys 7 à 3, à Saint-Pierre-Jolys.

«Moi, j'ai encore espérance. Ce n'est pas une cause désespérée», affirme en souriant Gilbert Lahaie des Canadiens de Saint-Pierre. «Durant la première partie, on a peut-être été un peu trop confiant. Durant les deuxième et troisième périodes, il y a eu des signes encourageants».

La série La Broquerie/Saint-Pierre est certainement différente de la série Saint-Pierre/Grunthal. «Grunthal, c'était une équipe physique», confirme Gilbert Lahaie. «La Broquerie patine. Et il y a beaucoup plus de finesse. Tu prends des gars comme Gilbert Dubé et Fernand Piché. C'est des vieux renards».

La discipline

«Nos points forts», poursuit Gilbert Lahaie, «c'est l'expérience des gars comme Robert Bérard, Norm Hébert et Jacques Lévesque. Ça fait longtemps qu'ils attendent un championnat. Ils ont faim et ça se voit dans leur jeu. A part de ça, il y a Robert Rioux. Il a eu une bonne série contre Grunthal. Mais on attend toujours ça de lui.»

Qu'est-ce qui pourrait faire la différence? «La discipline», répond sans hésitation Gilbert Lahaie. «Et ce n'est pas dur de jouer d'une façon très disciplinée contre La Broquerie. Parce que La Broquerie, c'est une équipe qui ne cherche pas la chicane».

Lucien CHAPUT


Robert Rioux des Canadiens de Saint-Pierre-Jolys.

Fernand Piché des Habs de La Broquerie. Un vieux renard...

La stratégie printanière est arrivée

Les Jets en défense: l'examen du docteur Brin

Si le jeu défensif est de nouveau à la mode, c'est que les séries éliminatoires approchent. Comme équipe, les Jets ont connu une bonne saison dans leur propre zone, mais le test véritable viendra au mois d'avril.

C'est comme ça, le jeu se resserre au printemps dans la Ligue Nationale. Un jeu ouvert permet bien plus d'erreurs et ainsi, laisse la porte entrouverte à l'inattendu. Les Oilers d'Edmonton se souviennent encore de ce but catastrophique de Steve Smith dans son propre filet. Conséquence: les passes de sortie de zone se font par la bande et non par le milieu. Une leçon bien apprise.


André BRIN

André Brin est chroniqueur sportif au Ce Soir de Radio-Canada

Le système de Bob Murdoch devrait bien servir les Jets lors des séries éliminatoires. Mais depuis quelques semaines, la défensive se fie énormément à ses jeunes gardiens de but. Bob Essensa et Stéphane Beauregard ont sorti les Jets du pétrin à de nombreuses reprises.

Pourquoi? La fatigue a sans doute eu son effet. Les mêmes défenseurs ont joué tout au long de l'année. Avant les blessures des derniers temps à Ellett et Carlyle, la défensive des Jets n'a pas eu de répit. Seul Taglianetti a été à l'écart du jeu pendant une période importante.

La blessure ne fait pas mal

Que vous soyez Raymond Bourque ou Moe Mantha, il faut payer le prix d'une longue saison.

La blessure à Randy Carlyle ne ferait pas mal si ce n'était du manque de profondeur des Jets à la ligne bleue. Carlyle devient de moins en moins efficace sur sa propre ligne bleue. Et cette année, son jeu en zone adverse n'a pas été brillant.

Mais qui peut le remplacer? Bryan Marchment a 21 ans. Aucune équipe sérieuse ne compte sur un défenseur de 21 ans pour revitaliser son jeu défensif. Même les meilleurs jeunes défenseurs ne maîtrisent pas cet aspect. Ça prend des années d'expérience pour devenir un solide arrière.

Shawn Cronin a un rôle à jouer. Mais ne lui en demandez pas trop. Il pivote comme un navire de guerre et, bien qu'il ait un assez bon sens du jeu, personne ne voudrait le voir à la ligne bleue lors d'une attaque à cinq.

Si Mantha a trouvé une place avec cette équipe, c'est que la défensive est maigre. Compte tenu des éléments en place, Murdoch peut se réjouir des succès qu'il remporte. Sans perdre de vue que quatre d'entre eux sont jeunes et prometteurs.

Taglianetti a sa place

Dave Ellett est parmi les meilleurs défenseurs du circuit à l'attaque. Fredrik Olausson transporte très bien la rondelle et son travail en défensive s'améliore. (Mais, dans le cas d'Olausson, les Jets ne savent toujours pas s'il sera là l'an prochain) Peter Taglianetti a sa place. Mais en bout de ligne, on espère en faire un exceptionnel 5ème ou 6ème défenseur.

Ce qui nous amène à Teppo Numminen, le jeune défenseur le plus sous-estimé de la Ligue. Il est aussi mobile que ses confrères. Encore jeune, son jeu défensif est excellent. A la longue, j'ai l'impression qu'il sera le meilleur d'entre eux.

Mais après, les défenseurs de qualité ne se font pas nombreux dans l'organisation des Jets. Vraiment, il y a seulement Dan Ratushny à qui on peut assurer un poste dans quelques années. Mais il a encore deux années universitaires devant lui. Et je ne suis pas convaincu qu'il reste deux bonnes années dans les jambes de Randy Carlyle et de Moe Mantha.

SAINTE-ANNE-DES-CHÊNES

Les Championnes Novice du Sud-Est manitobain

Les jeunes ringuetteuses de 7 à 9 ans de Sainte-Anne-des-Chênes ont fini leur saison en beauté. L'équipe novice a gagné le championnat de son groupe d'âge à Steinbach durant la fin de semaine du 18 mars lors du tournoi Pink Panther.

Cette dernière victoire s'est ajoutée au championnat de la Ligue de ringuette du Sud-Est que l'équipe de Sainte-Anne avait remporté en février.

7 équipes de novices font partie de cette ligue à laquelle participent les villages de Grunthal, Landmark, Lorette, Mitchell, Saint-Adolphe, Sainte-Anne-des-Chênes et Steinbach.


L'équipe championne des novices (7 à 9 ans) de ringuette de Sainte-Anne-des-Chênes. 1ère rangée (de g. à d.): Jennifer Mourant, Kelly Dayment, Megan Leonoff, Sylvie Perrin, Angèle Choquette, Julie Freynet. 2e rangée: Mélanie Perrin, Jackie VanDenBussche, Céleste St-Vincent, Kristin Gorham, Danielle Dupuis. 3e rangée: les entraîneurs, Lise Dupuis et René Dupuis.

LETTRE

La Liberté publie toutes les lettres qui lui sont adressées à condition que leur contenu ne soit pas diffamatoire et qu'elles soient signées.

PROFESSEURS

Septembre 1990

La Division scolaire de Fort Garry vous invite à une soirée d'information au sujet de son programme d'immersion (M à 12) offert dans ses cinq écoles et des postes disponibles pour septembre 1990.

Il nous fait plaisir de vous rencontrer le lundi 2 avril 1990 à 19h30 dans la bibliothèque de l'Institut collégial Vincent Massey, 975, avenue Dowker. La direction de ces écoles se ferait un plaisir de vous rencontrer.

Pour autres renseignements, veuillez communiquer avec:

Jean A. Beaumont
Député directeur général adjoint
Programme français
Division scolaire de Fort Garry nº 5
757, rue Lyon, Winnipeg (Manitoba) R3T 0G6

OFFRE D'EMPLOI

Directeur(trice) général(e)

L'Association culturelle franco-canadienne de la Saskatchewan (A.C.F.C.), un organisme voué à la promotion des intérêts de la population francophone de la Saskatchewan, est à la recherche d'un(e) directeur(trice) général(e).

Les responsabilités: Sous l'autorité de la présidence, le(la) titulaire du poste sera responsable d'initier, de planifier et de coordonner les programmes et les projets de l'organisme selon les orientations du conseil d'administration et du bureau de direction. Il ou elle sera chargé de gérer et d'évaluer le personnel ainsi que les ressources financières de l'Association et de veiller au fonctionnement quotidien du bureau. Le(la) titulaire sera responsable d'établir et de maintenir des liens avec les autorités gouvernementales et les organismes fransaskois de la province.

Les exigences: La persone occupant ce poste possédera une bonne connaissance de l'infrastructure communautaire fransaskoise, de la réalité fransaskoise et de celle des Canadiens français en milieu minoritaire. Elle possédera une solide expérience en gestion tant au niveau des ressources humaines que financières et une expertise en lobbying auprès d'instances gouvernementales. La personne devra aussi démontrer une solide capacité de leadership, un bon entregent, un sens de la diplomatie et une bonne aptitude de communication. Le ou la titulaire devra aussi posséder une excellente maîtrise du français et une connaissance approfondie de l'anglais.

Le salaire: Le salaire et les avantages sociaux seront déterminés en fonction du degré d'expertise et d'expérience du ou de la candidat(e). Ce poste cadre offre au ou à la titulaire l'occasion de faire une importante contribution au sein d'une équipe professionnelle et dynamique.

Lieu de travail: Régina avec déplacement en province et à l'extérieur.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae avant **le 6 avril 1990** à la:

Direction générale
Association culturelle franco-canadienne
2132, rue Broad
Régina (Saskatchewan) S4P 1Y5

Les candidatures seront traitées confidentiellement.

Canadian Parents for French

recherche

un(e) coordonnateur(trice) de camp d'été

Pour un camp de jour intinérant de langue française. Il se déplacera en huit localités du Manitoba. L'hébergement aura lieu chez des parents locaux.

Le(la) coordonnateur(trice) sera responsable d'organiser le camp. Un certain nombre d'heures seront réserriées en juin à la planification et à la formation. Le(la) candidat(e) bilingue qui sera retenu(e) aura acquis de l'expérience dans des camps de jour et suivi des études postsecondaires en éducation ou en récréologie, réanimation cardiorespiratoire et premiers soins ou être prêt à les acquérir, permis de conduire valide et véhicule. Le kilométrage sera remboursé à raison de 0,20 $/km.

• **Mars-juin** — Réunions à l'occasion avec le Conseil provincial pour la planification des activités du camp, l'embauche du personnel, la formation du personnel, ainsi que l'évaluation des besoins en matériel.

• **Juillet-août** — Jusqu'à huit semaines, dépendant du nombre de camps offerts

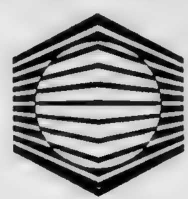
Salaire: Selon les qualifications. Environ 1 500$ pour le travail précédant le camp. Tarif horaire pour les heure travaillées au camp même.

Date limite : le 2 avril 1990

Faire parvenir curriculum vitae (en anglais s.v.p.) à:

Président, Canadian Parents for French
605, rue Wayoata
Winnipeg (Manitoba)
R2C 1J8





Le fonds de sécurité des caisses populaires du Manitoba

est à la recherche d'un(e) personne pour remplir le poste de:

secrétaire administrative

Responsabilités:

- Assurer les tâches de secrétariat pour le directeur général
- Rédaction des procès-verbaux
- Préparation des salaires
- Préparation de documents comptables
- Entrée des données comptables (au système AccPac)
- Assurer l'administration générale du bureau

Qualités recherchées:

- Excellente connaissance des langues française et anglaise parlées et écrites, y compris la facilité de rédaction
- Expérience du système de traitement de texte WordPerfect
- Sens de l'organisation et esprit d'équipe; belle personnalité
- Facilité de communication avec le public
- Connaissance de la comptabilité ou expérience en tenue de livres serait un atout

Rémunération:

Le salaire sera fixé selon l'expérience et les connaissances de la personne.

Entrée en fonctions: Dès que possible.

Toute personne intéressée est priée de poser sa candidature en faisant parvenir son curriculum vitae avec la mention «Personnel et confidentiel» à:

Monsieur Léo Roch
Directeur général
Le Fonds de sécurité des Caisses populaires du Manitoba
100-605, rue Des Meurons
C.P. 84
Saint-Boniface (Manitoba)
R2H 3B4



Chef-mécanicien(ne)

16,75 $ l'heure
Service correctionnel du Canada
Établissement de Stony Mountain

Votre choix

Vous serez chargé(e) de l'exploitation et la supervision d'une usine de vapeur à haute pression. Au salaire s'ajoute une vaste gamme d'avantages sociaux ainsi qu'une indemnité de facteur pénal de 800 $ par année.

Votre apport

Vous devez posséder un certificat de mécanicien de machine fixe de première classe, ainsi qu'une formation et de l'expérience en exploitation et en supervision d'une usine de vapeur à haute pression. La connaissance de l'anglais est essentielle.

Une vérification de la fiabilité sera effectuée avant la nomination.

Acheminez votre demande d'emploi et une copie de votre certificat de compétence d'ici le 6 avril 1990, en prenant soin d'indiquer le numéro de référence 90-CSC-MAN-OC-03-510, à l'adresse suivante : **Établissement Stony Mountain, C.P. 4500, Winnipeg (Manitoba) R3C 3W6.**

Les renseignements personnels sont protégés par la Loi sur la protection des renseignements personnels. Ils seront conservés dans le fichier de renseignements personnels CSC/SCC/S10-2.

This information is available in English.

Canada



Commission de la fonction publique du Canada — Public Service Commission of Canada

La Division scolaire de Seven Oaks nº 10

est à la recherche

des professeurs bilingues

de musique au niveau élémentaire (maternelle à sixième année) dans des écoles d'immersion ou à double voie.

Qualifications:

- une connaissance des méthodes d'Orff et de Kodaly;
- une connaissance de la philosophie d'immersion française;
- une connaissance de l'anglais et du français (oraux et écrits).

La Division scolaire de Seven Oaks est une division dynamique et progressive qui se trouve dans le nord de la ville de Winnipeg.

Veuillez s'il vous plaît nous faire parvenir votre demande ainsi que votre curriculum vitae avant **le 30 mars** à:

Mme Claire Walker
830, rue Powers
Winnipeg (Manitoba)
R2V 4E7



ATELIER DES ENSEMBLES DE PUISSANCE — ATELIERS DE TRANSCONA

Nature des travaux:

Fourniture de la main-d'oeuvre, du matériel et de certains matériaux en vue de l'installation d'un plancher en béton et de divers autres équipements; fourniture des services électriques et mécaniques connexes.

Les soumissions cachetées établies sur les formules remises à cette fin seront reçues par M. Jack Kavitch, administrateur des contrats d'ingénierie, jusqu'à midi (heure normale du Centre) le vendredi 20 avril 1990, au bureau du Directeur du district Manitoba ouest, bureau 460, 123, rue Main, Winnipeg (Manitoba) R3C 2P8.

À partir du 26 mars 1990, les entreprises intéressées peuvent se procurer, à l'adresse ci-dessus de 6h à 12h et de 13h à 16h, les formules de soumission contre remise d'un chèque visé de 50 dollars (non remboursable) libellé au nom de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada.

Les soumissions doivent être accompagnées d'une caution de soumission équivalant à 10% de l'offre et payable à la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada.

Pour tout renseignement complémentaire:

- d'ordre technique, appeler Tim Mueller au 1-204-988-7047
- sur les soumissions, appeler Jack Kavitch au 1-204-988-8565.

La Compagnie se réserve le droit de rejeter toutes les soumissions et ne s'engage pas à accepter la moins élevée.

Bureau du directeur des ateliers
Ateliers de Transcona
CN Rail
Winnipeg (Manitoba)

La Division scolaire de la Rivière-Seine nº 14

recherche

un(e) directeur(trice)

à 0.75 du temps pour l'école Lagimodière à compter du mois d'août 1990.

Cette école est une école française de M à 9 avec un effectif de 190 élèves et un personnel enseignant de 12.

Les candidat(e)s qui détiennent le B. Éd., au moins, et qui possèdent de l'expérience pédagogique et administrative dans une école française auront la préférence. Le(la) candidat(e) doit avoir une très bonne connaissance du français et de l'anglais.

Les candidat(e)s intéressé(e)s sont prié(e)s de faire parvenir leur demande, le ou avant le **28 mars 1990**, à:

M. Wendell Sparkes
Directeur général
Division scolaire de la Rivière-Seine nº 14
C.P. 160
Ste-Anne (Manitoba)
R0A 1R0

La Division scolaire de Transcona-Springfield nº 12

est à la recherche

d'un commis niveau I

Qualifications:
- bonnes connaissances des deux langues officielles
- connaissance de fonctionnement d'ordinateurs préférable
- dactylographie de 60 m/m.
- habileté de traiter avec le public.

Salaire: 1 291$ par mois

Emploi dans une école d'immersion française.

Entrée en fonctions: immédiatement

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur demande d'emploi accompagnée de leur curriculum vitae à:

La Directrice générale
La Division scolaire Transcona-Springfield nº 12
760, avenue Kildare est
Winnipeg (Manitoba)
R2C 3Z4

Division scolaire de Norwood nº 8

accepte présentement vos projets pour l'utilisation à long terme de l'école

King George V School

Ceux-ci devront inclure les points suivants:

- utilisation proposée;
- détails appropriés.

Expédiez le tout, le ou avant **le 15 avril 1990**, à l'attention de:

M. Alex Boyes
Directeur général
200, chemin St. Mary's
Winnipeg (Manitoba)
R2H 1H9

Si plus de détails sont nécessaires au sujet de l'édifice, des locaux, du plan du bâtiment, etc. contactez M. Boyes au 237-0212; télécopieur: 231-1912.

Rat River Golf Rivière-aux-Rats

est à la recherche d'une **personne bilingue pour faire la cuisine et service du bar** dans le pavillon.

Nous cherchons aussi une **personne responsable, bilingue pour travailler sur le terrain de golf.** Doit bien connaître les machines qui servent à l'entretien d'un terrain de golf.

Pour plus de renseignements, composez le 1-433-7177 ou envoyez votre curriculum vitae avec références et salaire attendu à l'adresse suivante avant **le 3 avril:**

Rat River Golf Rivière-aux-Rats
C.P. 511
Saint-Pierre-Jolys (Manitoba)
R0A 1V0

Directeur/trice des soins aux patients

L'hôpital de Notre-Dame-de-Lourdes — une institution de 10 lits — est à la recherche d'un(e) infirmier(ère) motivé(e) ayant de l'initiative.

En plus de plusieurs services partagés, l'hôpital est administré par une gestion partagée avec d'autres centres de santé. Au sein de cette structure administrative figure une équipe de direction commune qui offre des occasions d'échanges et d'appui.

Le rôle du/de la directeur/trice est facilité par des rapports avec nos jeunes médecins et autres professionnels de la santé. Faisant partie d'une équipe de soins de santé grandissante, le/la directeur/trice influence le développement du service de santé communautaire. Le/la directeur/trice jouit de tâches d'emploi variées qui incluent la gestion de services infirmiers et auxiliaires ainsi que la coordonnation de services obtenus. De plus, le/la titulaire participera activement à planifier un nouveau centre de santé à Notre-Dame-de-Lourdes.

Les attraits comprennent un soutien technique, un salaire intéressant et des avantages sociaux excellents. Les congés éducatifs ainsi que l'assistance envers la décentralisation sont négociables. La personne choisie devra avoir soit un baccalauréat et/ou de l'expérience équivalente en gestion. Le bilinguisme est un atout.

Veuillez faire parvenir votre demande en toute confiance avant le **31 mars 1990 à monsieur René Comte, directeur général, Hôpital Notre-Dame, Notre-Dame-de-Lourdes (Manitoba) R0G 1M0 ou composez le (204) 248-2092.**



Offre d'emploi

COLLÈGE UNIVERSITAIRE DE SAINT-BONIFACE

est à la recherche d'une personne
à titre de responsable de projet pour les Sessions de rencontres Nouveau Départ.

Responsabilités:
- coordonner et évaluer la programmation des sessions et des stages de formation;
- collaborer à la formation des animatrices;
- identifier des personnes-ressources pour des ateliers à la clientèle de Nouveau Départ.

Qualifications:
- avoir des connaissances de gestion de programme;
- posséder des habiletés en animation;
- être disponible pour une session d'information en mai 1990;
- avoir vécu soi-même l'expérience des sessions de Nouveau Départ serait un avantage.

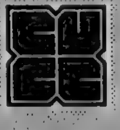
Date du contrat: automne 1990

Poste et salaire: sujet à l'approbation budgétaire

Date limite pour soumettre sa candidature: le 6 avril 1990

Prière de soumettre votre curriculum vitae à:

Madame Suzanne Rajotte
Coordonnatrice de l'Éducation permanente
Collège universitaire de Saint-Boniface
200, avenue de la Cathédrale
Saint-Boniface (Manitoba)
R2H 0H7



200, AVENUE DE LA CATHÉDRALE
SAINT-BONIFACE (MANITOBA) R2H 0H7
(204) 233-0210

Animateurs en art

Le Centre culturel franco-manitobain est à la recherche de personnes dynamiques et motivées pour **l'animation d'ateliers d'art et de créativité** durant les mois d'été.

Les candidats doivent avoir 18 ans et plus et doivent posséder des connaissances de base dans plusieurs techniques d'art classique et folklorique (artisanat). Une formation en éducation et/ou en beaux-arts, ainsi qu'en musique, danse ou théâtre serait un atout.

Les personnes doivent pouvoir se sentir à l'aise et bien communiquer avec des jeunes de 6 à 12 ans. Nous exigeons pour ce poste un excellent niveau de français oral.

L'emploi comprendra la planification d'une programmation élaborée pour encourager l'expression individuelle chez l'enfant, ainsi que l'animation des activités comprises dans cette programmation pour finir avec le montage d'une exposition des travaux accomplis à l'intérieur des ateliers d'art et de créativité.

Durée de l'emploi: 12 semaines — du 4 juin au 24 août 1990

Conditions salariales: 30 heures par semaine, 9$ de l'heure

Veuillez faire parvenir votre demande avec curriculum vitae à:



Lisa Desilets
Centre culturel franco-manitobain
340, boulevard Provencher
Saint-Boniface (Manitoba)
R2H 0G7

Offre d'emploi

Agent(e) de développement

La Fédération Franco-TéNOise,

organisme sans but lucratif qui oeuvre à la défense et à la promotion du français dans les Territoires du Nord-Ouest depuis plus de dix ans, est à la recher d'un(e) agent(e) de développement responsable du dossier culturel et des communications.

Description de tâches:

1. Encadrer et former les bénévoles des associations membres et affiliées à La Fédération Franco-TéNOise dans leurs démarches de planification et d'organisation d'activités culturelles;
2. Établir la programmation culturelle de La Fédération et conseiller les associations membres et affiliées dans l'élaboration de leur propre programmation culturelle;
3. Voir à la réalisation de la programmation culturelle de La Fédération et en faire rapport;
4. Faire de la représentation auprès des gouvernements, des institutions publiques et des organismes intervenants dans le domaine culturel;
5. Organiser les communications internes de La Fédération;
6. Assurer les liens entre La Fédération et les médias;
7. Accomplir toute autre tâche assignée par la direction générale.

Conditions de l'emploi:

La date d'entrée en fonctions est **le 30 avril 1990**;
Le salaire est de **30 000$ par année**;
L'allocation logement est de **400$ par mois**;
Le lieu de travail est **Yellowknife**;
Plusieurs déplacements sont à prévoir dans les T. N.-O.;
Un contrat d'un an avec possibilité de renouvellement sera signé.

Soumission de candidature:

Prière de faire parvenir votre curriculum vitae et autres renseignements pertinents avant **le 30 mars 1990** à:

M. Richard Barrette, directeur général
Fédération Franco-TéNOise
C.P. 1325
Yellowknife (T. N.-O.) X1A 2N9
ou par fax au numéro: (403) 873-2158

Tous et toutes recevront un accusé de réception.

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez communiquer avec le directeur général au numéro suivant: (403) 920-2919.



Le Comité des relations interraciales dans la communauté de la Ville de Winnipeg

Sous-comité de l'éducation

est à la recherche d'une **personne qualifiée pour l'aider à mettre sur pied un Service pour les intervenants.**

On accordera la préférence aux candidats et aux candidates ayant fait preuve d'habiletés dans les domaines suivants :

- les relations interpersonnelles et les communications
- la connaissance des collectivités ethnoculturelles
- le travail indépendant
- la recherche

Rémunération : négociable — poste d'une durée de trois mois.

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae à l'adresse suivante :

Le Comité des relations interraciales
dans la communauté de la Ville de Winnipeg
Sous-comité de l'éducation
Édifice du Conseil
510, rue Main
Winnipeg (Manitoba) R3B 1B9

Date limite : le 6 avril 1990

La Ville de Winnipeg offre des chances d'emploi égales à tous.

Le Service de liaison scolaire

Offres d'emploi

Le service de liaison scolaire a été établi par l'Association culturelle canadienne-française de la Saskatchewan et la Commission des écoles fransaskoises afin de suppléer dans les communautés au travail de l'implantation de la composante fransaskoise au sein du système scolaire de la province.

Secrétaire administratif(ve)

Fonctions:

La personne choisie sera responsable des services administratifs au sein du service de liaison scolaire. Repondant au directeur, elle exercera une variété de tâches de bureau et d'administration.

Connaissances et compétences:

- Excellente connaissance du français et de l'anglais écrits et parlés;
- Connaissance approfondie des pratiques de bureau;
- Sens d'initiative et compréhension rapide des tâches confiées;
- Connaissance de base des pratiques de comptabilité et de traitement de texte informatisé;
- Compétences dans le domaine des relations humaines et publiques;
- Savoir diriger le travail d'un secrétariat de bureau.

Exigences:

Avoir terminé le cours secondaire de sa province et un cours de secrétariat dans une école commerciale reconnue; posséder plusieurs années d'expérience de travail de bureau.

Lieu de travail: Régina

Entrée en fonctions: Immédiate

Faites parvenir votre curriculum vitae avant le 3 avril à l'adresse ci-dessous.

Responsable de l'information

Fonctions:

Le titulaire de ce poste devra organiser et mettre en branle, dans les communautés et auprès de la population en général, des activités relatives aux médias et à l'information. Répondant au directeur, il exercera une variété de tâches visant à sensibiliser les Fransaskois et les Fransaskoises au système d'éducation de langue française.

Connaissances et compétences:

- Excellente connaissance du français et de l'anglais écrits et parlés;
- Connaissance approfondie des pratiques en information et en relations médiatiques;
- Connaissance générale des communautés fransaskoises urbaines et rurales;
- Compétences dans le domaine des relations humaines et publiques;
- Savoir organiser des stratégies de lobbying, des rencontres avec les médias, des séances de formation et des communiqués de presse.

Exigences:

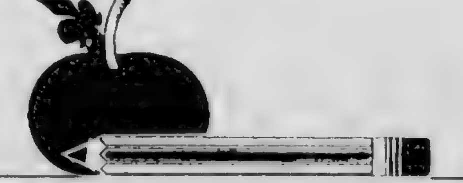
Avoir terminé le cours secondaire de sa province et un cours spécialisé en information, en communication ou en matières connexes. Posséder une certaine expérience de travail dans le domaine de l'information dans les milieux francophones minoritaires.

Lieu de travail: Régina

Entrée en fonctions: Immédiate

Faites parvenir votre curriculum vitae avant le 3 avril à l'adresse ci-dessous.

Roger Lalonde
Service de liaison scolaire
2132, rue Broad, Régina (Saskatchewan) S4P 1V5
Tél.: 569-1912



SAINT-CLAUDE

Une 2e Fête nationale?

Les conseillers du village de Saint-Claude envisagent d'organiser cette année, pour la première fois, des manifestations à l'occasion de la Fête nationale du Canada le 1er juillet.

Dans ce but, le conseil municipal s'apprête à solliciter la collaboration financière de différents groupes locaux et à déposer une demande de subvention auprès du gouvernement fédéral.

Comme chaque année, les résidants de Saint-Claude entendent aussi célébrer la Fête nationale française du 14 juillet. Les manifestations, organisées par le club de curling local, se dérouleront le dimanche 8 juillet.

Par ailleurs, le maire de Saint-Claude, Roger Chapellaz, et le conseiller Raymond Lacroix, devraient participer à la réunion publique organisée par le Comité de planification provinciale le 26 mars à 19h30 à la Salle communautaire.

L.G.

Les personnes qui travaillent à Revenu Canada, Douanes et Accise, sont membres d'une équipe qui veille au respect des clauses législatives régies par le ministère. Or, nous vous offrons aujourd'hui l'occasion de vous joindre à ce groupe à l'un de nos bureaux de la région du sud du Manitoba.



Inspecteur(trice)s des douanes

(27 439 $ - 33 601 $)

District d'Emerson *

- Postes exigeant l'anglais (S-90-51-EMER-120E-510)
- Postes exigeant le bilinguisme (S-90-51-EMER-120B -510)
- Postes saisonniers epermanents exigeant l'anglais allant, chaque année,du ler mai au 31 octobre environ (S-90-51-SMAN-120S-510)

Winnipeg

- Postes exigeant l'anglais (S-90-51-WINN-120E-510)
- Postes exigeant le bilinguisme (S-90-51-WINN-120B-510).

Lyleton/Coulter, Manitoba (District de North Portal)

- Postes exigeant l'anglais (S-90-51-SASK-120E-510)
- Postes exigeant le bilinguisme (S-90-51-SASK-120B-510)

Votre choix

Exercer un contrôle sur les marchandises à l'entrée au pays et à leur sortie, de même que sur les personnes entrant au Canada, à faire des fouilles et des saisies, à évaluer et recouvrer les droits, les taxes et le revenu non taxable; surveiller le déplacement des marchandises à leur entrée au pays et à leur sortie par transporteurs internationaux; rendre des décisions sur la valeur des marchandises afin d'évaluer les droits, la classe des tarifs, le taux des droits et des taxes de vente et d'accise, de même que sur l'applicabilité des règlements antidumping ou provisoires; interdire l'entrée ou la sortie de drogues prohibées et de produits provenant d'espèces en danger.

Nota : Vous devez être disposé(e) à travailler par quarts, incluant les samedis, dimanches et jours fériés.

Votre apport

Un diplôme d'études secondaires ou une combinaison acceptable de scolarité, de formation et(ou) d'expérience; des antécédents dans la prestation de conseils au public ou dans un poste de service vous amenant à traiter avec ce dernier, ainsi que de l'expérience dans au moins un des domaines suivants:

. l'utilisation de techniques d'entrevue et d'examen;
. l'application de lois et de règlements en vue d'évaluer la conformité et l'imposition de pénalités pour violation;
. l'obtention de renseignements lors d' investigations sous pression;
. le traitement de documents relatifs à l'import-export;
. la gestion d'une entreprise commerciale.

Les postulants devront passer l'examen de Sélection d'agents au niveau d'entré (SANE) de la commission de la fonction publique, ainsi que l'examen d'Inspecteurs des douanes du ministère. La date des séances d'examen sera annoncée après la date limite du concours.

Un permis de conduire valide est également requis.

Les personnes choisies devront participer à un programme de formation théorique de seize semaines au Collège des douanes et accise à Rigaud, au Québec.

Une vérification de la fiabilité sera effectuée avant la nomination.

* Les villes du district d'Emerson sont Emerson, Gretna, Windygates, Tolstoi, Winkler, Boissevain, Snowflake, Crystal City, Lena, Cartwright et Goodlands.

Acheminez votre demande d'emploi avant le 10 avril 1990, en indiquant le numéro de référence approprié, à **l'agent des ressources humaines, Commission de la fonction publique du Canada, 391, avenue York, bureau 400, Winnipeg (Manitoba) R3C 4G8.**

Nous respectons le principe de l'égalité en matière d'emploi.

Les renseignements personnels sont protégés par la Loi sur la protection des renseignements personnels. Ils seront conservés dans le fichier de renseignements personnels CFP/P-PU-040.

This information is available in English.





Commission de la fonction publique du Canada

Public Service Commission of Canada

Saviez-vous que...

Les nouveaux Manitobains en chiffres

- 4 962 immigrants se sont établis au Manitoba en 1988, soit environ 3% des 161 248 immigrants accueillis par le Canada en 1988.
- Des 4 962 immigrants établis au Manitoba en 1988, 1 709 (34%) étaient des immigrants indépendants; 1 647 (33%) étaient des immigrants parrainés par leur famille; et 1 606 (32%) étaient des immigrants ayant le statut de réfugiés.
- La moyenne canadienne d'immigrants par catégories en 1988 était: immigrants indépendants, 52%; immigrants parrainés par leur famille, 32%; immigrants ayant le statut de réfugiés, 16%.
- Le plus grand nombre de réfugiés établis au Manitoba en 1988 viennent de: la Pologne (23%); le Viêt-nam (18%); le Salvador (11%); le Laos (8%); et l'Éthiopie (7%).
- Les cinq plus importantes communautés d'accueil manitobaines en 1988 sont: Winnipeg (4 501 ou 91% des immigrants); Brandon (55 immigrants); Winkler (29); Thompson (27); et Selkirk (22).
- En 1988, les immigrants ont apporté six milliards de dollars au Canada. On calcule que ces personnes créeront quelque 36 000 emplois au cours des six prochaines années.
- Environ 60 000 personnes quittent le Canada chaque année.

L.C.

La semaine manitobaine de l'immigration

S'apprivoiser pour mieux se connaître

La serveuse ou le client? On ne saurait vous dire qui a apprivoisé qui. Lorsque des visages nous deviennent familiers, ils deviennent, du même coup, sympathiques et sécurisants.

Il aurait été trop facile de reléguer Maria Tsang et Meiko Chu à ce groupe d'immigrants chinois qui est venu s'établir au Canada, d'oublier qu'il s'agit de deux individus qui ont chacun leur histoire, leurs aspirations, leur vie et leurs rêves. Des aspirations et des rêves qui ressemblent étrangement aux nôtres. Et aux vôtres.

Voici leur histoire.



photo: Lucien Chaput

Maria Tsang, la gérante du restaurant Grand Garden, et Meiko Chu, une étudiante en 11e année qui travaille au restaurant trois jours par semaine. «L'éducation est beaucoup plus accessible au Canada qu'à Hong Kong», souligne Maria Tsang. «A Hong Kong, ça prend beaucoup d'argent pour pouvoir aller à l'université».

Toute la classe se moquait de moi

Maria Tsang est la gérante du restaurant Grand Garden dans le quartier chinois de Winnipeg, une entreprise que sa famille a achetée en 1985. Née à Hong Kong en 1958, elle quitta son pays à l'âge de 16 ans.

La raison principale: on lui avait fait miroiter la possibilité d'une meilleure qualité de vie.

Maria Tsang: «Mes parents étaient des petits commerçants à Hong Kong. Ils avaient une petite épicerie. Mais à la fin des années 70, beaucoup de grands magasins ont ouvert leurs portes à Hong Kong. Beaucoup des petites épiceries ont dû fermer leurs portes».

«Lorsque mes parents sont arrivés à Winnipeg, mon père s'est trouvé un emploi comme cuisinier au restaurant et ma mère lavait la vaisselle au même restaurant. Entre temps, ils ont appris que le propriétaire de l'épicerie en face du restaurant quittait pour Calgary.»

«Bien qu'ils avaient 25 ans d'expérience dans ce genre de commerce, ils n'avaient pas une cenne pour l'acheter. Ils ont quand même réussi à avoir un emprunt de la banque. Durant les premières années, toute la famille y travaillait, sans salaire. Et si les affaires ne marchaient pas bien, tu ne mangeais pas bien... Tu te contentais de produits en conserve...»

«J'aime beaucoup ça ici. Je n'ai jamais aimé vivre à Hong Kong parce mes parents ne me laissaient pas sortir après six heures du soir. Il y avait trop de violence, trop de drogues, trop de prostitution dans les rues de la ville».

«Mes parents ne me laissaient pas sortir après 6 heures...»

«Une chose que je n'oublierai jamais, par contre, ce sont mes premières expériences à l'école ici. Il y avait un gros problème de communication entre les Canadiens et nous. Les autres étudiants avaient cette manie de nous regarder comme s'ils n'avaient jamais vu des Chinois!»

«On avait appris l'anglais à Honk Kong, parce que Hong Kong est bilingue. Dépendant de l'école, on enseigne le cantonais et l'anglais ou le mandarin et l'anglais. Mais lorsque je parlais en anglais ici, lorsque le professeur me demandait de lire à haute voix, toute la classe se mettait à ricaner, à rire, à se moquer de moi.»

«C'était très difficile pour moi parce que je suis une personne timide. Et j'étais dans un nouveau pays. A l'école secondaire, il est important de pouvoir communiquer avec les autres parce que tu travailles en groupe. La façon dont on me parlait, c'était parfois même cruel».

«C'est beaucoup plus facile maintenant. Comme adulte, on dirait qu'il y a moins de problèmes de communication. Depuis plusieurs mois, je ne suis plus au restaurant à plein temps à cause de mon congé de maternité. Beaucoup de clients qui sont devenus des amis demandent de mes nouvelles. Un rapport s'est établi».

On ne nous prend pas comme ami

Meiko Chu, étudiante en 11e année à Kelvin, est arrivée au Canada en 1980, à l'âge de 7 ans. Ses parents et grands-parents, ainsi que son frère aîné et sa soeur cadette avaient dû quitter, de force, le Viêt-nam, le pays de leur naissance.

Les Chinois n'étaient plus les bienvenus dans ce pays déchiré par de trop nombreuses guerres.

Dans un sens, Meiko Chu n'a pas eu d'enfance. Avant l'arrivée de sa famille à Elie où ils habitèrent durant la première année, elle n'était jamais allée à l'école. A son arrivée, elle ne parlait ni l'anglais, ni le français.

Contrairement au cas de Maria Tsang, Meiko n'a pas été intégrée tout de suite au système scolaire. Au début, elle assistait à des demi-journées de classes destinées aux enfants qui se trouvaient dans la même situation (des classes d'anglais langue seconde).

«C'est difficile de parler de sentiments en anglais»

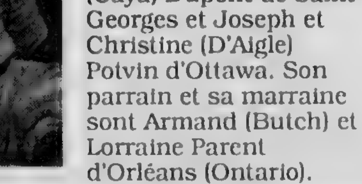
En jasant avec elle, on ne pourrait pas la distinguer des autres adolescentes de son âge si ce n'était de ses traits chinois. Son anglais est très canadien, son français plus que respectable pour quelqu'un qui suit le programme de français de base seulement. Ses intérêts sont les intérêts des jeunes de son âge.

Meiko Chu: «Les autres étudiants sont certainement plus gentils avec moi que ceux du temps de Maria. Mais ils ne nous prennent pas comme ami. Lorsque je parle en chinois à mes amis, les autres nous regardent toujours de travers. Et tu sais par leur regard ce que ça veut dire».

«C'est toujours difficile de communiquer. Lorsque je veux parler de mes sentiments, de mes émotions, c'est excessivement difficile de le faire avec les étudiants canadiens parce qu'il faudrait que je le fasse en anglais. Et je n'ai pas le vocabulaire, l'habitude de le faire spontanément en anglais.»

Lucien CHAPUT

T'es en parenté avec qui, toi?



Patrick Royal **Potvin**, né le 1er juillet 1989, est le fils de Pauline Dupont-Potvin et de Royal Potvin de Saint-Vital.

Il est le petit frère de Pierre (5 ans) et de Janelle (3 ans). Ses grands-parents sont Maurice et Jeanne (Caya) Dupont de Saint-Georges et Joseph et Christine (D'Aigle) Potvin d'Ottawa. Son parrain et sa marraine sont Armand (Butch) et Lorraine Parent d'Orléans (Ontario).

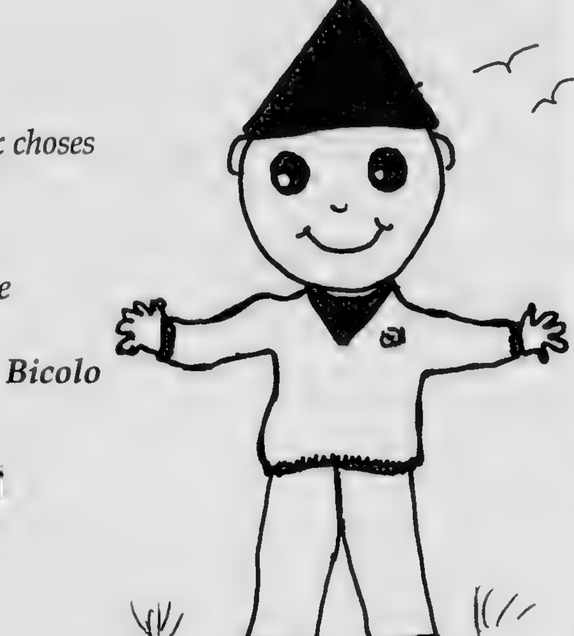


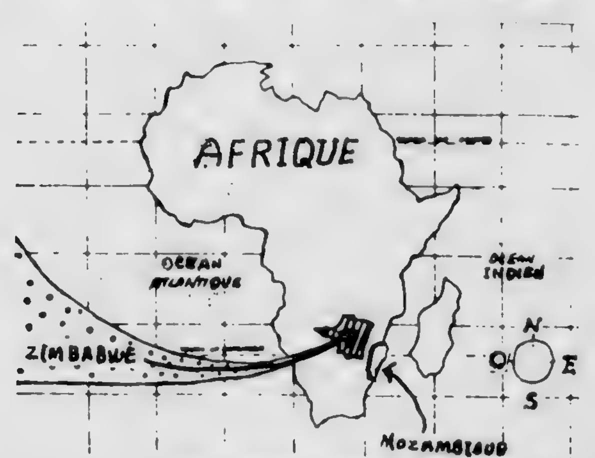


Bonjour toi,

Aujourd'hui je te parle de deux choses importantes; tout d'abord de l'organisation nationale de Développement et Paix et du Concours du printemps! Bonne semaine!

Bicolo







Connais-tu Benjamin?



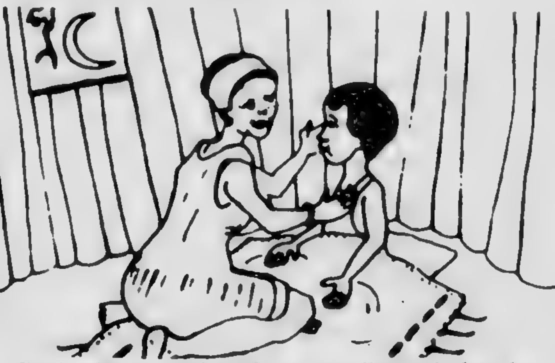
Benjamin a 7 ans. Il demeurait au Mozambique, en Afrique. Même s'il n'était pas riche, il vivait heureux avec sa famille.



Un jour, l'an passé, les soldats sont venus dans le village de Benjamin. Il y a eu une bataille terrible. Son frère plus âgé a aidé à Benjamin et sa petite soeur à s'enfuir où ils seraient en sûreté.



Ils ont suivi un groupe de personnes et ont marché plusieurs jours jusqu'à un camp de refugiés situé dans un autre pays, le Zimbabwé.



Benjamin se souvient de sa première nuit dans le camp. Il avait peur et ne pouvait pas dormir. Ses parents lui manquaient. Une bonne personne qui travaillait dans le camp est venu le consoler et lui dire qu'il était maintenant en sécurité.



Elle lui a dit qu'il y avait dans d'autres pays, des personnes, des garçons et des filles comme lui, qui donnaient de l'argent à leur Église pour les réfugiés et que cet argent servirait à lui procurer ce dont il avait besoin.



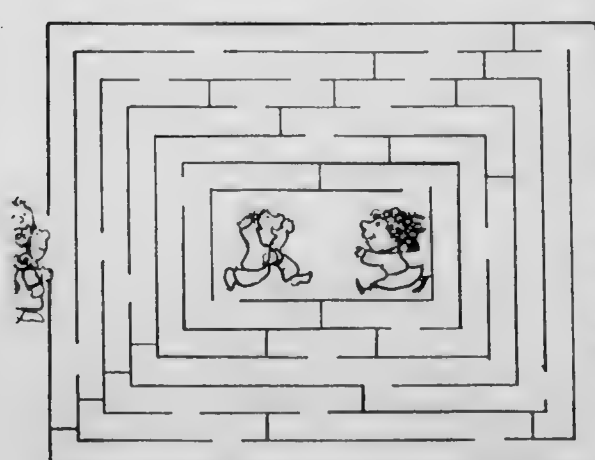
En plus de prendre soin de sa petite soeur, Benjamin apprend à lire et à compter, pas dans une classe, mais sous un gros arbre. Il n'y a pas d'école dans le camp.



Pendant ce temps, son grand frère aide à cultiver le maïs et à l'écraser pour faire une farine qui servira de repas du soir.

Labyrinthe

Les personnes de chaque côté de ce labyrinthe voudraient travailler ensemble comme partenaires. Peux-tu trouver le chemin qui les amènera ensemble au milieu?



Partenaires sur la terre

Si la terre était divisée en trois, tu trouverais qu'une partie seulement (1/3) mange à sa faim, vit convenablement et même vit richement. Les deux autres parties, les 2/3 ont faim, vivent dans la pauvreté, sans argent ni aucune commodité.

Dans quelle partie de la terre vis-tu?

Y a-t-il des façons de mieux partager les biens que nous avons?

Colorie l'histoire de Benjamin.



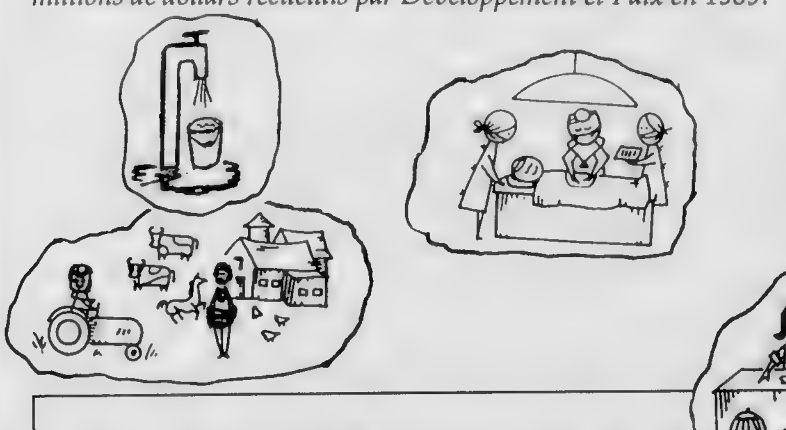
Membre gagnant
Nº 8062
Nicholas Gauthier 10 ans
Lorette (Manitoba)

Joins-toi au projet au dessin

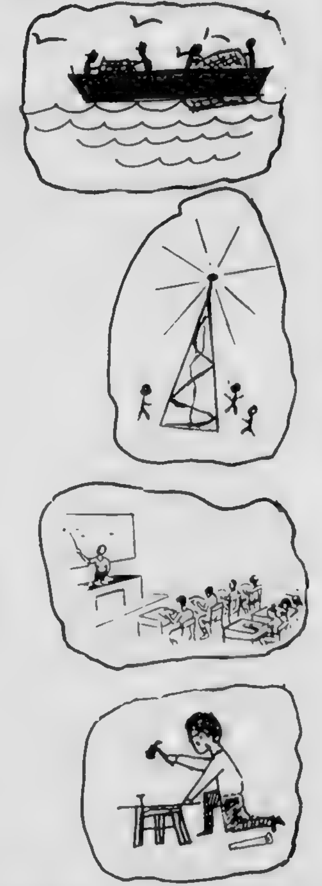
Avec l'argent que tu lui donnes, Développement et Paix aide les gens du Tiers-Monde à:

- Établir des écoles
- Établir des cliniques de santé
- Établir des coopératives de production et de vente de: - nourriture - couture et artisanat - agriculture - pêches
- Creuser des puits
- Procurer des outils
- Installer des radios communautaires

Ce ne sont que quelques exemples des 599 projets, dans 65 pays, avec tout près de 15 millions de dollars recueillis par Développement et Paix en 1989.







Oyez! Oyez! Voici mon grand Concours du printemps!

Pour les petits:

Tu me fais un beau bricolage avec des coquilles d'oeufs écrasées... quelque chose qui te fait penser à Pâques ou au printemps.

Pour les grands:

Tu inventes un **message codé** sur Pâques, le printemps, l'été.

1. Tu composes un code secret. Exemple: A= B= , C= , etc.
2. Tu penses à un message.
3. Tu écris ton message en code.
4. Écris ta réponse.

En plus de gagner de beaux prix, je ferai paraître les messages les plus originaux et les mieux présentés. Fais travailler ton imagination et bonne chance!

Le concours se termine **le vendredi 13 avril 1990.**

N'oublie pas ton:

Nom : ______________________

Adresse : ______________________

____

Âge : ________ Numéro de membre : ________

(Si tu n'es pas encore membre, remplis le coupon sur la page et envoie-le avec ta participation.)



Télé-horaire de la fin de semaine

Samedi 24 mars

5h00 Télé-M Jem

5h30 Télé-M Ma petite pouliche

6h00 Télé-M G.I. Joe

6h30 Télé-M C.O.P.S.

7h00 Télé-M La Belle Vie

7h30 CBWFT Le petit castor
Télé-M Arnold et Willie

8h00 CBWFT Tchaou et Grodo
Télé-M Les deux font la paire

8h30 CBWFT Chlorophylle venue du ciel

9h00 CBWFT Les Schtroumpfs
Télé-M Bugs Bunny

9h30 CBWFT La bande à Picsou
Télé-M Les joyeux naufragés

10h00 CBWFT Popeye et fils
Télé-M Flash Varicelle

10h30 CBWFT L'enfant venu d'ailleurs
Télé-M Vidéostar

11h00 CBWFT La semaine parlementaire à Ottawa
Télé-M Enfin c'est samedi!

11h30 CBWFT Le vagabond

12h00 CBWFT Cinéma: Les enfants de la liberté
TV-5 Territoires

12h30 TV-5 Hotel

13h00 Télé-M Ciné Week-end: Je me fais du cinéma
TV-5 Visa pour le monde: la Nouvelle-Zélande

13h30 CBWFT La coupe du monde de cyclisme

14h00 CBWFT L'univers des sports
TV-5 Viva: Champs magnétiques

15h00 Télé-M L'aventure
TV-5 Télétourisme

15h25 CBWFT Le monde du vélo

15h30 CBWFT Génies en herbe
Télé-M Double défi
TV-5 Les animaux du monde

16h00 CBWFT La bande des six
Télé-M Charivari-jeunes
TV-5 Continents francophones

16h30 Télé-M Batman
TV-5 Papier glacé

17h00 CBWFT - Le téléjournal
Télé-M Ici Montréal
TV-5 Visiontario

17h10 CBWFT Virages

17h30 CBWFT Le groupe sanguin
Télé-M Avis de recherche
TV-5 Expédition chasse et pêche (10e de 13)

18h00 TV-5 Journal télévisé TF1

18h30 CBWFT Hockey: les Canadiens de Montréal visitent les Whalers de Hartford
Télé-M Jeunesse d'hier à aujourd'hui
TV-5 Parcours

19h00 Télé-M Ciné-extra: Roxanne

19h30 TV-5 Sacré soirée Invités: Julien Clerc, Liza Minnelli, Nicolas Hulot, Cock Robin.

21h00 CBWFT Le téléjournal
Télé-M Ad Lib
TV-5 Le tribunal des sept

21h20 CBWFT Les nouvelles du sport

21h35 CBWFT La politique fédérale

21h45 CBWFT Cinéma: Festival Claude Lelouch: Un homme et une femme, vingt ans déjà

22h00 Télé-M Les nouvelles TVA

22h19 Télé-M Les sports

22h30 Télé-M Challenge WWF

22h35 TV-5 Musique classique

23h10 TV-5 Journal télévisé TF1

23h30 Télé-M Cinéma: La féline

23h40 TV-5 Parcours (reprise)

0h40 TV-5 Sacré soirée (reprise)

1h55 TV-5 Radio France internationale

2h00 Télé-M Les nouvelles TVA

2h19 Télé-M Les sports

2h30 Télé-M Miami

3h30 Télé-M Le match de la vie

4h30 Télé-M Paul et les jumeaux

Dimanche 25 mars

5h00 Télé-M Mini-pousse

5h30 Télé-M Ma petite pouliche

6h00 Télé-M Les transformeurs

6h30 Télé-M C.O.P.S.

7h00 Télé-M Vision mondiale

7h30 CBWFT Livre ouvert

7h45 CBWFT Colargol

8h00 CBWFT La famille Calinours
Télé-M Question de sport

8h30 CBWFT Anne... la maison aux pignons verts

9h00 CBWFT Sous le signe des mousquetaires
Télé-M Sans détour

9h30 CBWFT Les tribulations de Cadichon
Télé-M Justice pour tous

9h45 CBWFT Parcelles de soleil

10h00 CBWFT Le jour du Seigneur
Télé-M En toute amitié

10h30 Télé-M Magazine Montréal

11h00 CBWFT Aujourd'hui dimanche
Télé-M Bon dimanche

12h00 CBWFT La semaine verte
TV-5 Les héros du samedi

13h00 CBWFT La course Amérique-Afrique
Télé-M Cinéma: La voix du sang
TV-5 Faut pas rêver

14h00 CBWFT L'opéra: Tosca
TV-5 Apostrophes: Les secrets du monde

15h00 Télé-M Nature enjeu

15h30 Télé-M Le gala mini-stars de Nathalie
TV-5 Animalia: Spécial New York

16h00 Télé-M Alf
TV-5 Trente millions d'amis

16h30 CBWFT Propos et confidences
Télé-M Batman
TV-5 L'école des fans

17h00 CBWFT Second regard
Télé-M Ici Montréal

17h15 TV-5 Gourmandises

17h30 Télé-M La belle et la bête
TV-5 Le divan: Jorge Lavelli

18h00 CBWFT Le téléjournal
TV-5 Journal télévisé TF1

18h05 CBWFT Découverte

18h30 Télé-M Rira bien
TV-5 Les animaux du monde

19h00 CBWFT Star d'un soir
Télé-M Salut! Inv.: Maurice Richard, Pierre Létourneau, Marie King, Joanne Blouin.
TV-5 Apostrophes: La fidélité

20h00 CBWFT Les beaux dimanches: Festival Lelouche: Attention bandits
Télé-M La misère des riches

20h15 TV-5 Gros méchant show: Les gros méchants savants fous

21h00 Télé-M 7 jours

21h15 TV-5 Envoyé spécial

21h30 CBWFT Les nouvelles du sport

22h00 CBWFT Le téléjournal
Télé-M Les nouvelles TVA

22h15 TV-5 Hotel

22h19 Télé-M Les sports

22h20 CBWFT Scully rencontre

22h30 Télé-M Magazine Montréal

22h45 TV-5 Journal télévisé TF1

23h00 CBWFT La politique provinciale
Télé-M Vision mondiale

23h15 CBWFT Cinéma: Rétrospective Chaplin: Les feux de la rampe (12e de 13)
TV-5 Les animaux du monde

23h45 TV-5 Apostrophes

0h00 Télé-M Bon dimanche

1h00 TV-5 Gros méchant show

2h00 Télé-M Les nouvelles TVA
TV-5 Radio France internationale

2h19 Télé-M Les sports

2h30 Télé-M Justice pour tous

3h00 Télé-M Sans détour

3h30 Télé-M Le disciple Ninja

4h30 Télé-M En toute amitié

Du lundi au vendredi

CBWFT : 3/10 **Télé - M : 28/20** **TV - 5 : 14** *(est de la Rouge)* **/ 22** *(ouest de la Rouge)*

Lundi 26 mars

5h00 Télé-M Salut, bonjour

7h00 Télé-M Mongrain de sel

7h20 CBWFT Belle et Sébastien

7h50 CBWFT Félix et Ciboulette

8h00 Télé-M Gilles Lapointe M.D.

8h05 CBWFT Une fenêtre dans ma tête

8h20 CBWFT Première édition

8h25 CBWFT Le point

8h30 Télé-M Aimer

9h00 CBWFT Les anges du matin
Télé-M Santa Barbara

9h30 Télé-M Haine et passions

10h00 CBWFT La cuisine des anges

10h15 CBWFT Iniminimagimo

10h30 CBWFT Passe-Partout
Télé-M Les mini-stars de Nathalie

11h00 CBWFT Le p'tit Champlain
Télé-M Ici Montréal

11h15 Télé-M Bon appétit

11h30 CBWFT Bouffée de santé
Télé-M Mimémo

12h00 CBWFT L'édition magazine
Télé-M Cinéma d'après-midi: La belle de Moscou

12h30 CBWFT Les démons du midi

13h30 CBWFT Les rendez-vous de Dominique

14h00 Télé-M Dynastie

14h30 CBWFT Dallas
TV-5 L'info-5

15h00 Télé-M Double défi
TV-5 Temps présent: Les sorciers sont dans la ville

15h30 CBWFT Les Schtroumpfs
Télé-M De bonne humeur

16h00 CBWFT Kim et Clip
TV-5 Le petit journal

16h30 CBWFT Bêtes pas bêtes
Télé-M Fais-moi un dessin
TV-5 Gourmandises

17h00 CBWFT Une paire d'as
Télé-M Ici Montréal
TV-5 La chance aux chansons

17h30 Télé-M Charivari
TV-5 Des chiffres et des lettres

18h00 CBWFT Ce soir Manitoba
Télé-M Entre chien et loup
TV-5 Journal télévisé de TF1

18h30 CBWFT Génies en herbe Plus: La SFM affrontent les Intrépides
TV-5 L'info-5

19h00 CBWFT CTYVON
Télé-M Les héritiers du rêve
TV-5 7 sur 7

19h30 CBWFT Monstres et merveilles

20h00 CBWFT Un signe de feu
Télé-M L'or du temps
TV-5 Thalassa

21h00 CBWFT Le téléjournal
Télé-M Ad Lib
TV-5 Les 90 rugissants

21h25 CBWFT Le point

22h00 CBWFT La météo
Télé-M Les nouvelles TVA
TV-5 Actuel

22h05 CBWFT Les nouvelles du sport

22h20 CBWFT Camp d'entraînement des Expos
Télé-M Nouvelles régionales / météo

22h30 Télé-M Les sports

22h40 CBWFT Mont Royal

22h45 Télé-M Ciné-nuit: Le temps de mourir

22h50 TV-5 Journal télévisé de TF1

23h20 TV-5 L'info-5

23h40 CBWFT Cinéma: Une belle tigresse

23h50 TV-5 7 sur 7

0h45 Télé-M Mongrain de sel

0h50 TV-5 Thalassa

1h45 Télé-M Aimer

1h50 TV-5 Radio France internationale

2h15 Télé-M Santa Barbara

2h45 Télé-M Les nouvelles TVA

3h05 Télé-M Ici Montréal

3h15 Télé-M Les sports

3h30 Télé-M Haine et passions

4h30 Télé-M Chacun chez soi

Mardi 27 mars

5h00 Télé-M Salut, bonjour

7h00 Télé-M Mongrain de sel

7h20 CBWFT Alice au pays des merveilles

7h50 CBWFT Félix et Ciboulette

8h00 Télé-M Gilles Lapointe, M.D.

8h05 CBWFT Tam Tam

8h20 CBWFT Première édition

8h25 CBWFT Le point

8h30 Télé-M Aimer

9h00 CBWFT Les anges du matin
Télé-M Santa Barbara

9h30 Télé-M Haine et passions

10h00 CBWFT La cuisine des anges

10h15 CBWFT Iniminimagimo

10h30 CBWFT Passe-Partout
Télé-M Les mini-stars de Nathalie

11h00 CBWFT Le p'tit Champlain
Télé-M Ici Montréal

11h15 Télé-M Bon appétit

11h30 CBWFT CTYVON
Télé-M Mimémo

12h00 CBWFT L'édition magazine
Télé-M Cinéma d'après-midi: Des jupons à l'horizon

12h30 CBWFT Les démons du midi

13h30 CBWFT Les rendez-vous de Dominique

14h00 Télé-M Dynastie

14h30 CBWFT Dallas
TV-5 L'info-5

15h00 Télé-M Double défi
TV-5 7 sur 7

15h30 CBWFT Les Schtroumpfs
Télé-M De bonne humeur

16h00 CBWFT Kim et Clip
TV-5 Télétourisme

16h30 CBWFT Minibus
Télé-M Fais-moi un dessin
TV-5 Gourmandises

17h00 CBWFT Une paire d'as
Télé-M Ici Montréal
TV-5 La chance aux chansons

17h30 Télé-M Charivari
TV-5 Des chiffres et des lettres

18h00 CBWFT Ce soir Manitoba
Télé-M Chop-Suey
TV-5 Journal télévisé de TF1

18h30 CBWFT Bouffé de santé
Télé-M Épopée rock
TV-5 L'info-5

19h00 CBWFT CTYVON
Télé-M Sous le signe du faucon
TV-5 Du côté de chez Fred

19h30 CBWFT Super sans plomb

20h00 CBWFT L'héritage
Télé-M Le match de la vie

20h10 TV-5 Champs Élysées

21h00 CBWFT Le Téléjournal
Télé-M Ad Lib

21h25 CBWFT Le Point

21h30 TV-5 Ciel, mon mardi!

22h00 CBWFT La météo
Télé-M Les nouvelles TVA

22h05 CBWFT Les nouvelles du sport

22h20 CBWFT Dallas
Télé-M Nouvelles régionales / météo

22h30 Télé-M Les sports

22h45 Télé-M Ciné-nuit: Tchèque et mat

23h00 TV-5 Journal télévisé de TF1

23h20 CBWFT Cinéma: La sentinelle endormie

23h30 TV-5 L'info-5

0h00 TV-5 Du côté de chez Fred

0h15 Télé-M Histoires de l'autre monde

0h45 Télé-M Mongrain de sel

1h10 TV-5 Coeur et pique

1h45 Télé-M Aimer

2h15 Télé-M Santa Barbara

2h25 TV-5 Radio France internationale

2h45 Télé-M Les nouvelles TVA

3h05 Télé-M Ici Montréal

3h15 Télé-M Les sports

3h30 Télé-M Haine et passions

4h30 Télé-M Chacun chez soi

Les programmes d'information en français

A CBWFT (3 \ 10)

Première édition: Un bulletin de nouvelles régionales, nationales et internationales, avec Le point du soir d'avant en reprise. Du lundi au vendredi à 8h20.

L'édition magazine: Le nouveau magazine d'information du midi de Radio-Canada. Une présentation complète des nouvelles et des chroniques sur divers sujets d'intérêt général. Du lundi au vendredi à 12h00.

Ce Soir Manitoba: Le bulletin de nouvelles locales, nationales et internationales réalisé par Radio-Canada\Manitoba. Du lundi au vendredi à 18h00.

Le Téléjournal et Le point: Le bulletin de nouvelles du soir réalisé par le réseau national de Radio-Canada. Du lundi au vendredi à 21h00.

Ce Soir Dimanche: Une rétrospective des principaux événements qui ont marqué la scène manitobaine durant la semaine écoulée. Le dimanche à 18h00.

A TV-5 (14 \ 22)

L'Info-5: Le bulletin canadien de nouvelles avec un accent sur l'actualité régionale au Québec et au Canada. Du lundi au vendredi, à 14h (1er édition) et à 18h30 (2e édition; rediffusée à 23h20).

Journal télévisé de TF1 ou A2: Bulletin européen de nouvelles. Le samedi et le dimanche à 18h et 23h35; du lundi au vendredi à 18h et 23h.

L'échiquier fédéral: Une émission d'affaires publiques canadiennes. Le samedi à 17h.

Parcours: Emission d'information mettant en relief les événements marquants pour les régions du Canada. Le samedi à 18h30.

Le petit journal: Bulletin de nouvelles conçu pour les jeunes, préparé par la chaine Quatre saisons du Québec. Le lundi à 15h30.

7 sur 7: Magazine d'actualité au cours duquel une personnalité de l'actualité est invitée à commenter les événements de la semaine en France et ailleurs. Le lundi à 19h et 23h50, le mardi à 14h30.

A Télé-Métropole (28 \ 20)

Mongrain de sel: Emission d'affaires publiques animée par Jean-Luc Mongrain où les gens de Montréal font valoir leur point de vue via une tribune téléphonique. Du lundi au vendredi à 7h.

Les nouvelles TVA: Le bulletin de nouvelles locales, nationales et internationales de Montréal. A chaque jour à 22h.

Ciné-télé du 24 au 30 mars 1990

Samedi 24 mars

12h00 CBWFT **Les enfants de la liberté.** Dessins animés. (prod. fr.)

13h00 Télé-M **Je me fais du cinéma.** Comédie dramatique de H. Ross avec Dinah Manoff, Walter Matthau et Ann-Margret. Désireuse de devenir actrice de cinéma, une adolescente se rend en Californie où elle retrouve, après seize ans de séparation, son père qui est scénariste. (amér. 1982)

19h00 Télé-M **Roxanne.** Comédie sentimentale avec Steve Martin, Daryl Hannah et Rick Rossovich. Un pompier affligé d'un très long nez écrit pour un collègue des lettres d'amour destinées à une astronome dont il est également épris. (amér. 1987) Première.

21h45 CBWFT **Un homme et une femme, vingt ans déjà.** Drame réalisé par Claude Lelouch. Avec Anouk Aimée et Jean-Louis Trintignant. Une productrice songe à mettre en marche une comédie musicale fondée sur une aventure sentimentale qu'elle a vécue il y a vingt ans. (fr. 1986) Première.

23h30 Télé-M **La féline.** Drame fantastique de P. Schrader avec Nastassia Kinski, Malcom McDowell et John Heard. Une jeune femme est persuadée qu'elle a hérité du pouvoir de se changer en panthère. (amér. 1982)

Dimanche 25 mars

13h00 Télé-M **La voix du sang.** Drame psychologique de N. Black avec Robert Mitchum, Christopher Mitchum et Claire Bloome. Apprenant qu'il va mourir, un rancher tente de renouer avec sa femme et son fils qu'il a abandonnés trente ans auparavant. (amér. 1985)

14h00 CBWFT **L'Opéra: Tosca.** Opéra en trois actes de Giacomo Puccini. Avec Maria Slatinaru, Ruben Dominguez, Louis Quilico et Jean-Clément Bergeron. En 1880, à Rome, un prisonnier politique se réfugie chez un ami, le peintre Cavaradossi. Celui-ci est l'amant de la chanteuse Florida Tosca, convoitée par le préfet de police Scarpia. (sous-titré)

20h00 CBWFT **Attention bandits.** Comédie dramatique réalisée par Claude Lelouch avec Jean Yanne, Marie-Sophie L., Patrick Bruel et Corinne Marchand. Un truand et sa fille se retrouvent après une longue séparation. (fr. 1987) Première.

23h15 CBWFT **Rétrospective Chaplin: Les feux de la rampe.** Comédie dramatique écrite, réalisée et interprétée par Charlie Chaplin avec Claire Bloom, Buster Keaton et Nigel Bruce. Un clown, jadis célèbre, sauve une jeune danseuse du suicide et l'incite à retourner à la danse. (amér. 1952)

Lundi 26 mars

12h00 Télé-M **La belle de Moscou.** Comédie musicale de R. Mamoulian avec Fred Astaire, Cyd Charisse et Janis Paige. Une représentante du Parti arrive à Paris pour forcer trois délégués russes à rentrer dans leur pays. (amér. 1957)

22h45 Télé-M **Le temps de mourir.** Drame fantastique de A. Ferwagi avec Bruno Cremer, Anna Karina et Jean Rochefort. Un financier est troublé par la découverte d'un film où il se voit assassiné. (fr. 1969)

23h40 CBWFT **Une belle tigresse.** Drame psychologique réalisé par Brian G. Hutton avec Elizabeth Taylor, Michael Caine et Susannah York. Une femme possessive et jalouse est prête à tout pour reprendre son mari qui a l'intention de divorcer. (brit. 1971)

Mardi 27 mars

12h00 Télé-M **Des jupons à l'horizon.** Comédie musicale de S. Landfield avec Esther Williams, Barry Sullivan et Vivian Blaine. A la suite de déboires sentimentaux, trois jeunes filles s'engagent dans la marine. (amér. 1953)

22h45 Télé-M **Tchèque et mat.** Drame policier de J. Hough avec Susan George, Patrick Mower et Peter Vaughan. Entraînée à Prague par son ex-mari, une jeune femme est désemparée par la disparition de celui-ci. (brit. 1986)

23h20 CBWFT **La sentinelle endormie.** Drame sentimental réalisé par Jean Dreville avec Noël Noël, Michel Galabru, Pascale Audret et Francis Blanche. Un médecin est à la tête d'un complot pour tuer Napoléon. (fr.-ital. 1966)

Mercredi 28 mars

12h00 Télé-M **Trois petits mots.** Comédie musicale de R. Thorpe avec Fred Astaire, Red Skelton et Vera-Ellen. La carrière et les amours de deux compositeurs de chansons travaillant de concert. (amér. 1950)

18h30 Télé-M **Opération chimpanzé ou Docteur Détroit.** Opération chimpanzé (Project X): science-fiction avec Matthew Broderick, Helen Hunt et Bill Sadler (amér. 1987). Docteur Détroit: comédie avec Dan Aykroyd, T.K. Carter et George Furth (amér. 1983).

22h45 Télé-M **L'enfant sauvage.** Drame psychologique réalisé et interprété par François Truffaut avec Jean-Pierre Cargol et Françoise Seigner. Au début du XXe siècle, un médecin s'efforce d'éduquer un enfant d'une douzaine d'années trouvé dans les bois à l'état sauvage. (fr. 1969)

23h40 CBWFT **Le lieu du crime.** Mélodrame policier réalisé par André Téchiné avec Catherine Deneuve, Danielle Darieux et Victor Lanoux. La présence de deux évadés de prison perturbe la vie d'un adolescent farouche et de sa mère, divorcée et en pleine croissance affective. (fr. 1986)

Jeudi 29 mars

12h00 Télé-M **Made in Paris.** Comédie sentimentale de B. Sagal avec Ann-Margret, Louis Jourdan et Chad Everett. Une employée remplace au pied levé sa patronne pour aller à Paris acheter de nouveaux modèles de robes. (amér. 1965)

22h45 Télé-M **La plage sanglante.** Drame d'horreur de J. Bloom avec David Huffman, Mariana Hill et John Saxon. Un monstre sème la terreur sur une plage de Californie. (amér. 1980)

23h25 CBWFT **Fédora.** Drame réalisé par Billy Wilder avec Marthe Keller et William Holden. Par son insistance à convaincre une actrice de faire un retour à l'écran, un producteur provoque une série d'incidents bizarres.

Vendredi 30 mars

12h00 Télé-M **Un jour à New York.** Comédie musicale de G. Kelly et S. Donen avec Frank Sinatra, Betty Garrett et Gene Kelly. Les aventures de trois marins en permission pour vingt-quatre heures à New York. (amér. 1949)

13h30 CBWFT **Les fugitifs.** Comédie policière réalisée par Freddy Charles avec Eddie Constantine, Bernard Menez et Erika Maaz. Un jeune fonctionnaire français amoureux d'une Allemande est impliqué dans une affaire de meurtre. (belg.-fran.-suis.-can. 1982)

22h45 Télé-M **Océan en feu.** Film d'aventures de S. Carver avec Gregory Harrison, Billy Dee Williams et Cynthia Sikes. Une vidéaste vient tourner un reportage publicitaire sur une plate-forme de forage en mer. (amér. 1986)

23h20 CBWFT **Police frontière.** Drame policier réalisé par Tony Richardson avec Jack Nicholson, Harvey Keitel et Valerie Perrine. Un douanier se laisse entraîner par des policiers corrompus dans le trafic d'émigrés. (am. 1981)

Mercredi 28 mars

5h00 Télé-M **Salut, bonjour**
7h00 Télé-M **Mongrain de sel**
7h20 CBWFT **Les Schtroumpfs**
7h50 CBWFT **Félix et Ciboulette**
8h00 Télé-M **Gilles Lapointe, M.D.**
8h05 CBWFT **You-Hou**
8h20 CBWFT **Première édition**
8h25 CBWFT **Le Point**
8h30 Télé-M **Aimer**
9h00 CBWFT **Les anges du matin**
Télé-M **Santa Barbara**
9h30 Télé-M **Haine et passions**
10h00 CBWFT **La cuisine des anges**
10h15 CBWFT **Iniminimagimo**
10h30 CBWFT **Passe-Partout**
Télé-M **Les mini-stars de Nathalie**
11h00 CBWFT **Le p'tit Champlain**
Télé-M **Ici Montréal**
11h15 Télé-M **Bon appétit**
11h30 CBWFT **CTYVON (reprise)**
Télé-M **Mimémo**
12h00 CBWFT **L'édition magazine**
Télé-M **Cinéma: Trois petits mots**
12h30 CBWFT **Les démons du midi**
13h30 CBWFT **D'une série à l'autre: Mussolini dans l'intimité** (7e de 7)
14h00 Télé-M **Dynastie**
14h30 CBWFT **Le temps de vivre**
TV-5 **L'info-5 (1e édition)**
15h00 Télé-M **Double défi**
TV-5 **Musique classique**
15h30 Télé-M **De bonne humeur**
15h35 TV-5 **Parcours**
16h00 CBWFT **Kim et Clip**
16h30 CBWFT **Le petit vampire**
Télé-M **Fais-moi un dessin**
16h35 TV-5 **Gourmandises**
17h00 CBWFT **Une paire d'as**
Télé-M **Ici Montréal**
TV-5 **La chance aux chansons**
17h30 Télé-M **Charivari**
TV-5 **Des chiffres et des lettres**
18h00 CBWFT **Ce Soir Manitoba**
Télé-M **L'heure juste**
TV-5 **Journal télévisé de TF1**
18h30 CBWFT **SMAC**
Télé-M **Allô-ciné: Opération chimpanzé** ou **Docteur Détroit**
TV-5 **L'info-5 (2e édition)**
19h00 CBWFT **CTYVON**
TV-5 **Bizness news**
19h30 CBWFT **Comment ça va?**
20h00 CBWFT **Le grand remous**
TV-5 **Les Francofolies de Montréal: Malavoi**
20h30 CBWFT **Jeux de société**
Télé-M **Alfred Hitchcock présente...**
TV-5 **Téléobjectif: Batiya Bak!**
21h00 CBWFT **Le Téléjournal**
Télé-M **Ad Lib**
21h25 CBWFT **Le Point**
21h30 TV-5 **Montagne**
22h00 CBWFT **La météo**
Télé-M **Les nouvelles TVA**
TV-5 **Sauve qui peut**
22h05 CBWFT **Les nouvelles du sport**
22h20 CBWFT **Camp d'entraînement des Expos**
Télé-M **Nouvelles régionales/ météo**
22h30 Télé-M **Les sports**
22h40 CBWFT **L'or et le papier**
22h45 Télé-M **Ciné-nuit: L'enfant sauvage**
22h55 TV-5 **Journal télévisé de TF1**
23h20 TV-5 **L'info-5** (2e édition)
23h40 CBWFT **Cinéma: Le lieu du crime**
23h50 TV-5 **Bizness news**
0h45 Télé-M **Mongrain de sel**
0h50 TV-5 **Les Francofolies de Montréal** (reprise)
1h20 TV-5 **Téléobjectif** (reprise)
1h45 Télé-M **Aimer**
2h15 Télé-M **Santa Barbara**
2h20 TV-5 **Radio France internationale**
2h45 Télé-M **Les nouvelles TVA**
3h05 Télé-M **Nouvelles régionales/ météo**
3h15 Télé-M **Les sports**
3h30 Télé-M **Haine et passions**
4h30 Télé-M **Chacun chez soi**

Jeudi 29 mars

5h00 Télé-M **Salut, bonjour**
7h00 Télé-M **Mongrain de sel**
7h20 CBWFT **Tao tao**
7h50 CBWFT **Félix et Ciboulette**
8h00 Télé-M **Gilles Lapointe, M.D.**
8h05 CBWFT **La boîte à lettres**
8h20 CBWFT **Première édition**
8h25 CBWFT **Le Point**
8h30 Télé-M **Aimer**
9h00 CBWFT **Les anges du matin**
Télé-M **Santa Barbara**
9h30 Télé-M **Haine et passions**
10h00 CBWFT **La cuisine des anges**
10h15 CBWFT **Iniminimagimo**
10h30 CBWFT **Passe-Partout**
Télé-M **Les mini-stars de Nathalie**
11h00 CBWFT **Le p'tit Champlain**
Télé-M **Ici Montréal**
11h15 Télé-M **Bon appétit**
11h30 CBWFT **CTYVON**
Télé-M **Mimémo**
12h00 CBWFT **L'édition magazine**
Télé-M **Cinéma: Made in Paris**
12h30 CBWFT **Les démons du midi**
13h30 CBWFT **D'une série à l'autre La vie de Berlioz** (1re de 6)
14h00 Télé-M **Dynastie**
14h30 CBWFT **Télé-feuilleton: Marco Polo** (1re de 10)
TV-5 **L'info-5** (1e édition)
15h00 Télé-M **Double défi**
TV-5 **Bizness news**
15h30 CBWFT **Les Schtroumpfs**
Télé-M **De bonne humeur**
16h00 CBWFT **Kim et Clip**
TV-5 **Animalia: Spécial New York**
16h30 CBWFT **Charamoule**
Télé-M **Fais-moi un dessin**
TV-5 **Gourmandises**
17h00 CBWFT **Une paire d'as**
Télé-M **Ici Montréal**
TV-5 **La chance aux chansons**
17h30 Télé-M **Charivari**
TV-5 **Des chiffres et des lettres**
18h00 CBWFT **Ce Soir Manitoba**
Télé-M **La vie des gens riches et célèbres**
TV-5 **Journal télévisé de TF1**
18h30 Télé-M **Chambres en ville**
TV-5 **L'info-5 (2e édition)**
19h00 CBWFT **CTYVON**
Télé-M **Ciné-enquête: Ombres et lumières**
TV-5 **Ex Libris.**
19h30 CBWFT **La cour en direct**
20h00 CBWFT **Lance et compte III**
TV-5 **Avis de recherche: Christian Morin**
21h00 CBWFT **Le Téléjournal**
Télé-M **Ad Lib**
21h25 CBWFT **Le Point**
21h30 TV-5 **Vues d'Afrique**
22h00 CBWFT **La météo**
Télé-M **Les nouvelles TVA**
22h05 CBWFT **Les nouvelles du sport**
22h20 CBWFT **Le monde du vélo**
Télé-M **Nouvelles régionales / météo**
22h25 CBWFT **Les chemins de la guerre: L'Allemagne**
22h30 Télé-M **Les sports**
TV-5 **Carabine FM**
22h45 Télé-M **Cinéma: La plage sanglante**
23h00 TV-5 **Journal télévisé de TF1**
23h25 CBWFT **Cinéma: Fédora**
23h30 TV-5 **L'info-5**
0h00 TV-5 **Ex Libris** (reprise)
0h45 Télé-M **Mongrain de sel**
1h00 TV-5 **Avis de recherche**
1h45 Télé-M **Aimer**
2h15 Télé-M **Santa Barbara**
2h30 TV-5 **Radio France internationale**
2h45 Télé-M **Les nouvelles TVA**
3h05 Télé-M **Nouvelles régionales / météo**
3h15 Télé-M **Les sports**
3h30 Télé-M **Haine et passions**
4h30 Télé-M **Chacun chez soi**

Vendredi 30 mars

5h00 Télé-M **Salut, bonjour**
7h00 Télé-M **Mongrain de sel**
7h20 CBWFT **Les aventures de Sherlock Holmes**
7h50 CBWFT **Félix et Ciboulette**
8h00 Télé-M **Gilles Lapointe, M.D.**
8h05 CBWFT **You-Hou**
8h20 CBWFT **Première édition**
8h25 CBWFT **Le Point**
8h30 Télé-M **Aimer**
9h00 CBWFT **Les anges du matin**
Télé-M **Santa Barbara**
9h30 Télé-M **Haine et passions**
10h00 CBWFT **La cuisine des anges**
10h15 CBWFT **Iniminimagimo**
10h30 CBWFT **Passe-Partout**
Télé-M **Les mini-stars de Nathalie**
11h00 CBWFT **Le p'tit Champlain**
Télé-M **Ici Montréal**
11h15 Télé-M **Bon appétit**
11h30 CBWFT **CTYVON**
Télé-M **Mimémo**
12h00 CBWFT **L'édition magazine**
Télé-M **Cinéma: Un jour à New York**
12h30 CBWFT **Les démons du midi**
13h30 CBWFT **Cinéma: Les fugitifs**
14h00 Télé-M **Dynastie**
14h30 TV-5 **L'info-5 (1re édition)**
15h00 Télé-M **Double défi**
TV-5 **Ex Libris**
15h30 CBWFT **Les Schtroumpfs**
Télé-M **De bonne humeur**
16h00 CBWFT **Kim et Clip**
TV-5 **Trente millions d'amis**
16h30 CBWFT **Au jeu**
Télé-M **Fais-moi un dessin**
TV-5 **Gourmandises**
17h00 CBWFT **Une paire d'as**
Télé-M **Ici Montréal**
TV-5 **La chance aux chansons**
17h30 Télé-M **Charivari**
TV-5 **Des chiffres et des lettres**
18h00 CBWFT **Ce Soir Manitoba**
Télé-M **Drôle de vidéo**
TV-5 **Journal télévisé de TF1**
18h30 CBWFT **Rock, pop et relax**
Télé-M **9 - 1 - 1**
TV-5 **L'info-5 (2e édition)**
19h00 CBWFT **Lance et compte III**
Télé-M **Fortunes**
TV-5 **La Suisse au fil du temps: L'été jurassien**
20h00 CBWFT **Les chemins de la guerre: L'Angleterre**
Télé-M **Le dépanneur olympique**
TV-5 **Le génie du faux**
20h30 Télé-M **Bien dans sa peau**
21h00 CBWFT **Le téléjournal**
Télé-M **Ad Lib**
TV-5 **Rencontres avec...**
21h25 CBWFT **Le point**
21h30 TV-5 **My Télé is Rich**
22h00 CBWFT **La météo**
Télé-M **Les nouvelles TVA**
22h05 CBWFT **Les nouvelles du sport**
22h20 CBWFT **Laser**
Télé-M **Nouvelles régionale / météo**
22h30 Télé-M **Les sports**
TV-5 **Pyrénées pirineos**
22h45 Télé-M **Ciné-nuit: Océan en feu**
23h00 TV-5 **Journal télévisé de TF1**
23h20 CBWFT **Cinéma: Police frontière**
23h30 TV-5 **L'info-5 (reprise)**
0h00 TV-5 **Temps présent** (reprise)
0h45 Télé-M **Mongrain de sel**
1h00 TV-5 **Le génie du faux**
1h45 Télé-M **Aimer**
2h00 TV-5 **Radio France internationale**
2h15 Télé-M **Santa Barbara**
2h45 Télé-M **Les nouvelles TVA**
3h05 Télé-M **Nouvelles régionales / météo**
3h15 Télé-M **Les sports**
3h30 Télé-M **Haine et passions**
4h30 Télé-M **Chacun chez soi**

Le légume exotique de la semaine

Le margose ou melon amer

Malgré les apparences, ce légume originaire des Antilles n'est pas un concombre, mais plutôt une espèce de poivron vert allongé.

Son goût est d'ailleurs très proche de celui du poivron: assez fortement piquant et un peu aigre. L'intérieur comprend des graines non comestibles.

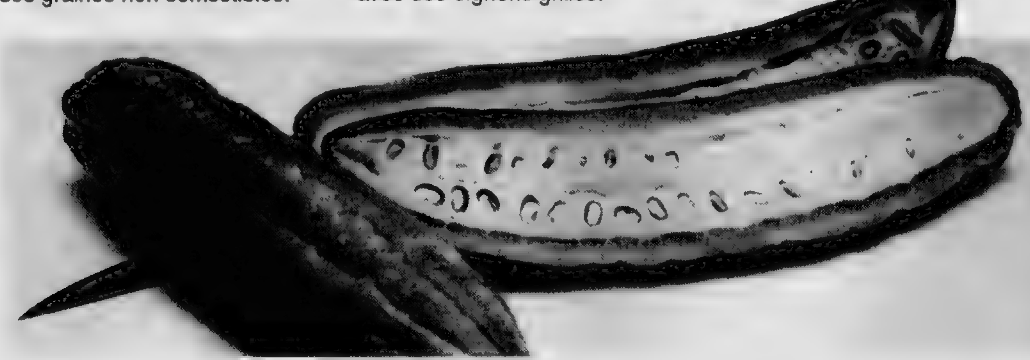
Pour l'utilisation en cuisine, il est suggéré de couper le légume en deux, dans le sens de la longueur, puis en petites tranches que l'on peut rouler dans une chapelure et faire frire quelques minutes à la poêle.

Le margose frit convient très bien en accompagnement de poulet, de poisson, ou mélangé avec des oignons grillés.

Conservation: 7 à 10 jours au réfrigérateur. Coût: environ 1$50 pièce. Au moment de l'achat, choisir les spécimens assez fermes.

L.G.

Informations fournies par Denis Rémillard, qui présentera le margose ce vendredi 23 mars à 12h15 durant l'émission Ici Midi de CKSB.



Le margose: un concombre au goût de poivron.

L'Église n'accepte pas le compromis



Claude BLANCHETTE

prêtre

Dans une déclaration publique à l'occasion de leur assemblée annuelle le mois dernier à Edmonton, les évêques catholiques de l'Ouest ont voulu rappeler et réaffirmer quelques points fondamentaux au sujet du respect de la vie.

Celle-ci se situe dans le contexte de l'adoption d'une nouvelle loi par le Parlement du Canada et devant la confusion qu'ont suscité certaines déclaration de la Conférence des Évêques du Canada, confusion due en large part au fait que la position, assez complexe et combien nuancée des évêques, a été mal comprise.

La voix de ses évêques

D'abord, la vérité fondamentale et immuable: la vie est sacrée. Elle doit être respectée et protégée depuis la conception jusqu'à la mort naturelle.

Cependant, dans un contexte pluraliste comme celui de notre société, alors que des pressions inouïes s'exercent sur les gouvernements, il faut accepter que la protection de la vie humaine par la loi ne peut pas toujours atteindre l'idéal souhaité.

Ceci ne veut pas dire que l'Église, par la voix de ses évêques, acceptent le compromis.

Ceci veut simplement dire qu'une loi imparfaite est encore meilleure qu'aucune loi, d'autant plus qu'une fois adoptée, cette loi imparfaite pourra toujours être améliorée et complétée au fur et à mesure que les esprits, présentement surchauffés, accepteront l'horreur du non-respect de toute vie humaine.

Les évêques reconnaissent et disent que la loi ne protège pas sufisamment l'enfant à naître. Ils invitent les législateurs à continuer à marcher vers la protection intégrale et totale de toute vie humaine.

Et, aussi, ils rappellent la responsabilité de tout citoyen à promouvoir des attitudes de respect et de solidarité. Nous devons travailler ensemble, avec nos gouvernements, à la promotion de mesures qui viendraient éliminer les conditions économiques et sociales qui militent en faveur de l'avortement.

Aussi, nos évêques affirment que ce qui est légal n'est pas nécessairement bon et moral.

C'est le cas ici. Ce n'est pas parce que le gouvernement fédéral rend légal l'avortement sous certaines conditions que nous pouvons conclure que c'est maintenant acceptable et moralement bon.

L'avortement sera toujours un mal.

Mais cette loi, malheureusement si imparfaite, est le reflet d'une société — la nôtre — composée d'êtres humains fragiles et marqués par le péché.

Par contre, heureusement, dans cette même société, des familles, souvent dans des circonstances douloureuses, affirment avec générosité et courage le respect dû à la vie humaine à toutes ses étapes.

LES PETITES ANNONCES

Facile et efficace!

Les PETITES ANNONCES, c'est encore plus payant quand on connaît bien la recette.
Votre PETITE ANNONCE doit nous parvenir au plus tard le lundi **par écrit** et être **payée d'avance** aux tarifs suivants.
moins de 20 mots (**5$** ou **7,50$** pour deux semaines);
21 à 28 mots (**6$** ou **9$**);
29 à 35 mots (**7$** ou **10,50$**);
35 à 42 mots **au maximum** (**8$** ou **12$** pour deux semaines).

ASPIRATEURS Filter Queen ou Electrolux presque neufs. Garantie 5 ans. 150$ Composez le 237-0204.
467-
ENTREPÔT DE REVÊTEMENT DE SOL—Payer et emporter seulement. Parfaits pour les salles de jeux ou pour le chalet — revêtements de sol à endos caoutchouté ou en vinyle sans cirage à partir de 3,98 $/v². Tapis antitaches à partir de 13,98 $/v², en plus de centaines de fins de rouleaux — tapis et vinyle — à liquider. A&R Carpet Barn, 50, rue Archibald, au sud de Nairn. 233-3061. Ouvert jusqu'à 20 h.
078-
À VENDRE: Évitez la taxe — Bâtissez dès maintenant — à 25 min. de la Monnaie (Mint). Grands lots boisés — 2 acres — seulement 8 900$ — Agent 284-9686 ou 1-883-2434.
311-
À VENDRE: Bâtissez avant les hausses de taxes — à 12 minutes de la Monnaie (Mint) lots 123 x 154. Égouts, eau, gaz — beaux arbres — Agent 284-9686 ou 1-883-2434.
312-
COUTURIÈRE: avec expérience pour tous genres de travaux de couture. Appelez Marcelle au 233-2687.
393-
DÉCLARATION D'IMPÔT et service de comptabilité. Service à domicile, urbain et rural. Taux raisonnables. Rabais pour revenu modique. Évaluation gratuite. Disponible en journée et en soirée. Jean-Guy Talbot. 269-7460.
137-
À VENDRE: maison à Sainte-Agathe, 4 chambres à coucher, sous-sol fini, garage attenant. Composez le 1-882-2498.
165-
À LOUER: Saint-Boniface, appartement de 3 chambres à coucher, grande salle et cuisine, 2 entrées privées, grande cour. 525$ plus électricité. Disponible le 1er avril. Tél.: 233-7652.
184-
HÉ TOÉ: Employeurs. On recherche des organismes d'accueil pour accueillir les candidats du projet Intégration professionnelle. 10 candidats bilingues disponibles. On paie les allocations. Détails: contactez Denis au bureau 233-1560 ou à la maison 233-5618.
186-
À VENDRE: près de l'hôpital — maison, 4 pièces, 2 chambres à coucher — très propre, laveuse et sécheuse incluses dans la vente. Grand lot, beaux arbres, prix seulement 74 500$. Agent 284-9686.
191-
À LOUER: Saint-Boniface, appartement de 3 pièces, services compris, 300$ par mois. Disponible le 15 mars ou le 1er avril. Composez le 237-3352.
192-
À VENDRE: Violon, demi-Susuki. Excellent état. 195$. 254-6200 après 19h.
193-
À LOUER: appartement simple et appartement double, Chez-Nous inc., 187, av. de la Cathédrale, 233-7761 de 8h30 à midi. Lionel Robidoux.
194-
À LOUER: Saint-Boniface, près de l'hôpital et du Collège, appartement de 3 chambres à coucher, poêle, réfrigérateur, laveuse et sécheuse, tapis, stationnement, 525$ par mois. Possession immédiate. Composez le 233-7447.
195-
À LOUER: à Lorette, maison de 4 appartements avec poêle et réfrigérateur, laveuse et sécheuse. Appeler Robert ou Irène au 878-9995.
196-
À LOUER: appartement d'une chambre à coucher rue Bertrand. Entrée privée, stationnement pour une voiture. Tous les services compris. Pas d'animaux. Composez le 255-5230.
197-
CHERCHE à louer chalet à la plage Albert pour le mois de juillet. Composez le 237-9879.
198-
À VENDRE: piano, Sherlock Manning grandeur Studio. Bon état. 1 200$ ferme. Classeur en métal. 5 tiroirs. 50$. 233-1705.
199-
SOUS-LOUER: maison en rangée, de trois chambres à coucher, 2 entrées privées, 600$ plus services, stationnement inclus pour le 1er avril 1990, près de l'hôpital et des écoles. Composez le 774-6991 ou le 233-7049.
200-
SAINT-BONIFACE, près d'autobus, logis 4 pièces, 2 chambres à coucher, inclut poêle, réfrigérateur, laveuse, sécheuse et stationnement. Pour le 1er avril. Appelez Maurice au 257-5691.
201-
À LOUER: Saint-Boniface, 1 chambre à coucher, stationnement, tapis, laveuse et sécheuse. 375$. 1er avril. Composez le 237-1218 ou le 237-3192.
202-
À LOUER: maison de 3 chambres à coucher, 2 salles de bain et 1 cuisine. 500$ par mois. Appelez au 256-9502 après 16h.
203-
À LOUER: Saint-Boniface, duplex, 2 chambres à coucher, 475$/mois plus services. Possession avril et mai. Paul 955-1508.
204-
À LOUER: près de la rue Academy à River Heights, une grande chambre bien meublée. Cuisine, laveuse sécheuse à partager. Téléphone privé. On pourrait réduire le loyer raisonnable en échange de garder occasionnellement deux enfants. Composez le 453-0120.
206-
À LOUER: maison à Saint-Boniface, 4 chambres à coucher, 5 appareils électroménagers. 595$. 237-5412.
207-
À LOUER: loyer de 3 chambres à coucher. Électricité, eau, gaz inclus. 2 stationnement. Air climatisé central. 475$ pas mois. Libre le 1er mai. Composez le 237-4718.
208-
À VENDRE: duplex, 218, rue Kitson, 3 chambres et 2 chambres, garage double, air climatisé, en très bon état. Pour voir contactez Aurèle Dupuis, Sherlock Homes au 237-8878.
209-
À LOUER: rue Aulneau, appartement d'une chambre à coucher, très spacieuse, propre et tranquille, arrêt d'autobus en avant de la porte, stationnement d'une voiture dans un garage. 395$, tout inclus. Composez le 233-7652.
210-
VENTE PRIVÉE: maison semi-détachée de 22 ans, belle grande cour, très propre, air climatisé central, près d'un centre commercial, Southdale. 67 500$. Composez le 257-6300.
211-
À LOUER: appartement d'une chambre à coucher au troisième étage, au 374, rue Horace, 350$ par mois. Composez le 237-7823.
212-
À LOUER: rue Langevin, appartement de 2 chambres à coucher, près du Collège et de l'hôpital, stationnement, de préférence jeune fille qui travaille. Libre le 1er avril. Composez le 233-3243.
213-
À LOUER: bureaux, idéal pour professionnels. Occupation août 1990. 1 200 pi. ca., en totalité ou en partie. 237-7286.
214-
À LOUER: appartement de 2 chambres à coucher près ch. Ste-Anne et Fermor, 486$/mois, services compris/piscine, sauna. Face à l'est et rivière. Libre le 1er avril. Composez le 254-4254 après 17h.
215-
VENTE PRIVÉE: St-Vital, maison très propre de 840 pieds carrés avec 3 chambres à coucher, sous-sol fin — table de billiards incluse. Grand lot de 214' profond avec garage double. Composez le 255-5911 ou le 255-2769.
216-
FACILE ET EFFICACE! Les petites annonces dans La Liberté, ça marche. Elles doivent nous parvenir au plus tard le lundi **par écrit** et être **payées d'avance**.

QUIZ

Quel est le vrai nom de cette fleur?



QUESTIONS

1. Quel est le vrai nom de la fleur officielle du Manitoba?

2. Quand commence officiellement le printemps?

3. Combien de jours dure le printemps?

4. Quel est le lien entre le mot syzygie et le printemps?

RÉPONSES

1. Bien que cette fleur annonciatrice du printemps manitobain soit souvent identifiée comme le crocus des prairies, son vrai nom est l'anémone des prairies. L'anémone des prairies appartient à la famille des renonculacées qui comprend aussi les ancolies, clématites, ficaires et pivoines. Le crocus appartient à la famille des iridacées qui comprend aussi les glaïeuls et les iris.

L'anémone des prairies, dont le nom scientifique est Anemone patens, est la fleur officielle du Manitoba depuis 1906. Elle fleurit généralement avant même que toute la neige soit disparue. Un gentil rappel: il est formellement interdit de cueillir les anémones des prairies qui poussent sur les terres de la Couronne du Manitoba.

2. Deux hirondelles ne font peut-être pas le printemps, mais des talles fleuries d'anémones des prairies indiquent tout de même la fin de l'hiver. Le printemps, de l'ancien français prin (premier) et temps, commence officiellement à l'instant où le soleil franchit le point d'intersection de l'écliptique et de l'équateur en se dirigeant de l'hémisphère Sud vers l'hémisphère Nord.

En deux mots, la saison qui précède l'été et suit l'hiver commence généralement le 20 ou le 21 mars dans l'hémisphère Nord (la durée du jour est égale à la durée de la nuit) et se termine au solstice de juin (le 21 ou 22 juin: le jour le plus long et la nuit la plus courte).

Dans l'hémisphère Sud (la majorité de l'Amérique du Sud, l'Australie, la partie sud de l'Afrique, l'Antarctique), le printemps commence le 22 ou 23 septembre et se termine le 22 ou 23 décembre.

3. Le printemps dure exactement 92,81 jours.

4. La syzygie est le mot savant pour le phénomène de la nouvelle lune et de la pleine lune. Du mot grec pour assemblage, réunion, la syzygie décrit la conjonction ou l'apposition de la lune avec le soleil. Lorsque le soleil et la lune sont en ligne directe avec la terre et du même côté, on a une nouvelle lune. Lorsque le soleil et la lune sont en ligne directe avec la terre mais de côtés opposés, on a une pleine lune.

En français, il n'y a aucun lien entre le mot syzygie et le printemps. Par contre, en anglais, les marées maximales (marée de vive-eau et marée de morte-eau) s'appèlent spring-tides (spring étant le mot anglais pour printemps). Les marées maximales ont lieu durant les périodes de syzygies.

Compilé par
Lucien CHAPUT

RECETTES

Gelée au yogourt et au miel citronnée

Les desserts ne sont pas toujours à calories vides. En fait, c'est facile d'ajouter une valeur alimentaire aux desserts si vous utilisez les produits laitiers. Le gelée au yogourt et au miel citronnée en est un bon exemple.

Le yogourt est une excellente source de ca'cium, nécessaire pour faire de bons os forts de bonnes dents. Mélangé avec le citron et miel, vous pouvez le mouler en un dessert et servir avec des fruits.



Le yogourt est une excellente source de calcium.

Gelée au yogourt et au miel citronnée

1 enveloppe de gélatine non aromatisée
1/4 tasse (50 mL) d'eau froide
2 1/2 tasse (625 mL) de yogourt à la vanille
1/3 tasse (75 mL) de miel liquide
1/2 c. à thé (3 mL) de zeste de citron râpé
3 c. à table (45 mL) de jus de citron
Sauce aux fraises
Menthe

Dans une petite casserole, saupoudrer la gélatine sur l'eau froide. Laisser gonfler 10 min.; cuire à feu doux, tout en remuant, jusqu'à dissolution de la gélatine; laisser refroidir. Mélanger le yogourt, le miel, le zeste et le jus de citron jusqu'à homogénéité; incorporer dans la préparation de gélatine refroidie. Verser dans un moule de 3 tasses (750 mL). Réfrigérer jusqu'à fermeté. Démouler sur une assiette de service; verser la sauce aux fraises autour du moule.

Donne 6 portions.

À VOTRE SERVICE

AVOCATS-NOTAIRES

Deniset Fréchette
Avocats-notaires
Pierre J. Deniset B.A., LL.B.
Antoine G. Fréchette B.A., CERT. ED., LL.B.

674, rue Langevin
Saint-Boniface (Manitoba)
R2H 2W4 · Tél.: 233-0614

LAURENT-J. ROY C.R.
Avocat et notaire
MONK, GOODWIN
800 ÉDIFICE INTER-CITY GAS
444, AV. ST-MARY
WINNIPEG (MANITOBA)
R3C 3T1
TÉLÉPHONE: (204) 956-1060

Alain J. Hogue,
Barreau Man./Sask.
de



Hogue • Kushnier

Place Provencher
194, boul. Provencher
Saint-Boniface (Manitoba)
R2H 0G3
Tél.: (204) 237-1231
Nº de FAX: 233-2689

Renald Guay
300, boulevard PROVENCHER
R2H 0G7
Tél.: 233-6659
Fax: 231-1950

François Avanthay
LLB.
Avocat et Notaire
25-185, boulevard Provencher
Saint-Boniface (Manitoba)
Tél.: 233-5029

TEFFAINE, LABOSSIÈRE,
Avocats et Notaires,
Rhéal E. Teffaine, c.r.
Denis Labossière
Mary-Jane Bennett
Léo.V. Teillet
Denyse T. Côté
Avocat-conseil
Laurent G. Marcoux, c.r.
Robert. Bétournay
185, boul. Provencher, pièce 201,
Saint-Boniface (MB)
R2H 4B3.
Téléphone: 233-4359.

MÉTIERS

St-Anthony's Books & Church Supplies
283, avenue Taché
St-Boniface (Manitoba)
R2H 2A1
233-4480
Cadeaux pour toutes les occasions religieuses

ENTREPRISES NOËL
Secrétariat, traitement de texte, imprimante au laser, traduction, photocopies.
Du nouveau!!! Service de FAX: 422-8378
Service rapide et de qualité. Contactez
Claire au: 422-5750
422-8574 (rés.)
la ville au 233-8920

Suzanne B. Gareau
service de secrétariat
(français et anglais)
• traitement de textes • dactylographie de textes, lettres et travaux universitaires
• rapports financiers
Tél. 284-6897

PELLAND CATERING
Traiteurs: mariages, dîners, réceptions et banquets
161, boul. Provencher
Saint-Boniface (Manitoba)
TÉLÉPHONE: 237-3319

SERVICE COMPLET DE DÉMÉNAGEMENT



256-5869 256-2564
Personnel tout à fait expérimenté

AGENTS D'IMMEUBLES



Boîte postale 339
Saint-Pierre-Jolys (Manitoba)
R0A 1V0
Téléphone: 433-7899
ferme • résidence • chalet
lots vacants • loisirs • chasse
tous genres de commerce, etc.

OPTOMÉTRISTES

Dr Keith Mondésir
Optométriste
• Examen de la vue
• Lunettes ajustées
• Verres de contact
201-1555, chemin St-Mary's
Saint-Vital
Pour un rendez-vous composez le 255-2459

DR. R.J. STANNERS
Optométriste, examen de la vue
139, boul. Provencher
au rez-de-chaussée
Téléphone: 233-3889

Dr R.J. Lecker
Dr M.N. Lecker
Optométristes
Examen de la vue
2e étage, édifice 264, av. Portage
Téléphone: 943-6628

Dr Denis R. Champagne
Optométriste
212, avenue Regent ouest
Sur rendez-vous seulement
Téléphone: 224-2254

Dr E.M. FINKLEMAN et Dr GÉRALD GARAND
Optométristes
210 Avenue Building
265, avenue Portage
Winnipeg
Tél. 942-2496
Examen de la vue et lunettes ajustées



• TRADITIONNEL
• RELIGIEUX
• HISTORIQUE ET
• CONTEMPORAIN



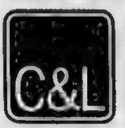
L'ART COMMÉMORATIF PERSONNALISÉ
405, av. Bertrand
233-7864
«Au service des franco-manitobains depuis 1910...»

COMPTABLES AGRÉES

Couture Forest Cadieux
Coopers & Lybrand
Comptables agréés et consultants en affaires

Associés
André G. Couture, c.a.
Gabriel J. Forest, f.c.a.
Raymond A. Cadieux, c.a.

Principal
Gérald C. Labossière, c.a.
Adjoint aux associés
Donald H. Smith, c.a.



2300, édifice Richardson
1, place Lombard
Winnipeg (Manitoba) R3B 0X6
Tél.: (204) 956-0550
Fax: (204) 944-1020

BDO GUENETTE CHAPUT
Comptables agréés
Téléphone: (204) 233-8593
Téléfax: (204) 237-0134

ASSOCIÉS	*Lucien Guenette, C.A.*	*Gilles Chaput, C.A.*
	Arthur Chaput, C.A.	*André Blondeau, C.A.*
ADJOINTS	*Raymond Desrochers, C.A.*	*James Doer, C.A.*
	Maurice Morissette, C.A.	*Russell Paradoski, C.A.*
	Paul Prenovault, C.A.	*Richard Senez, C.A.*

BDO CABINET-CONSEIL
Conseillers en administration
Téléphone: (204) 233-9522
Téléfax: (204) 237-0134

ASSOCIÉ *Charles Gagné, M.P.A.*

INTERNATIONAL BDO BINDER
262, rue Marion
Winnipeg (Manitoba)
R2H 0T7

MÉTIERS



Claude P. Lépine
Représentant

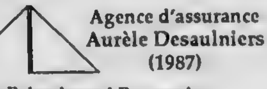
Pembina Dodge Chrysler
300, Pembina
Winnipeg (Manitoba)
R3L 2E2
Tél.: 284-6650 (bureau)
895-0388 (domicile)
Autos neuves & usagées

APEEL graphics
Typographie
Travail graphique
Imprimerie
Formulaires administratifs
CYRIL PARENT
233-5162
SERVICE et QUALITÉ

GRIMARD ELECTRIQUE
Installations résidentielles et commerciales
Réparations et rénovations
Appelez Louis au 885-7815
pour estimations gratuites.

ASSUREURS

Agence d'assurance Aurèle Desaulniers (1987)
390-B, boulevard Provencher
Téléphone: 233-4051
Pour tout service d'assurance
Feu • Vie • Maladie
Assurance voyage - Ferme-RRSP
Joel Desaulniers
René Desaulniers





Lucien NAYET, agent
C.P. 401, Saint-Pierre-Jolys, R0A 1V0
Je peux vous aider dans vos recherches de solutions financières, assurance-vie, retraite, etc. Aucune obligation. Composez le 235-1759 ou le 433-7899 (à frais virés)

GUS PAINCHAUD
assurances
• vie • auto • incendie • etc.
111, rue Marion, Saint-Boniface
Tél.: 233-5242 ou 233-2828

Service de conseiller
Centre de counselling et de croissance
Gilles Beaudry
Thérapie individuelle, de couple et familiale - sessions de groupe
Service confidentiel
261, rue DesMeurons
237-8295

ABONNE-TOI!

LA LIBERTÉ

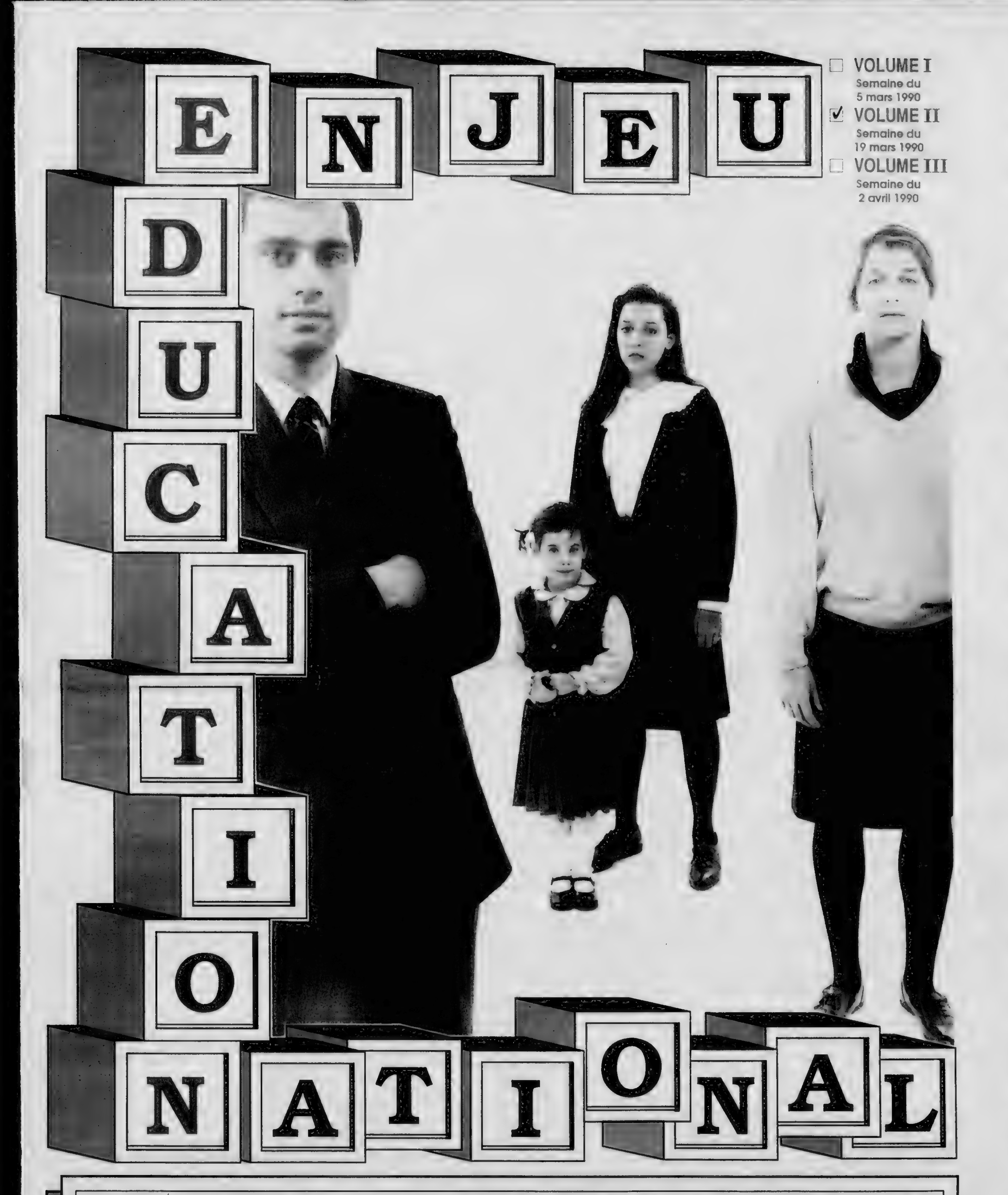
Juste 5 renseignements très importants

Nom ______________ Prénom ______________

Adresse ______________________________

Un an (Manitoba) 25$ ☐ hors province 30$ ☐
Deux ans (Manitoba) 45$ ☐ hors province 60$ ☐

Écrivez votre chèque ou mandat poste au nom de La Liberté.
Adressez votre enveloppe à: La Liberté
C.P. 190
Saint-Boniface (Manitoba)
R2H 3B4



• L'école homogène, c'est possible • Débat entre les tenants de l'école confessionnelle et ceux de l'école publique • Pourquoi démocratiser nos écoles • D'où viennent nos professeurs, nos manuels, nos programmes • Réalités derrière les statistiques

APF

Ce supplément tiré à 200,000 exemplaires est une initiative de l'Association de la presse francophone (APF) en collaboration avec la Commission nationale des parents francophones (CNPF). Inséré dans les journaux suivants: • le 19 mars; Le Papier (Chapleau), • le 20 mars; Hebdo LePlus (Caraquet), • le 21 mars; La Voix Acadienne (Summerside), Le Courrier (Yarmouth), Express (Moncton), Le Moniteur Acadien (Shédiac), Pro Kent (Richibucto), Le Voilier (Caraquet), L'Aviron (Campbelton), Le Madawaska (Edmundston), Le Carillon (Hawkesbury), Le Journal de Cornwall (Cornwall), Le Rempart (Windsor), Le Goût de Vivre (Penetunguishene), Le Voyageur (Sudbury), La Boîte à Nouvelles (Iroquois Falls), Le Nord (Hearst), L'Édition Prescott Russel (Rockland), • le 21 mars; LeDroit (Ottawa), • le 22 mars; L'eau Vive (Régina), •le 23 mars; Le Franco (Edmonton), La Liberté (Saint-Boniface), Le Soleil (Vancouver), • le 6 avril; Le Gaboteur (Stephenville), L'Aquilon (Yellowknife), • le 20 avril; L'Aurore Boréale (Whitehorse).

Un mot de la rédaction

L'actualité foisonne de rebondissements sur l'usage du français au Canada. Pour certains, ils peuvent sembler tout à fait inattendus. Pour d'autres, bien que surprenants par leur éclat, ils étaient en bonne partie prévisibles.

En effet, depuis quelques années les dossiers en marche révèlent un dynamisme croissant des communautés francophones au pays. Le domaine de l'éducation en est une bonne preuve. Comme tout phénomène en progrès, il suscite des débats. Le deuxième cahier de notre série Éducation: «Enjeu National» reflète cet état de la situation. Il présente des articles traitant des plus importantes «problématiques en jeu».

Évidemment, nous avons dû faire des choix et, à regret, mettre de côté certains aspects de la question. Nous espérons tout de même que notre sélection de sujets saura stimuler les discussions, éclairer les débats en cours et contribuer à l'avancement des actions entreprises par les jeunes, les parents, les professionnels et les gestionnaires du domaine de l'éducation en français au Canada.

Rappel des étapes

Un bref rappel des étapes franchies récemment aidera à mieux saisir l'évolution présente des dossiers.

Vers la fin des années 70 et le début des années 80, le travail acharné de groupes minoritaires avait permis de remporter plusieurs victoires. Cette période a été suivie d'un peu de relâchement au niveau des luttes en éducation. Épuisées et, sur le moment, satisfaites des services obtenus, les communautés francophones ont orienté leurs actions ailleurs.

Puis en 1982, l'adoption de la Charte canadienne des droits et libertés, avec son article 23, a donné un nouvel élan. Une série d'autres événements s'y sont rapidement ajoutés. Par exemple, un protocole d'ententes a été signé entre les gouvernements fédéral et provinciaux en vue de favoriser l'enseignement dans la langue maternelle des minorités officielles et l'enseignement de l'autre langue officielle à tous les Canadiens.

Aussi, la mise sur pied d'un programme de contestations judiciaires, à l'aide de subventions du Secrétariat d'État (dont la gestion, par la suite, a été confiée au Conseil canadien de développement social), a facilité les recours devant les tribunaux. Il a permis de défrayer les coûts des représentations, ce qui auparavant ne pouvait se payer à titre individuel.

Dans la même foulée, des consultations menées par le Secrétariat d'État, auprès de l'ensemble des représentants des communautés minoritaires de langues officielles, sont venues confirmer l'intérêt prioritaire que les Canadiens accordent à l'éducation.

À partir de ce constat, le Secrétariat a augmenté de manière significative le budget alloué à ce secteur d'activités. Ensuite, l'adoption de la nouvelle Loi sur les langues officielles, en 1988, a raffermi les efforts gouvernementaux à l'égard du bilinguisme.

En somme, les bonnes dispositions du gouvernement fédéral, les revendications soutenues des groupes impliqués et les éclaircissements fournis par des tribunaux sur les dispositions de l'article 23 se sont traduits, malgré quelques revers, par l'implantation de nouvelles écoles et de nouveaux systèmes scolaires au bénéfice des minorités françaises.

Dans ce courant, où les revendications des Francophones (et des Anglophones) en milieux minoritaires acquièrent une reconnaissance légitime, émerge un mouvement plus structuré des parents. Ainsi, en 1988, la Commission nationale des parents francophones, de statut bénévole, devient une organisation officielle avec un personnel salarié et apporte un essor additionnel aux efforts déployés.

Un autre aspect encore nébuleux, celui de la controverse questionnant la portée de l'article 23 sur les ayants droit, anime aussi le débat.

À travers ces changements, des questions sont soulevées et les réponses ne font pas forcément l'unanimité. Des réajustements sont en cours ou à prévoir. Certaines orientations semblent plus encouragées que d'autres. Les articles de ce cahier en donnent un aperçu.

Dans ce cahier:

Nous allons d'abord à la découverte des principes fondamentaux devant être appliqués au niveau des écoles homogènes et de la gestion scolaire. L'idéal en la matière semble réalisable! Puis nous constatons que les centres de recherche en éducation, de leur côté, ne vivent pas une situation très rose malgré leur labeur et les besoins spécifiques auxquels ils doivent répondre.

Un autre article démontre que l'acquisition d'écoles entièrement françaises ne règle pas tous les problèmes: de nouveaux conflits éclatent entre les tenants du statut confessionnel et ceux réclamant des institutions publiques. Et ces écoles, peu importe leur caractère, devrait-on les démocratiser? Probablement, si l'on croit l'auteur d'un texte discourant sur le sujet. D'autre part, en milieux minoritaires toujours, les ressources suffisent-elles pour assurer la préservation de la culture propre aux régions? Par exemple, à défaut d'effectifs locaux suffisants pour alimenter ces nouvelles écoles, peut-on se contenter de recruter des professeurs québécois, d'emprunter des programmes et manuels produits dans la Belle province, ou puiser à même les ressources disponibles aux classes d'immersion? Et à propos, ces écoles d'immersion bénéficient-elles véritablement aux Francophones?

Divers auteurs traitent de ces questions et de certains moyens initiés pour résoudre ces difficultés, du moins partiellement.

Si pour certaines communautés, l'avenir est porteur d'espoir, chez d'autres, les statistiques officielles annoncent des lendemains plutôt sombres. Mais au fait, ces statistiques recensent-elles tous les Francophones du Canada? Deux textes nous révèlent que là aussi beaucoup reste à clarifier, que les opinions divergent et que nos écoles pourraient accueillir un plus grand nombre d'étudiants et se mériter un meilleur financement.

En fait, ce cahier témoigne de dossiers chauds reflétant la pluralité des intérêts vécus au sein des communautés francophones du Canada. Il révèle aussi que ces communautés en évolution croisent des obstacles, en surmontent plusieurs et inventent de nouveaux moyens pour faire reconnaître concrètement leurs droits légitimes.

Reine Degarie



Les éditions, Éducation: «Enjeu National» sont une initiative de l'Association de la presse francophone (APF) en collaboration avec la Commission nationale des parents francophones (CNPF).

Volume II :
Semaine du 19 mars 1990

Direction générale
Wilfred Roussel

Direction de la publication
Luce St-Pierre

Comité consultatif
Paul Charbonneau
Ginette Gratton
Richard Nadeau

Rédactrice en chef
Reine Degarie

Rédacteurs
Marc Angers
Armand Bédard
Adrien Cantin
Ghyslain Charron
Paul Charbonneau
Jean-Pierre Dubé
Guy-marc Dumais
Micheline Goulet
Ginette Gratton
Claude Lévesque
Yves Lusignan
Bado (Caricature)

Conception et photographie: page couverture
Guy-marc Dumais
(Studio Fernand Leclair)

Publicité (OPSCOM)
Claudia Schiffo
André Thivierge
Lucie Tremblay

Typographie et Montage
Edigraph inc.

Impression
Qualimax Inc.

Les textes n'engagent que leurs auteurs respectifs. Toute correspondance doit être adressée au 900-325, rue Dalhousie, Ottawa, Ontario, K1N 7G2. Tél.: 613.237.1017, Fax: 613. 234.6313

Nous tenons à remercier le Secrétariat d'État du Canada pour leur contribution au projet.

Éditions nationales

L'information au service de l'éducation

C'est dans le but de demeurer à la fine pointe de l'actualité nationale et provinciale que nous parcourons régulièrement journaux, revues et médias spécialisés. Recherher des éléments d'information qui ont pour résultat d'affiner nos connaissances et de raffermir notre jugement représente le fondement même de notre apprentissage quotidien.

La reconnaissance de ce besoin fondamental et le désir de contribuer à un meilleur accès à l'information ont conduit l'Association de la presse francophone (APF) à développer, il y a quelques années, son concept des éditions spéciales. Nous n'avons rien inventé sauf que notre analyse de l'information nous a rapidement amenés à la conclusion suivante: il n'existe aucun média national qui traite la nouvelle pour les besoins particuliers des centaines de communautés francophones au pays.

Dès 1986, voilà que l'APF s'attaque à la question en produisant une première édition nationale sur la thématique des jeunes. En 1987, son second cahier spécial verra le jour: un outil voulant démontrer les réalisations sociales et économiques des gens de l'Acadie, de l'Ouest et d'ailleurs. «L'Amérique française», produit et diffusé à l'occasion du Sommet de la Francophonie, sera suivi, en 88-89, de deux nouvelles éditions nationales, la Loi sur les Langues officielles et le Cahier des Femmes. Pour 1990, l'APF se retrouve avec cinq projets d'éditions de cette envergure.

Entre-temps, elle a fondé sa propre agence de presse, orchestrant ainsi les services d'un courriériste national et de correspondants à travers le Canada. S'appuyant sur un réseau de 26 journaux francophones, l'agence a rapidement conquis toute la presse du pays. Poursuivant notre évaluation et alimentée par la multitude de dossiers inhérents aux réalisations des francophones, la production d'éditions spéciales s'est automatiquement inscrite dans une perspective de centralisation de l'information.

Des publications telles Éducation: «Enjeu National» viennent donc combler à la fois l'inertie des médias électroniques à l'égard de la francophonie hors Québec et l'absence de périodiques spécialisés et accessibles. Elles tendent à favoriser parmi la population une prise de conscience des grands dossiers jalonnant la position des Francophones. Elles visent aussi une participation plus ou moins directe aux actions entreprises. D'ailleurs, la coexistence d'associations nationales oeuvrant dans les domaines de l'activité économique et sociale nous a permis de poursuivre, voire multiplier, les efforts de concertation tout en permettant à ces associations de bénéficier d'une visibilité accrue.

Il n'y avait qu'une seule approche valable pour réaliser un projet aussi ambitieux que nos trois volumes sur l'éducation; y associer les principaux intervenants d'un bout à l'autre du pays. C'est ainsi que la C.N.P.F. s'est allègrement associée à l'APF à titre d'entité consultative. Nous devions néanmoins sensibiliser et inviter toutes les associations provinciales à évoquer leur position sur le sujet pour créer un momentum partout au Canada. Grâce au soutien financier du Secrétariat d'État, chacune d'elles s'est vu donner l'accès à notre véhicule d'information.

Question de représentativité, ça allait. Mais maintenant, qui allait rédiger pas moins d'une trentaine d'articles spécialisés reflétant non seulement une constante nationale mais se faisant l'illustration de cas précis au plan régional?

En fait, ce sont des journalistes du réseau de la presse francophone, tant de l'Ouest, de l'Est que du Centre, des figures politiques, constitutionnalistes, courriéristes parlementaires, professeurs et dirigeants qui ont allègrement prêté leur talent à un projet qualifié, dès le départ, d'essentiel pour des millions de francophones.

Souhaitons désormais que le prochain objectif soit également atteint: maintenant que les problématiques sont exposées d'un océan à l'autre, maintenant que l'information est diffusée avec satisfaction, serons-nous en mesure de dépasser ce Canada français dont nous avons fait état sur papier?

Luce St-Pierre

Principes fondamentaux de l'éducation française...

Une ballade dans une école gérée par la minorité

par Jean-Pierre Dubé

L'enseigne indique «École française», et non pas French School. Je suis au bon endroit! Comme l'inscription est rédigée dans une seule langue (**principe - 1**), elle doit signifier école homogène (**principe - 2**). Je m'approche: c'est une énorme bâtisse neuve, arborant le drapeau canadien, bien sûr, et aussi celui de la minorité. Je demande alors si cet établissement n'est pas un éléphant blanc?

J'ai à peine formulé mon doute que les portes de l'école s'ouvrent et en moins d'une minute quelques centaines d'élèves en sortent pour la récréation. À contre-courant, je réussis à m'approcher et à entrer dans l'école. En passant, je les entends se parler. En français (**principe - 3**)? Oui! Du moins, la plupart d'entre eux. Donc, pas d'éléphant blanc ici.

À l'intérieur, les corridors ressemblent à ceux de toutes les écoles. Mais, ce qui me frappe, c'est de constater que l'affichage est en français uniquement. J'entends, omniprésente, une chanson de Mitsou et je conclus qu'il y a ici une radio scolaire (puisqu'à cette heure-ci, on cause à la radio d'État). Pas d'odeur spéciale, comme de soupe aux pois, et je me demande quelle place on accorde à la culture...

Mes réflexions sont interrompues par une annonce à l'interphone: «Votre attention s'il vous plaît. On demande aux enseignants de rappeler aux élèves la sortie de demain (**principe - 4**). Chacun doit apporter ses deux dollars pour le spectacle de la troupe des Aurores boréales. On a pris des arrangements avec Mac Donald pour le dîner, c'est un dollar par élève. Le dîner sera suivi d'une visite au Musée pour enfants. Ah oui, j'oubliais, envoyez vos participants vendredi matin pour la grande finale du concours Nintendo. Bon après-midi!»

J'ai à peine le temps de me réjouir de l'état de la culture, que déjà on m'interpelle. Le «est-ce qu'on peut vous aider?» dans la langue de mon père me fait plaisir. Le ton de la voix m'indique que j'ai à faire à la directrice de l'école elle-même (**principe - 5**)

–Bonjour, lui dis-je, je suis venu visiter votre école!

Les présentations faites, elle regarde l'horloge et m'annonce qu'elle est disponible pour une tournée rapide des lieux.

En un rien de temps, j'ai vu les quelques vingt classes, la bibliothèque, la garderie, les deux gymnases, la salle de l'informatique, les laboratoires, les ateliers, la classe de musique, le théâtre et la cour de récréation (**principe - 6**).

–Vous avez à peu près tout, mais la qualité de l'éducation, est-elle là aussi?

« On a une bonne équipe de jeunes professeurs, la plupart sont des diplômés du centre pédagogique (**principe - 7**). On a d'excellents services du ministère: manuels produits en français, dans la province ou dans la province voisine, l'ensemble du matériel pédagogique (**principe - 8**) est pensé de manière à intégrer notre histoire et notre culture. Et puis, nous avons des budgets musclés, sans compter les suppléments culturels et les octrois de rattrapage (**principe - 9**).»

Je prends congé de la directrice mais pas avant d'avoir obtenu son autorisation pour assister à un cours. Lequel? celui de civisme (**principe - 10**).

La récréation est finie. Les élèves s'engouffrent dans le corridor et je me trouve bientôt entouré d'une foule de jeunes en ébullition. On se croirait à De Grassi Junior High. Mais les expressions ne trompent pas: «c'est écoeurant!, zéro!; animal, tata, téteux, drogué, niaiseux!» Et il y a tout le reste qu'on ne peut pas écrire..., mais c'est dit en français.

J'ai les oreilles qui bourdonnent encore quand je prends place à l'arrière de la classe. On me présente comme journaliste. Un des jeunes me demande ce que je pense de l'Accord du lac Meech, et le professeur désinvolte, me fait signe de ne pas me gêner. Je réponds mollement que l'Accord me semble avantageux pour tous. Cela ne semble pas les satisfaire.

Un autre insiste: «Avec Meech, ne croyez-vous pas que le Canada aurait deux espèces de Francophones: ceux de la société distincte, et les autres, comme nous?» Je me demande si je ne suis pas victime d'un coup monté. Après tout, ils n'ont tous qu'à peu près douze ans. Je leur explique n'être qu'à mon premier cours de civisme et avoir besoin de réfléchir sur le sujet. Sans plus tarder, ils se mettent à discuter, comme ça, des formules d'amendement de la constitution et ensuite de l'importance relative des questions constitutionnelles et de celles de l'environnement. Je reste jusqu'à la fin du cours.

À la sortie, le professeur me glisse: «Tu viendras demain, on reçoit le président du conseil scolaire. On lui a demandé de nous présenter le budget de la programmation de l'année prochaine.»

Avant de quitter l'école, je me fais saluer en français par le concierge, la secrétaire, la bibliothécaire et tout le personnel de la garderie (**principe - 11**).

Un autobus scolaire est stationné au bout du trottoir, et le chauffeur est assis dans les marches à attendre. Quand je le salue par un «Hi! Nice day, eh?» de minoritaire, il me sourit: «Yep, just wonderful!» Il y a deux enfants derrière moi. Ils le grondent: «Monsieur Paul, tu nous avais dit que tu ne parlais pas l'anglais (**principe -12**) ! Et ils rient de bon coeur. ■

Les principes fondamentaux de l'école française*

1) La langue de communication interne et externe est le français;

2) le programme d'enseignement se livre dans un édifice autonome, occupé uniquement par ce programme;

3) la clientèle de l'école est constituée d'enfants dont la langue première est le français;

4) la culture française et l'expression artistique en français fait partie de la programmation;

5) les postes d'enseignement et de direction de l'école sont occupés par des citoyens dont la langue première est le français;

6) l'école française possède des installations physiques comparables à celles des autres types d'école, c'est le principe d'égalité;

7) les enseignants obtiennent leur formation professionnelle en français dans un établissement désigné à cette fin;

8) la programmation et les outils pédagogiques sont établis en fonction des besoins de la clientèle de l'école française;

9) l'école française reçoit un financement adéquat, c'est-à-dire qui lui permet d'atteindre ses objectifs;

10) les cours sont donnés en français, sauf pour les cours d'anglais, langue seconde;

11) un service préscolaire complet est rattaché à l'école française;

12) tous les services reliés à l'école (transport, santé, services divisionnaires, etc...) sont offerts en français.

* Il est à noter que ces principes ne sont pas présentés en ordre d'importance.

...Une enquête sur l'unité scolaire # 23

La visite terminée à l'école homogène, c'est au tour du bureau de la commission scolaire. Une autre bonne surprise m'attend: l'affiche sur la porte est en français uniquement «Conseil scolaire # 23». Pas de traduction. Il est 19h 30, je suis à l'heure au rendez-vous. J'attends. À quelques minutes de 20h 00, je suis sur le point de me demander si les Francophones sont capables de gérer leur école aussi bien que leur temps, lorsque le président se pointe quasiment hors d'haleine, tout en excuses...

Le chauffeur d'autobus avait raison: le président est un homme occupé. Ce dernier m'explique, qu'il sort d'un souper-rencontre avec le comité de parents, où il y a eu un désaccord sur la façon de dépenser le budget du programme culturel et qu'il doit rencontrer le directeur-général avant la réunion du lendemain pour réétudier les chiffres.

Pendant qu'on s'installe dans la salle du conseil, je lui demande s'il est pratique courante pour les étudiants en 7e d'être informés du budget scolaire. Absolument, me répond-il: «On fonctionne dans un système qui demande la prise en charge de nos affaires, alors on a intégré au cours de civisme une formation en gestion scolaire. On prend la relève au sérieux!»

– Alors vous gérez les écoles françaises?

« C'est simple, dit-il. Le tout repose sur la volonté des Francophones. On a eu un recensement: tous les citoyens qui se sont identifiés comme Francophones forment l'assemblée générale et suprême de l'unité scolaire. Ils élisent un conseil scolaire: on a les mêmes pouvoirs et les mêmes responsabilités que les autres divisions scolaires de la province.

C'est devenu possible grâce à une loi provinciale reconnaissant les droits contenus dans l'article 23 de la Charte des droits et libertés. Ça n'a pas été facile, il a fallu aller en Cour deux fois. On a gagné, alors les politiciens n'avaient plus le choix. La loi définit l'école française, garantit l'égalité des chances, assure un financement, consacre la participation des parents et donne l'exclusivité sur l'enseignement en français aux unités scolaires de langue française.»

– Mais qui peut aller à l'école française, qui décide?

« La loi scolaire ne définit pas les critères d'admission, c'est la responsabilité de chaque unité. On ne voulait pas d'un carcan, mais de la flexibilité. L'essentiel, c'est que l'admission relève de notre décision. Notre critère de base c'est la langue première. Et nous traitons, un à un, les cas douteux.»

– Quels liens avez-vous avec le ministère de l'Éducation?

« Toute une section du ministère est affectée à la programmation et aux budgets du français, langue première. C'est fantastique d'avoir toute une équipe là pour assister, on n'a plus besoin de se battre pour obtenir des services!»

– Alors, êtes-vous satisfait de la formule de gestion?

« Tout n'est pas réglé, c'est certain. Mais au moins les conflits surviennent entre Francophones. On connaît une grande paix dans les villages entre francophones et anglophones. Ils sont contents, eux aussi, de ne pas nous avoir dans leurs jambes.

Le seul problème, c'est que ça exige plus de temps de la part des élus. Justement, il faut que je te quitte. C'est moi qui donne le bain aux enfants ce soir, et qui lis les histoires. Avec ça, je te gage que je vais manquer mon entrevue faite cet après-midi et qui passe aux nouvelles de 21h 00.»

– C'est quoi la nouvelle?

« Le budget. Une augmentation de 22 pour cent sur l'an passé. Qu'est-ce que tu veux: les inscriptions augmentent!» ■

Jean-Pierre Dubé est journaliste au Manitoba.

Les principes fondamentaux de la gestion scolaire

1) Le principe de l'égalité
2) Le droit à l'instruction en français
3) Le droit à des établissements autonomes
4) Le droit de gérer les établissements de la minorité
5) Le droit à des mesures réparatrices
6) Le droit à une éducation de qualité égale
7) Le droit à un financement juste et convenable
8) Le principe de l'autonomie locale et régionale
9) Le principe de l'école au service de la communauté
10) Le principe du respect des acquis

La nécessité d'importer nos professeurs

par Ghyslain Charron

Bon an mal an, les quatre provinces de l'Ouest et les deux Territoires recherchent 600 professeurs pour les écoles d'immersion et francophones de leur territoire. À chaque année, c'est une course contre la montre, c'est une véritable expédition qui s'organise vers les universités de l'Est du pays.

La réalité vécue dans les localités de l'Ouest est propre à décourager n'importe quel administrateur scolaire: jeunes professeurs inexpérimentés, impossibilité de transmettre des valeurs propres à la communauté locale, frais accrus pour tenter d'attirer des candidats et régions rurales souvent défavorisées.

Lionel Rémillard, le surintendant du Conseil scolaire de High Prairie, en Alberta, préside un comité de quatre éclaireurs représentant 75 conseils scolaires de l'Ouest.

Alberta et Saskathewan

... il est moins coûteux d'importer des professeurs que de les former sur place...

Ce groupe visite toutes les universités du Québec, de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick à la recherche de futurs diplômés francophones et bilingues souhaitant enseigner dans les écoles d'immersion et francophones de l'Ouest. Que ce soit le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta, la Colombie-Britannique ou le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest, le problème est le même: il y a pénurie de professeurs.



Sur le plan de la formation, l'Alberta est la plus chanceuse. La Faculté Saint-Jean, à Edmonton, et les universités de Calgary et de Lethbridge réussissent à former une centaine d'enseignants à chaque année. À Régina, par contre, une vingtaine ont gradué l'an dernier. Une trentaine compléteront leurs cours cette année. Dans les deux provinces, les ressources humaines, pédagogiques et financières sont insuffisantes d'autant plus qu'il est moins coûteux d'importer des professeurs que de les former sur place.

Le Nouveau-Brunswick en fait les frais. Rodrigue Landry du Centre de recherche de l'Université de Moncton soutient que la pénurie est latente.

Concertation

D'ici cinq ans, elle sera là. C'est pourquoi tous les intervenants scolaires se concertent pour trouver des solutions qui répondent vraiment à la réalité de demain. Mais selon Ronald LeBreton de l'Association des enseignants et enseignantes francophones du Nouveau-Brunswick, la crise sera causée par le fait qu'au début de l'an 2 000, cinquante pour cent des trois mille professeurs auront droit à la retraite. Une variété de solutions est envisagée dont la formation d'un nombre accru de nouveaux maîtres et la possibilité de garder sur le marché du travail des centaines d'enseignants qui le souhaiteraient.

L'Alberta, quant à elle, a déjà modifié son approche dans ce dossier car depuis deux ans, la Faculté Saint-Jean forme des enseignants francophones spécialement pour les écoles et les programmes de la minorité francophone. Toutefois, les ressources et les fonds sont insuffisants. Pis encore, le ministère de l'Éducation de l'Alberta ne veut pas accroître le budget de la formation des maîtres quand de fait, il existe un surplus de personnel anglophone et francophone dans le corps professoral destiné aux écoles anglaises. Une étude du Service de recherche du ministère démontre qu'en 1989, ce surplus était de 800 enseignants. Conséquence: puisqu'en raison des compétences linguistiques les enseignants peuvent difficilement effectuer le transfert des écoles anglaises aux écoles françaises et d'immersion, ces dernières sont forcées de recruter à l'extérieur de la province, alors que dans les écoles anglaises on demande souvent à des professeurs d'enseigner des matières pour lesquelles ils n'ont pas nécessairement la formation, l'intérêt ou les aptitudes.

Ignorance de la réalité

La formation des maîtres est-elle adéquate? «Pour les écoles d'immersion et francophones, les diplômés du Québec pour la plupart sont compétents mais ils ignorent tout de la réalité des francophones hors Québec, de ce que cela signifie vivre en milieu minoritaire», affirme M. Rémillard. Leur intégration à la communauté est souvent difficile et plus d'un décident de rentrer après un an ou deux. Ce sont en général les communautés rurales qui en paient la note, elles qui doivent maintenir la qualité de l'éducation dans un contexte de fort roulement de personnel.

Les nouveaux professeurs formés pour le marché de l'école d'immersion sont-ils compétents pour enseigner dans les écoles francophones? «Non», répond Yvon Mahé, le directeur de l'école Héritage, à Jean Côté, dans la région de la Rivière-la-Paix, en Alberta. Selon lui, on ne peut pas comparer une école homogène francophone à une école d'immersion. Les besoins éducatifs, pédagogiques et culturels sont complètement différents. Quant à Viviane Beaudoin, présidente de la Fédération des parents francophones de l'Alberta, elle soutient «que si la formation offerte aux enseignants est orientée vers l'école d'immersion, soit l'apprentissage du français langue seconde, elle ne peut répondre aux besoins des élèves des écoles francophones dont le français est la langue maternelle». Au Nouveau-Brunswick, c'est très simple, «immersion, c'est pour les Anglais», affirme Ronald LeBreton de l'AEFNB.

«... Les diplômés du Québec pour la plupart sont compétents mais ils ignorent tout de la réalité (...) en milieu minoritaire... ».

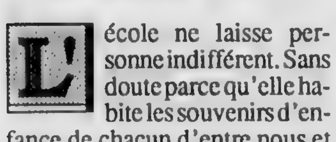
— Lionel Rémillard

C'est pourquoi au sein du ministère de l'Éducation, il y a deux systèmes autonomes et totalement indépendants. Et, conclut Viviane Beaudoin, c'est là que «les francophones de tout le pays se rejoignent. Seule l'école francophone peut transmettre les valeurs et la culture de la communauté francophone». ■

Ghyslain Charron est journaliste-pigiste au Manitoba

«Changer l'école, changer la société»

par Ginette Gratton



L'école ne laisse personne indifférent. Sans doute parce qu'elle habite les souvenirs d'enfance de chacun d'entre nous et qu'elle représente pour nos enfants la plaque tournante entre la vie familiale et la société. Outre le fait que tous et chacun nous contribuons financièrement à son soutien, l'école ne laisse personne indifférent parce que la vie quotidienne de la majorité des foyers canadiens est organisée autour de son horaire et ses exigences. Mais d'une perspective plus globale, l'école intéresse tout le monde parce qu'on sait très bien que la qualité de vie des individus et que l'avenir des communautés s'y jouent. C'est cette dernière réalité qui explique toutes les attentes des communautés francophones hors Québec à l'égard de leurs écoles.

Au fond de nous-même, nous savons que l'école peut contribuer à l'assimilation de nos enfants, ou assurer leur épanouissement. Pour saisir toute la dynamique qui entoure cette réalité, il faut prendre conscience de son potentiel, puis identifier les conditions qui maximiseront le développement de l'école française hors Québec et, par le fait-même, de la francophonie pan-canadienne.

L'école, toute école, est d'abord le reflet de la communauté. Elle doit s'adapter aux contextes, aux besoins, aux aspirations et aux ressources de la communauté qui l'a créée. Elle doit refléter les valeurs de cette communauté pour laquelle elle existe et la rendre visible aux yeux du monde. L'école, c'est le bastion de la communauté.

En même temps l'école exerce une influence énorme sur les comportements, les valeurs, les attitudes des enfants, des adolescents et des adultes qui la fréquentent et, par ricochet, de la communauté dont ils sont membres. Elle peut aider une communauté à réaliser son imaginaire collectif comme elle peut tout aussi bien participer à le faire disparaître.

Double pouvoir

L'école est donc le reflet de sa communauté, tout en étant un agent qui lui permet d'évoluer. Pour les francophones hors Québec, ce double pouvoir de l'école revêt une importance fondamentale. Notre incessante lutte pour obtenir nos institutions scolaires et nos revendications pour en avoir la pleine gestion trouvent leur raison d'être à même notre volonté de perpétuer notre culture, d'affirmer notre existence aux yeux du monde, de favoriser notre épanouissement et de nous permettre de participer pleinement à l'évolution de la société canadienne.

Compte tenu de notre dispersion géographique, compte tenu de notre isolement linguistique et culturel dans les médias, dans la vie culturelle qui nous entoure, dans notre milieu de travail, dans nos cercles sociaux et dans ceux de nos enfants, compte tenu également de la solitude de nombreux francophones à l'intérieur de mariages mixtes: les francophones hors Québec mettent tous leurs espoirs dans l'école.

En plus de la transmission des connaissances et du développement des habiletés, les parents francophones hors Québec veulent que l'école les aide à donner à leurs enfants le sens de leur identité et de leurs possibilités. Les parents francophones en milieu minoritaire doivent, contrairement aux parents anglophones qui ont d'autres choix, compter sur l'école pour continuer la transmission culturelle à leurs enfants et pour affirmer leur existence aux yeux du monde.

Pour répondre à ces attentes, hautement justifiées, l'école française doit véhiculer des valeurs et une vision du monde qui correspondent à la culture de l'élève, de ses parents et de la communauté pour laquelle elle existe. Ces conditions sont essentielles pour que les enfants, les adolescents et les adultes qui la fréquentent puissent saisir le sens réel de leur identité, réaliser leur potentiel et permettre la survie de la communauté.

L'école française hors Québec est-elle en mesure de relever le défi? Malgré l'assimilation croissante et la conjoncture politique et sociale qui prévaut actuellement au Canada, l'école française hors Québec peut redonner à la communauté sa raison d'être et son dynamisme.

Aux parents d'abord

Pour cela, il faut d'abord reconnaître que la communauté pour laquelle l'école existe et à laquelle elle appartient, est composée de ces parents qui, dans la vie familiale, inculquent à leurs enfants la connaissance, le respect profond et l'amour de leur langue et de leur culture. Elle appartient aussi à ces parents francophones, ayant abandonné partiellement le français et qui désirent sincèrement redonner ses racines et sa véritable identité, à leur famille. Ces foyers, qu'ils soient francophones ou mixtes, désireux de vivre pleinement leur culture française, forment la communauté première pour laquelle l'école française existe. Les responsables de l'éducation doivent donc être sensibles à leurs préoccupations, à leurs besoins et à leurs aspirations tant dans le domaine scolaire que communautaire.

Dans la majorité des cas, l'école est la seule et unique ressource qui appartienne à cette communauté et qui reflète son existence au monde et à ses propres membres. Par le fait même, elle ne doit pas être perçue comme relevant d'autorités lointaines. Au contraire, elle doit permettre aux parents de participer pleinement à l'élaboration et à la réalisation de son orientation. Pour cela, il faut absolument que tous les intervenants se regroupent, laissant de côté leurs différences, pour se concentrer sans tarder sur l'avenir et le dynamisme de leur école et de leur communauté.

La composition du groupe d'intervenants peut varier d'une communauté à l'autre, mais dans la majorité des endroits elle comprend des conseillers scolaires, commissaires d'école francophones, des parents, des éducateurs (enseignants, conseillers pédagogiques) un directeur d'école et des élèves, auxquels s'ajoutent les groupes sociaux et les regroupements d'affaires.

Articuler ensemble

Guidés par le leadership des responsables de l'école (conseillers scolaires/commissaires d'école là où il y en a, ou directeurs d'école), tous les partenaires clés de la scène scolaire et communautaire doivent ensemble articuler de façon concrète l'orientation scolaire et communautaire qu'ils veulent donner à leur école.

Bien sûr, l'engagement des parents et de la communauté dans la vie scolaire peut paraître menaçant pour les responsables de l'éducation. Cependant, sur le plan scolaire, ceci ne signifie pas que les enfants, les parents et les diverses communautés viendront gérer et diriger l'école à la place des conseillers scolaires élus à cette fin et des professionnels embauchés grâce à leurs taxes. D'ailleurs ce n'est pas l'objectif des parents. Leurs principaux intérêts concernent les apprentissages et les comportements de leurs enfants, le transport et l'aménagement concret de la vie à l'école ainsi que l'ensemble des activités qui sont dirigées vers la communauté toute entière.

Dans ces domaines scolaires prioritaires, les parents doivent pouvoir assumer un rôle important et positif autre que la préparation de gâteaux pour le carnaval ou la vente de papier d'emballage pour le voyage de fin d'année. L'école doit surtout réussir à impliquer les parents dans l'encadrement et l'environnement culturels à l'école et à la maison, afin qu'ils puissent favoriser leur propre enracinement culturel et celui de leurs enfants et qu'ils participent pleinement et avec optimisme à l'avenir de leurs enfants, de leur culture.

Par ailleurs, le rôle des communautés locales francophones (les clubs sociaux, les bureaux de professionnels, les entreprises privées) doit aussi être reconnu et maximisé dans la vie scolaire et communautaire de l'école. Grâce à leur vocation, à leur compétence spécifique ou à leur disponibilité, celles-ci représentent des ressources inestimables pour les responsables de l'éducation. Leur participation à la vie de l'école, selon leurs compétences, peut venir compléter les apprentissages des élèves en ouvrant les portes de l'école sur la société et en leur servant de modèles.

Lieu de ralliement

Sur le plan communautaire, les partenaires clés devront identifier les moyens que l'école devra prendre pour redonner à la communauté le goût de la culture (éducation permanente, équipes sportives, groupes musicaux, etc...). Selon les espaces et les ressources de l'école et de la communauté, le groupe devra mettre sur pied des initiatives qui sauront faire de l'école un lieu de ralliement.

L'école, doit être un lieu de ralliement organisé pour les parlants français, tant au cours de la journée scolaire que lors des activités parascolaires et communautaires. Une école qui sait transmettre aux enfants et aux membres de la communauté des raisons contemporaines de vouloir vivre en français, fournissant des modèles masculins et féminins accessibles dans toutes les sphères d'activités, ainsi que des héros pour les faire rêver. Une école communautaire qui leur donne la passion de vivre en français et de vouloir se dépasser. C'est par cet enracinement que l'école peut vraiment devenir un foyer de culture et un agent de développement social.

Est-ce rêver en couleurs?

Au contraire, cette démarche fait preuve d'une reconnaissance réelle du rôle de l'école. Elle est optimiste, prometteuse et stimulante. Le sentiment de défaitisme et l'engouement aveugle en des pouvoirs politiques et en des structures qui ne correspondent pas aux valeurs de la communauté n'ont pas leur place ici.

Il s'agit d'une démarche dynamique. C'est la revalorisation de l'école pour stimuler et rendre possible l'épanouissement de la francophonie hors Québec. Enfin, tout dépend de nous, de notre volonté collective d'agir et de notre confiance en nos capacités. L'avenir ne sera pas différent à moins que nous soyons décidés à en faire un jour meilleur. Et le point de départ, c'est la co-responsabilité concertée des partenaires clés de l'école. ■

Ginette Gratton est directrice générale de l'Association française des conseils scolaires de l'Ontario (AFCSO).

Confessionnelle ou publique?

par Adrien Cantin

Jusqu'à récemment, bien peu de parents des communautés francophones à l'extérieur du Québec avaient même songé à remettre en question le lien étroit qui existe depuis toujours au Canada français entre l'école et l'Église, de même que l'énoncé voulant que la foi soit la gardienne de la langue, et vice-versa.

Mais aujourd'hui, plusieurs parents refusent que leurs enfants soient exposés aux symboles et aux rites de la religion catholique.

Pas de problème dans certaines régions urbaines où les francophones sont assez nombreux pour alimenter plusieurs écoles élémentaires ou secondaires, tant catholiques que non confessionnelles. Mais là où la clientèle scolaire de langue française est moins nombreuse, cette question prend parfois des proportions dramatiques.

Parce que la seule école de langue française de leur localité est catholique, des centaines de petits francophones de l'Alberta, de l'Ontario et d'ailleurs au pays où il existe des écoles confessionnelles, viennent grossir les effectifs des écoles anglaises.

Des questions

Cela soulève donc des questions que l'on commence à débattre sérieusement dans les milieux de l'éducation au Canada français. Les droits constitutionnels (par l'article 93) qu'ont les catholiques dans certaines provinces représentent-ils un obstacle, direct ou indirect, à l'exercice de ceux d'un nombre grandissant de francophones qui se sont détachés de l'Église ou qui sont d'autres religions?



Et même dans les endroits suffisamment populeux pour permettre l'existence de plusieurs écoles françaises, les unes catholiques, les autres non-confessionnelles, et de deux systèmes scolaires français parallèles, nos communautés peuvent-elles, qu'elles soient acadiennes, franco-manitobaines ou franco-albertaines, se permettre de se fractionner ainsi?

Les intérêts collectifs des communautés francophones (lutte contre l'assimilation, mise en commun de toutes les ressources disponibles, etc.) devraient-ils ou non avoir préséance sur les droits scolaires des catholiques, même si une majorité de francophones adhèrent à cette religion?

L'Acte de l'Amérique du Nord

Ces droits constitutionels des catholiques, ils remontent à la Confédération et sont garantis par l'Acte de l'Amérique du Nord britannique dont les dispositions s'appliquent bien aux protestants du Québec qui y ont vu, en 1867, la garantie que la majorité française de cette province ne se mêlerait pas de leurs écoles.

Ils s'appliquent, aussi à Terre-Neuve, l'Ontario, la Saskatchewan et l'Alberta.

Dans les provinces du Manitoba et de Colombie-Britannique, les droits à l'école confessionnelle ne sont pas spécifiquement reconnus, mais puisque ces gouvernements financent les écoles privées, on y retrouve des établissements catholiques.

Par ailleurs, dans les provinces maritimes de Nouvelle-Écosse, de l'île-du-Prince-Édouard et du Nouveau-Brunswick, on ne retrouve que des écoles publiques non-confessionnelles, ou communes. La loi y interdit, en principe, tout enseignement religieux, bien que cela soit toléré dans un grand nombre d'écoles acadiennes.

Plus que la catéchèse

Le droit à l'école catholique est beaucoup plus qu'un droit à enseigner la religion ou la catéchèse. Le «Projet d'école secondaire catholique française» du Conseil des écoles catholiques d'Ottawa (1986), par exemple, précise: «éventuellement, c'est toute l'école qui doit être imprégnée de cette ambiance catholique si elle veut se distinguer de l'école dite «publique», non-confessionnelle».

Ce projet éducatif traite spécifiquement de l'enseignement de certaines matières, comme la littérature, indiquant que si des auteurs «ne reflètent pas une philosophie catholique, l'enseignant peut et doit amener ses élèves à une critique positive qui ne ralentira pas la marche chrétienne des individus». Tout cela reste difficilement acceptable pour plusieurs francophones hors Québec, soit qu'ils aient quitté le catholicisme, soit qu'ils adhèrent tout simplement à une autre religion, comme un grand nombre des dizaines de milliers d'immigrants francophones établis en milieu minoritaires, au Canada ou ailleurs. Certains y voient carrément de la manipulation et de la monomanie qui viennent à l'encontre des principes fondamentaux d'apprentissage, en particulier au niveau du secondaire.

Convictions profondes

Mais quoi qu'on puisse en dire ou penser, les catholiques détiennent bel et bien ces droits et les exercent pleinement, les uns parce que les choses sont ainsi depuis le début de la colonie, les autres par conviction profonde qu'ils donnent à leurs enfants une éducation plus riche et plus complète.

Débattant la question devant un groupe de directeurs d'écoles, le psychologue de l'éducation Claude Michaud, affirmait en 1986 que «la neutralité de l'école est un mythe; sans point de repère, où les jeunes deviennent cyniques, où ils se contentent de suivre le courant. Dans quelle mesure, demandait-il, (les francophones) par leur adhésion au système scolaire public, auront-ils sacrifié une dimension importante de leur héritage culturel?».

Les éducateurs et gestionnaires scolaires catholiques ont applaudi quand, lors de sa visite au Canada, le pape Jean-Paul II déclarait: «Les écoles catholiques parlent de la signification de la vie, elles parlent des valeurs et de la foi qui donne à la vie son sens».

Au Nouveau-Brunswick

Que faut-il alors penser des Acadiens de trois des provinces maritimes auxquels les lois provinciales interdisent l'école catholique et qui n'ont aujourd'hui aucune envie d'en réclamer parce que c'est «un véritable panier de crabes qui (a) suscité et suscite encore une série de controverses d'un bout à l'autre du pays», explique le rapport d'une étude faite en 1985 par l'Association des conseillers scolaires francophones du Nouveau-Brunswick.

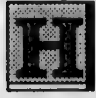
Ici, explique le directeur-général de l'organisme, Léon Richard, l'enseignement religieux et l'initiation aux sacrements sont en principe dispensés seulement en dehors des heures de classe, et les symboles religieux sont absents de l'école.

Profitant d'une certaine tolérance de la part du ministère de l'Éducation, certains districts scolaires et certaines écoles outre-passent cependant la directive provinciale et vont carrément enseigner la religion en classe, surtout au niveau élémentaire.

(Suite à la page 18)

Des besoins spécifiques à combler

par Claude Lévesque



Hors Québec, les chercheurs en éducation de langue française doivent composer avec un certain nombre de problèmes particuliers, qui tiennent évidemment au statut minoritaire de cette langue. Avec des budgets qui varient beaucoup d'une région à l'autre, ils n'en réussissent pas moins à produire des travaux nombreux et intéressants.

Au-delà des ressources financières plus ou moins adéquates selon les périodes et les endroits, les directeurs de centres de recherches signalent le problème suivant au niveau des agences et ministères qui contrôlent le financement: une certaine tendance à répéter ou à faire traduire des travaux déjà effectués en anglais. Or les besoins particuliers des groupes minoritaires nécessitent des recherches spécifiques et le développement d'une pédagogie propre.

Un réseau en chantier

On trouve des centres de recherche en éducation de langue française dans la plupart des régions du Canada. Certains s'y consacrent exclusivement, tandis que des organismes plus polyvalents, comme le Centre d'études franco-canadiennes de l'Ouest ou le Centre d'études bilingues de l'Université de Régina, s'adjoignent aussi, à l'occasion, des pédagogues pour effectuer des travaux de recherche en éducation. L'Association canadienne en langue française s'y adonne également. Sous ses auspices, on étudie, entre autres, l'effet des classes d'immersion sur l'implantation d'écoles françaises.

Le Centre de recherche en éducation française de l'Ontario (CREFO), à Toronto, constitue l'une des composantes de l'Institut pédagogique de l'Ontario, un organisme para-public aux multiples succursales. Il est impliqué à la fois dans l'enseignement supérieur, le développement de programmes éducatifs et la recherche. Son statut officiel lui permet même de jouer un rôle décisionnel au niveau provincial. Si ses activités débouchent souvent sur le développement de matériel pédagogique pour les écoles, le CREFO poursuit également des recherches plus théoriques comme, par exemple, sur l'assimilation et les mariages mixtes.

Grâce à la Loi 8 sur les services en français, la région de Sudbury s'est dotée récemment du Centre du Moyen-Nord. Également affilié à l'Institut pédagogique de l'Ontario, ce centre s'occupe à la fois de formation des maîtres, de développement de programmes et de recherche proprement dite. À ce dernier chapitre, il fait notamment des travaux sur la problématique, très actuelle, des «ayants droit» à l'éducation en langue française.

Le CREFO et le Centre du Moyen-Nord sont présentement impliqués dans un vaste projet de recherche visant à constituer une banque de tests et instruments de mesure pour le milieu scolaire.



Au collège de Saint-Boniface, le Centre d'études franco-canadiennes de l'Ouest travaille généralement pour les ministères manitobains de l'Éducation et des Communications. En outre, il entretient des relations avec d'autres centres de recherche en éducation et culture francophones hors Québec, notamment ceux de Régina et Edmonton. En Saskatchewan, le Centre d'études bilingues de l'Université de Régina, qui encadre les quelques chercheurs francophones de la faculté d'Éducation, a étudié, entre autres, l'impact culturel de l'utilisation d'ordinateurs.

Créé officiellement en juillet 1989, le Centre de recherche et développement en éducation de Moncton a déjà plusieurs études à son crédit. Ses travaux sur les comportements langagiers et l'assimilation (habitudes de lecture, évolution du vocabulaire acadien, etc.) intéressent particulièrement les communautés francophones hors Québec. D'autres recherches portent sur des thèmes plus généraux mais non moins pertinents, tels que la valorisation de l'entrepreneurship dans l'enseignement, l'intégration des élèves en difficulté ou le problème des décrocheurs.

À l'Université Ste-Anne, en Nouvelle-Écosse, le Centre provincial de ressources pédagogiques est en voie d'être intégré à la section française du ministère de l'Éducation. Parmi ses projets de recherche appliquée, il procède présentement à un inventaire des programmes d'enseignement en langue française au Canada.

Peu enclins à mordre la main qui les nourrit, les chercheurs interrogés qualifient pourtant les ressources financières à leur disposition de bonnes à nettement insuffisantes. Si les centres ontariens mentionnés vivent de subventions provinciales assez généreuses, le financement dans les autres provinces semble un peu plus incertain et les fonds provinciaux doivent être augmentés par des apports substantiels du Secrétariat d'État et du Conseil (fédéral) de recherche en sciences humaines.

Développer une «pensée française»

Les talents et les énergies des chercheurs en éducation sont-ils utilisés de façon optimale? Selon le directeur de l'Association canadienne d'éducation en langue française, Fernand Langlais, on accorde généralement les subventions de recherche au candidat le plus méritant («ou le plus gueulard»...), mais pas forcément en fonction des besoins. Pour mieux répondre à ces derniers, les ministères et autres agences gouvernementales devraient, selon lui, créer des banques de financement ainsi qu'un conseil de recherche spécialisé, qui commanderait lui-même des études en plus d'examiner les demandes.

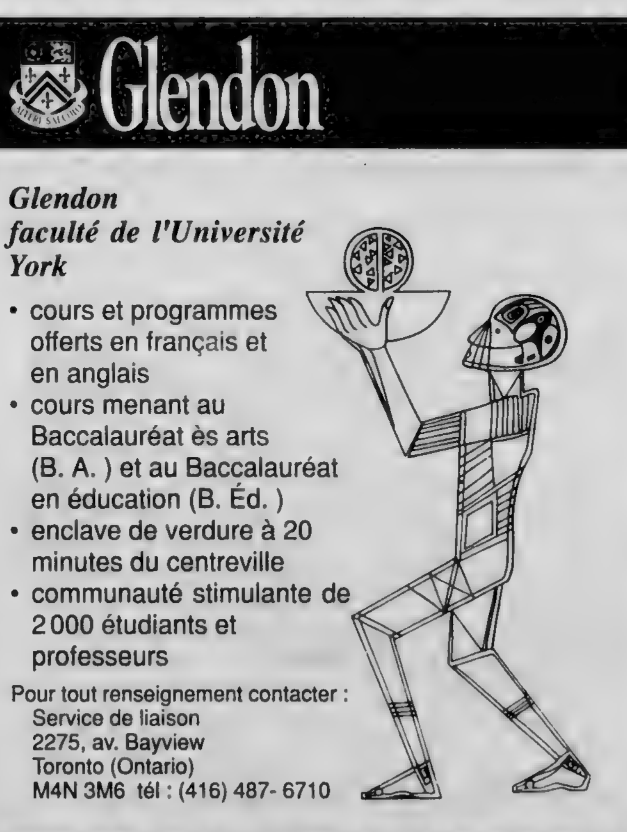
Certains chercheurs interrogés font par ailleurs état d'une certaine redondance, de projets trop éparpillés, d'échéances trop courtes pour préparer les devis de recherche, etc... Tout cela est-il dû à l'absence de francophones aux échelons où se prennent les décisions en matière de recherche? La question est posée. En tout cas, il semble qu'une pensée française à ce niveau doive se développer.

Priorités et perspectives:

Les besoins en matière de recherche en éducation sont nombreux. Un domaine semble prioritaire pour tous les francophones hors Québec le développement d'une pédagogie et d'outils adaptés. «On peut se permettre de s'inspirer des programmes de langue anglaise pour des matières comme la chimie. Pour ce qui est du français langue première, on doit souvent s'en remettre à du matériel québécois. Or la réalité acadienne «n'est pas celle du Québec», souligne Jean-Louis Robichaud, directeur du Centre provincial de ressources pédagogiques, en Nouvelle-Écosse. Même son de cloche dans l'Ouest, où Raymond Théberge, directeur du Centre d'études franco-canadiennes de St-Boniface, explique: «Nous avons besoin d'énormément de recherche sur l'éducation minoritaire dans le contexte canadien. Il manque une compréhension du milieu minoritaire, qui n'est pas le même d'une province à l'autre».

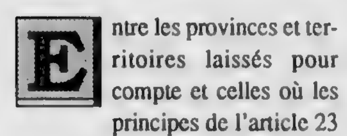
On signale également des besoins au niveau de la disponibilité de logiciels éducatifs qui soient à jour, des programmes d'enseignement des sciences et des mathématiques, du perfectionnement des enseignants. Benoît Cazabon, du Centre du Moyen-Nord évoque à ce sujet le problème d'adaptation que représente un personnel vieillissant face à une population d'âge scolaire de plus en plus anglicisée. ■

Claude Lévesque est journaliste-pigiste à Ottawa



Le rôle des associations de parents

par Paul Charbonneau



Entre les provinces et territoires laissés pour compte et celles où les principes de l'article 23 sont déjà ou sont sur le point d'être adoptés; il existe une catégorie médiane où nos droits sont partiellement respectés. Dans ce deuxième article nous traiterons donc de ces provinces: l'Alberta, le Manitoba et la Nouvelle-Écosse.

Nouvelle-Écosse



En Nouvelle-Écosse, la Fédération des parents acadiens (FPANE) existe depuis 5 ans. Elle représente pour cette région le seul et unique porte-parole des Acadiens en matière d'éducation. Ses dossiers de revendications sont nombreux. Il faut d'abord rappeler que la loi scolaire reconnaît l'établissement d'écoles acadiennes. Toutefois, même s'il existe un conseil scolaire acadien, dans la région de Clare/Argyle la province ne reconnaît pas officiellement le droit de gestion aux Acadiens et Francophones de leurs établissements d'enseignements. Depuis quelques années, ce sont les régions d'Halifax/Darmouth et de Sydney qui ont retenu l'attention. A Sydney, les parents ont maintenant accès à un programme français. Pour Halifax/Darmouth, un centre communautaire et scolaire sera construit. Dans la région du Cap Breton, particulièrement Chéticamp, en dépit des débats douloureux du début des années 80, un comité de parents a été mis sur pied. Dans la région de la Baie Ste-Marie on retrouve un des mouvements préscolaires les plus dynamiques au pays. Soulignons que la prématernelle de Clare publiera au printemps un document de référence sur les prématernelles, le premier du genre au pays. Au nombre des dossiers prioritaires de la FPANE identifiés lors du colloque de novembre dernier, soulignons la gestion scolaire, la continuité d'activités de soutien aux étudiants comme, par exemple, les concours oratoires, le camp d'été, l'organisation et l'appui aux comités de parents par l'entremise d'agents de développement en régions et une stratégie d'accueil et de préparation à l'école acadienne des Francophones en voie d'assimilation.

Alberta



La Fédération des parents francophones de l'Alberta a été créée grâce à une initiative de l'Association canadienne-française de l'Alberta (ACFA), en 1985. Cette organisation est venue assurer une cohésion et une force de frappe qui faisaient défaut aux parents. Depuis ce temps, la FPFA défend leurs intérêts auprès du gouvernement provincial et les représente à une multitude de comités provinciaux de la francophonie. Suite à une initiative conjointe FPFA/ACFA, un comité provincial sur la gestion scolaire a vu le jour. Il a pour mandat de développer un modèle de gestion scolaire conforme aux aspirations de la communauté. La loi scolaire albertaine accorde le droit d'accès à l'éducation en français. Son application est toutefois nébuleuse et ne reconnaît pas le principe de la gestion. Dans l'attente d'un jugement dans la Cause «Mahé c. La Reine», les parents se préparent à l'application de principes éclaircis pour la première fois par la plus haute instance judiciaire du pays. Les parents d'autres régions, comme par exemple St-Paul, pourraient par la suite obtenir des précisions des tribunaux. En attendant leurs actions sont bloquées en Cour d'appel de la province.

Soulignons l'intérêt des parents au dossier préscolaire. Avec le soutien d'un agent provincial, ce secteur regroupe maintenant 13 garderies et prématernelles. L'année 1990 pourrait marquer l'ouverture de plusieurs nouveaux projets de ce genre. Pour faciliter l'émergence de tels projets, la Fédération a d'ailleurs récemment publié un guide d'implantation.

Manitoba



La province du Manitoba est sans aucun doute, en terme d'accès à l'école française, l'une des mieux pourvues au pays. Aussi a-t-elle développé un important réseau d'alimentation à ces écoles: le secteur préscolaire. Ceci est justement relié à la présence de l'un des plus anciens regroupements de comités de parents au pays. La Fédération provinciale des comités de parents du Manitoba (FPCP) existe depuis 1976.

En dépit de cette reconnaissance des écoles dans les faits et dans la loi, le gouvernement du Manitoba ne reconnaît pas encore le principe de la gestion par les Francophones.

Une démarche juridique en ce sens, initiée par la FPCP, a fait l'objet d'un renvoi en Cour d'appel en janvier 1988. La décision rendue, le mois dernier, affirme que l'article 23 dans sa terminologie actuelle ne donne pas le droit de gestion. On reconnaît la notion de lieu d'enseignement distinct mais pas le principe d'école homogène. Enfin, sur la question des nombres, l'avis rendu confirme la nécessité de modifier la loi scolaire. Il s'agit là d'une bien maigre consolation. La FPCP a toutefois l'intention de profiter de cette ouverture pour demander au gouvernement Filmon d'accorder la gestion aux Franco-Manitobains. Cette démarche est d'autant plus justifiée que le juge Monnin a identifié en vertu de l'article 15 qu'il y a eu historiquement discrimination envers les francophones. Pour cette raison, la communauté devrait obtenir son propre conseil scolaire. Entre-temps les parents se préparent à en appeler à la Cour suprême du pays.

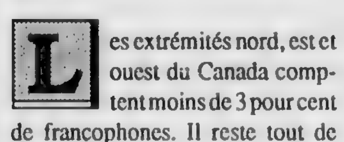
Les années 90 s'amorcent donc sous le thème de la gestion. En plus de la gérance des écoles, la notion de bureau du préscolaire francophone au gouvernement provincial fait son chemin. Ce bureau a déjà fait l'objet d'une demande au premier ministre Filmon. ■

Paul Charbonneau est directeur général de la Commission nationale des parents francophones (CNPF).

Les lois provinciales sur l'éducation

par Guy-marc Dumais

(deuxième d'une série de trois articles)



es extrémités nord, est et ouest du Canada comptent moins de 3 pour cent de francophones. Il reste tout de même difficile d'établir une comparaison entre les régions du pays traitées dans ce deuxième article. Notons que les trois provinces dont il est question ici ont adhéré à la Confédération canadienne après 1867.Bien entendu, les espaces du grand nord ne disposent pas du statut de provinces officielles. On sait cependant que la Charte des droits et libertés trouve ses applications même au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest. Le document constitutionnel est d'ailleurs à la base des revendications scolaires portées devant les tribunaux tant par les francophones de la Saskatchewan que par ceux de Terre-Neuve et de la Colombie-Britannique.

COLOMBIE-BRITANNIQUE



En Colombie-Britannique, la population de langue maternelle française se chiffre autour de 50 000 personnes. C'est moins de 2 pour cent de la population provinciale. Ces francophones sont dispersés sur tout le territoire quoique l'on en retrouve une certaine concentration dans la région de Vancouver.

Depuis 1978, le Programme cadre de français prévoit qu'un conseil scolaire doit instaurer un programme en français si les parents de dix enfants de niveau primaire en font la demande (il faut maintenant 15 inscriptions au secondaire pour l'obtenir). Il s'agit d'une directive politique; la loi provinciale ne se prononce pas explicitement sur la langue d'enseignement.

Dans un rapport rendu il y a deux ans, la «Commission Royale sur l'Éducation» a reconnu à la minorité officielle le droit de choisir sa langue d'instruction. Elle recommandait aussi la création de comités consultatifs de langue française au sein des commissions scolaires publiques.

Le programme cadre est offert dans une quarantaine d'écoles dont seulement trois sont homogènes. Il rejoint environ 1 500 élèves de la première à la douzième année, soit 10 pour cent du total des ayants-droit visés par l'article 23.

La responsabilité de gérer les écoles homogènes et les classes françaises dans les écoles anglaises et d'immersion est aux mains des anglophones. Encouragés par la politique ministérielle, les comités consultatifs n'ont toutefois pas de statut légal. Les francophones doivent donc négocier fermement avec les instances locales majoritaires. De plus, les commissions scolaires n'ont pas à rendre compte des fonds versés par le fédéral pour les programmes des minorités officielles.

Par ailleurs, aucun programme en français n'est offert par les institutions collégiales et universitaires de cette province.

TERRE-NEUVE et LABRADOR



À peu près 3 000 citoyens de langue maternelle française vivent à Terre-Neuve. Ils constituent un demi de un pour cent (0,5%) de la population totale et sont, bien sûr, très isolés géographiquement dans cette région devenue province canadienne en 1949.

En 1986, un rapport d'enquête reconnaissait le droit de la minorité à l'instruction dans sa langue, dans des établissements homogènes gérés par les conseils scolaires de la province. Le droit à l'instruction en français n'est cependant pas encore reconnu par la Loi sur l'Éducation.

Jusqu'à récemment, seulement deux écoles, constituées de classes françaises au sein d'écoles anglophones situées au Labrador, offraient des programmes en français à 70 élèves de la première à la dixième année. Le total établi pour la clientèle scolaire admissible en vertu de l'article 23 se situe tout de même à plus de 1 100 enfants.

A Terre-Neuve, la situation scolaire des francophones s'améliore. L'inauguration, en 1989, du Centre scolaire et communautaire Sainte-Anne à Grand'Terre a conduit à l'inscription d'une soixantaine d'élèves de la première à la quatrième année. Le gouvernement fédéral a financé aux trois-quarts la construction de cet important projet. Par ailleurs, on a récemment créé une section véritablement française au sein de l'école d'immersion du Cap Saint-Georges.

Le système scolaire terre-neuvien est entièrement confessionnel, il compte 33 conseils scolaires répartis de la façon suivante: 19 districts intégrés (Eglises unie et anglicane), 12 districts catholiques, puis un seul pour l'Assemblée de la Pentecôte et un autre pour l'Eglise advantiste du septième jour. Les pouvoirs administratifs des francophones se limitent aux comités de parents qui peuvent faire des recommandations aux conseils scolaires anglophones. Même l'école homogène du Centre Sainte-Anne est administrée par le Conseil scolaire catholique anglophone de Port-au-Port.

Finalement, notons que les francophones de cette province sont forcés de s'expatrier afin de poursuivre des études dans leur langue au delà de la douzième année.

TERRITOIRES DU NORD-OUEST ET YUKON



Quelques 75 000 personnes habitent cette portion du grand nord s'étendant sur presque 40 pour cent de la superficie totale du pays. Environ 3 pour cent d'entre elles font partie de la minorité de langue officielle; soit 1 500 francophones vivant dans les Territoires et environ 600 au Yukon.

La Loi sur les langues officielles des Territoires du Nord-Ouest reconnaît maintenant le français et l'anglais. Depuis un an à peine, trois établissements d'enseignement (dont 2 situés à Iqualuit) offrent des cours à la minorité francophone. À l'heure actuelle, ces programmes français rejoignent moins d'une centaine d'élèves de la première à la douzième année. D'après la Charte, la clientèle admissible se chiffrerait à 500.

Au Yukon, la Directive 7230, adoptée en 1984, apparaît conforme aux dispositions de l'article 23. Aussi, retrouve-t-on à Whitehorse, des programmes pour la minorité qui rejoignent une cinquantaine d'élèves, sur les 200 et plus constitutionnellement admissibles, de la première à la dixième année. Ces classes françaises sont dispensées dans les locaux de trois écoles anglaises et d'immersion. Outre le regroupement administratif déjà existant, on prévoit rassembler physiquement ces jeunes francophones de Whitehorse.

Dans les Territoires comme au Yukon, les droits confessionnels sont reconnus en matière d'éducation. On y retrouve différentes formes de gestion scolaire mais aucun modèle élaboré pour la minorité officielle. Fait à remarquer; le rôle administratif important, même au niveau local, assumé par les ministères de l'Éducation respectifs des deux régions.

SASKATCHEWAN



Atteignant moins de 24 000 personnes, la francophonie de la Saskatchewan représente une proportion située entre 2 et 3 pour cent de la population recensée. Ce pourcentage tend à décroître progressivement à mesure que la population totale de la province augmente.

Cette portion des Prairies canadiennes est hautement multiculturelle. En Saskatchewan, l'autorisation d'enseigner dans la langue de la minorité officielle influence forcément le droit à l'instruction dans la langue maternelle des nombreuses minorités ethniques qui surpassent en nombre les Fransaskois.

Le règlement 118, adopté en 1979, décrit deux catégories d'écoles désignées pour les francophones; celles de type françaises et les écoles bilingues ou d'immersion. Dans les premières, tous les cours sont donnés en français mais elles ne sont pas nécessairement homogènes. Leur désignation est conditionnelle à l'inscription d'au moins 15 élèves par groupe pendant un minimum de trois années de fonctionnement.

La douzaine d'écoles désignées de l'un ou l'autre type rejoint moins de 1 000 élèves de la première à la douzième année, alors que la clientèle admissible en vertu de la Charte serait 10 fois plus élevée. Pour sa part, le Collège Mathieu de Gravelbourg ne dépend pas entièrement des fonds publics, cette institution privée et homogène dessert près de 150 élèves du secondaire.

Toutes les écoles publiques sont encadrées par des commissions scolaires anglophones. En matière de gestion scolaire, les parents fransaskois disposent des comités consultatifs mis en place pour la majorité.

Des groupes d'intérêt, de concert avec des représentants des gouvernements fédéral et provincial, ont récemment produit un modèle de gestion qui touche le palier local et la structure provinciale. Suite au jugement de la Cour suprême du Canada dans la cause Mercure, prononcé en 1988, le fédéral s'intéresse à la situation du bilinguisme en Saskatchewan et tente d'améliorer le manque de pouvoir décisionnel pour la minorité officielle.

Côté universitaire, deux composantes d'institutions anglophones offrent un nombre très restreint de cours en français.

Notons, d'autre part, que les services d'éducation postsecondaire ne sont pas offerts en institution dans cette étendue vaste et isolée du Canada. ■

Guy-marc Dumais est rédacteur pigiste.

Qu'ont en commun Daniel Lavoie, Mozart, Joe Fafard, Picasso, Jean-Marc Dalpé, Albert Camus et Antonine Maillet ?*

**Ils proviennent tous de régions minoritaires ... ce qui n'a pas empêché ces artistes d'être touchés par le génie!*

La Fédération culturelle canadienne-française croit que le génie peut surgir partout. C'est pourquoi elle appuie activement les communautés minoritaires françaises dans le développement de leur identité culturelle.

La Fédération culturelle canadienne-française regroupe tous ceux et celles qui interviennent dans la culture qui se vit et la culture qui se fait en milieu minoritaire francophone. Éditeurs acadiens, troupes de théâtre de l'Ouest, auteurs-compositeurs-interprètes ontarois, diffuseurs de spectacles en milieu scolaire dans les Maritimes, gestionnaires de centres culturels dans les Prairies, libraires de la côte Pacifique, disquaires de l'Est, animateurs d'ateliers culturels, directeurs artistiques de festivals, sculpteurs, responsables de programmation culturelle, tous ces gens, collectivement, profitent de l'existence de la Fédération.

Pour que s'épanouisse la culture française, **la Fédération culturelle canadienne-française** :

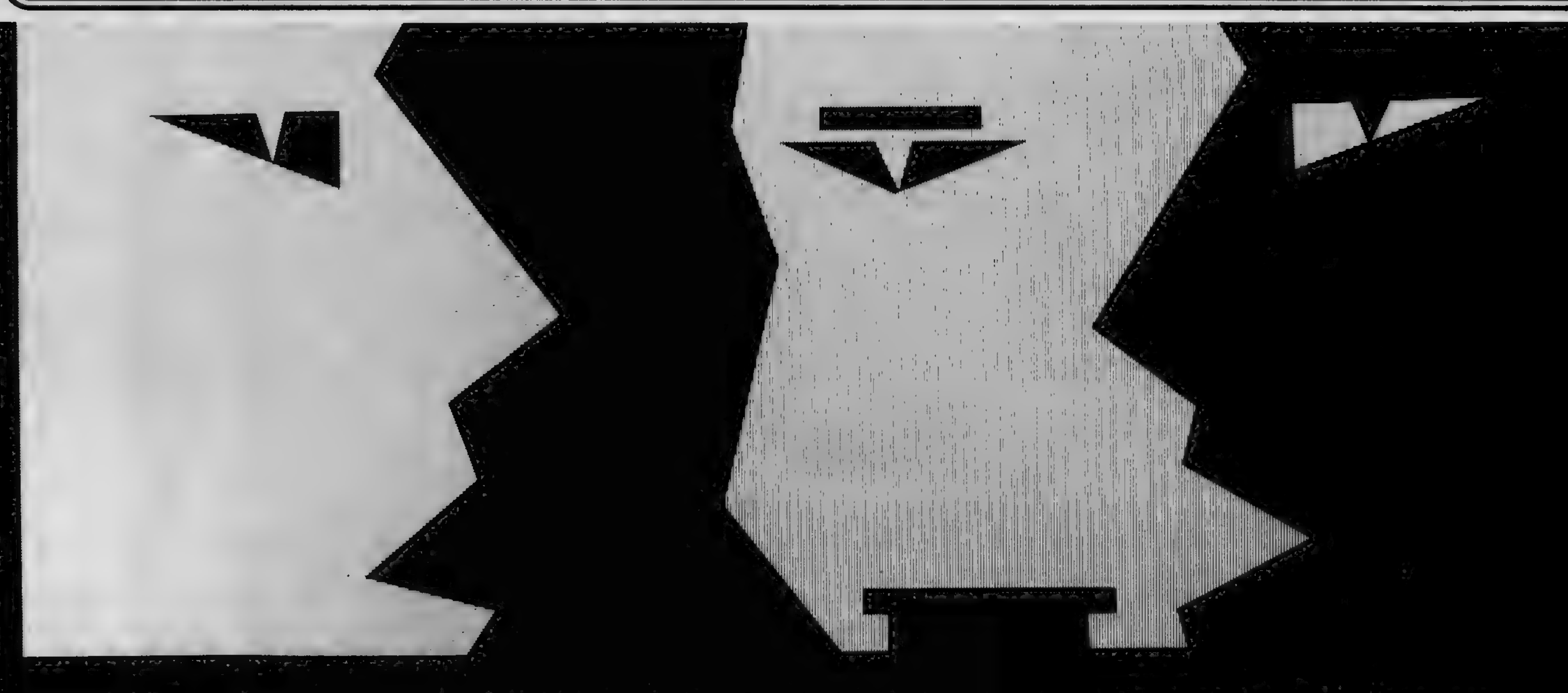
- offre des services en recherche, en formation et en animation pour développer un réseau culturel pancanadien fort et dynamique;
- assure aux artistes et aux organismes des diverses disciplines artistiques aide et services spécialisés pour diffuser et commercialiser leurs créations;
- fournit aux diffuseurs du support pour que les produits culturels soient accessibles aux communautés francophones en situation minoritaire;
- offre aux organismes culturels et aux artistes des provinces et territoires canadiens de l'information et des possibilités de concertation et de regroupement.



La Fédération culturelle canadienne-française croit que le développement culturel permet de construire l'avenir au lieu de le subir. C'est pourquoi elle travaille à la démocratisation du fait culturel, pour que la culture française soit un élément vital de la société canadienne, présente à l'école, sur les ondes, dans les foyers, dans les centres culturels, dans les salles de spectacle et sur les places publiques.

Pour information : 1. 800. 267. 2005 ou (613) 563. 4134

Fédération culturelle canadienne-française, 1 rue Nicholas, pièce 1202, Ottawa (Ont.) K1N 7B7





Le projet **Vision d'avenir** que pilote présentement la Fédération des jeunes Canadiens français verra à établir un plan d'action global, précis et cohérent en vue de contrer l'assimilation qui décime les rangs des communautés francophones en situation minoritaire.

Une commission nationale d'enquête sera mise sur pied et tiendra des audiences publiques à travers le pays afin d'entendre les solutions que les jeunes et la population en général envisagent. Nous solliciterons la participation du plus grand nombre de personnes et d'organismes possible et surtout, nous ferons appel à votre créativité et à votre originalité.

Ceux et celles qui désirent obtenir plus de renseignements peuvent le faire en communiquant au bureau de la Fédération au (613) 236-8864.

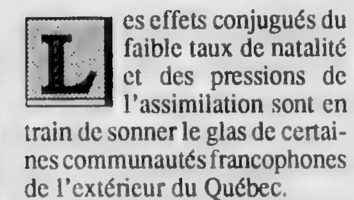
FÉDÉRATION DES JEUNES CANADIENS FRANÇAIS INC.

OTTAWA, ONTARIO K1N

Pour certaines communautés francophones

La survie ne tient plus qu'à un fil

par Yves Lusignan



Les effets conjugués du faible taux de natalité et des pressions de l'assimilation sont en train de sonner le glas de certaines communautés francophones de l'extérieur du Québec.

Les constatations préliminaires de la recherche réalisée dans le cadre du projet «Vision d'avenir» pour le compte de la Fédération des jeunes Canadiens français font état d'une inversion complète de la pyramide d'âge dans les provinces où les francophones sont très minoritaires comme la Colombie-Britannique, la Saskatchewan, et Terre-Neuve.

Le directeur de la recherche pour Vision d'avenir, Roger Bernard, constate que certaines communautés n'ont même plus la base de la population nécessaire pour se reproduire. Il parle même d'un problème d'assimilation galopante dans ces petites communautés.

L'autre grande constatation, c'est que le phénomène des transferts linguistiques se vérifie non seulement chez les jeunes, mais également chez les personnes plus âgées. C'est un problème qui touche l'ensemble de la communauté francophone. En Colombie-Britannique par exemple, les taux de transferts linguistiques passent de 54 pour cent chez les jeunes de 15 à 19 ans, à 70 pour cent chez le groupe d'âge des 45 à 49 ans. En Alberta, les taux sont de 49,4 pour cent chez le 15 à 19 ans, et de 59,1 pour cent chez les 45 à 49 ans.

En Ontario et au Nouveau-Brunswick, la situation est moins catastrophique. Ainsi, le taux de transfert chez les 15 à 19 ans qui est de 17 pour cent en Ontario, passe à 36,1 pour cent chez les francophones âgés de 45 à 49 ans. Au Nouveau-Brunswick, ce taux est de seulement 4,6 pour cent chez les 15 à 19 ans et de 11,3 pour cent chez les 45 à 49 ans. Ces données sont valables dans les communautés francophones fortes et homogènes. Mais selon Roger Bernard, elles sont trompeuses dans les régions à faible densité de francophones comme le sud de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick. Là, les transferts linguistiques sont plus importants.

Commission d'étude nationale

On a longtemps cru qu'un bon réseau d'institutions francophones permettrait de freiner l'assimilation dans les communautés. Or, se demande Roger Bernard, comment se fait-il que l'assimilation persiste? Il risque une réponse: les institutions ne doivent pas seulement transmettre la langue, mais aussi la culture française. C'est une des questions à laquelle devra répondre la Commission d'étude nationale sur l'assimilation, qui dès cet automne, entendra les organismes et les individus préoccupés par le phénomène de l'assimilation chez les jeunes canadiens-français.

Le point de départ de cette grande enquête nationale est un document produit en mars 1989 pour le compte de la Fédération des jeunes Canadiens français par le mathématicien Charles Castonguay de l'université d'Ottawa. Basé sur le recensement de 1986, «La situation linguistique des jeunes francophones hors Québec» révèle que la base démographique nécessaire à la persévérance du français en tant que langue première au foyer est compromise en Nouvelle-Écosse, au Manitoba et, de manière encore plus définitive, à l'est et à l'ouest de ces provinces.

Selon le mathématicien Castonguay, seule la jeunesse francophone du Nouveau-Brunswick résiste assez bien aux effets de l'anglicisation. En Ontario, la situation ne serait guère plus rassurante qu'ailleurs au pays. M. Castonguay admet cependant qu'une étude régionale ferait ressortir des conditions moins négatives dans l'est et le nord-est de cette province.

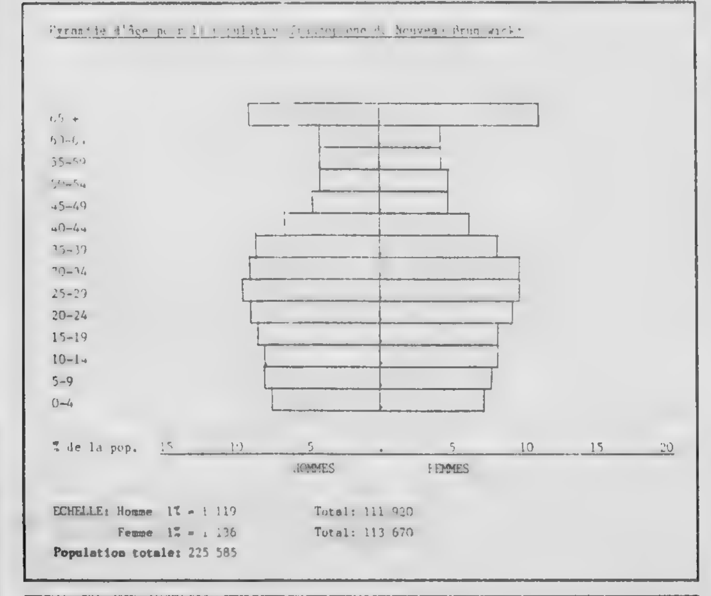
M. Castonguay note également dans son document que le comportement bilingue anglais-français des jeunes francophones est plutôt «une étape transitoire» menant le plus souvent d'un comportement francophone à un comportement anglophone. Là-dessus, le chercheur Roger Bernard ajoute que «l'idéologie du bilinguisme», présentée comme une valeur fondamentale pour les francophones hors Québec, a remplacé petit à petit ce qu'on pourrait appeler, «l'identité francophone». Le bilinguisme, dit-il, fait maintenant partie de l'identité, de la vision que les francophones hors Québec ont du monde, et d'eux-mêmes. «Ils sont bilingues avant d'être francophones».

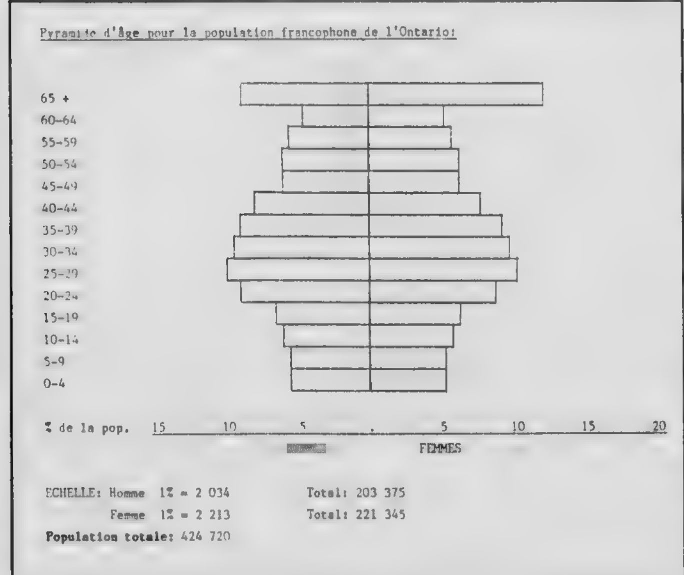
Lorsqu'elle entreprendra sa grande tournée pancanadienne, la Commission d'étude nationale sur l'assimilation aura entre les mains deux outils qui guideront son travail. D'abord, la recherche de M. Bernard, sorte de synthèse de tout ce qui s'est écrit à ce jour sur le phénomène de l'assimilation au pays. Ce rapport préliminaire sera basé sur les données existantes disponibles et les études en cours. Il contiendra des informations sur les transferts linguistiques, le poids démographique, les mariages mixtes, les transferts linguistiques dans les mariages mixtes, les pyramides d'âge, la vitalité culturelle des communautés, et ainsi de suite.

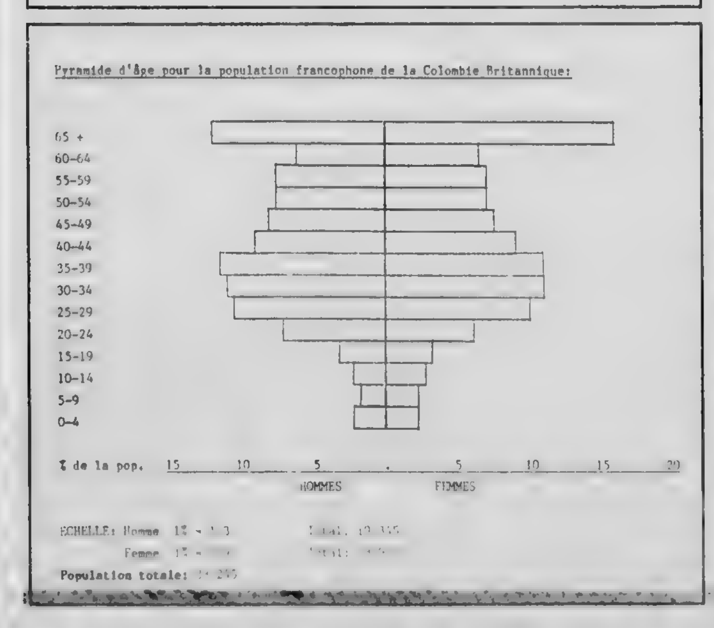
La Commission d'étude pourra aussi se référer aux premiers résultats d'un sondage qui sera réalisé en mars et avril auprès de 5 000 jeunes francophones de l'extérieur du Québec, âgés entre 15 et 24 ans. Le sondage mesurera la langue de lecture, la langue d'écoute, la langue utilisée lors des activités quotidiennes, les attitudes des jeunes envers la langue française et anglaise bref, tracera un portrait du comportement linguistique de la jeunesse francophone.

Cette grande enquête nationale s'avère fort intéressante par son ampleur et son contenu car elle sera menée auprès des jeunes. Comment ces jeunes francophones se perçoivent et se projettent dans l'avenir? Leurs réponses, les solutions et les gestes concrets qu'ils proposeront pour freiner l'assimilation, devraient en dire assez long sur l'optimisme ou le pessimisme que la francophonie canadienne pourra afficher à l'avenir. ■

Yves Lusignan est journaliste et courriériste parlementaire à l'Agence de Presse francophone (APF) à Ottawa.







Donner le goût d'apprendre en français

par Marc Angers

En milieux francophones minoritaires, les programmes d'études de français langue première connaissent du succès si la particularité d'une communauté donnée peut s'y refléter au maximum. C'est une condition indispensable à atteindre. Il faut savoir créer des connotations locales à l'intérieur de ces programmes. C'est la meilleure façon pour soutenir la motivation et la fierté des enfants à apprendre dans la langue française.

Mais ce beau concept s'applique-t-il d'un bout à l'autre du Canada? Ça varie avec l'importance de la minorité et selon les ressources humaines et financières dont disposent les ministères provinciaux de l'Éducation qui ont la juridiction de ce secteur. On constate que plus la minorité est petite, plus on utilise des programmes d'études du Québec adaptés ou carrément des programmes d'immersion.

Comme l'isolement et la pauvreté des infrastructures de quelques provinces canadiennes les empêchent d'avoir un système d'éducation compatible aux aspirations de la minorité francophone, pour compenser, il faut encourager la concertation entre provinces.

...l'isolement et la pauvreté des infrastructures de quelques provinces canadiennes les empêchent d'avoir un système d'éducation compatible aux aspirations de la minorité francophone...

Provinces maritimes: la concertation

Pour illustrer une telle situation, voyons ce qu'ont semblé choisir les provinces maritimes à l'exception de... Terre-Neuve.

Il faut dire que les situations divergent d'une province à l'autre selon l'importance de leur population francophone. Le Nouveau-Brunswick reconnaît aux francophones le droit de gestion de leurs institutions scolaires à partir du plus haut échelon de l'organigramme: le ministère de l'Éducation lui-même où on retrouve la dualité linguistique. Sans aller aussi loin, la Nouvelle-Écosse a au sein de son ministère de l'Éducation, un secteur pour l'éducation en français chargé d'élaborer les programmes d'études.

Il en allait de même à l'Île-du-Prince-Edouard jusqu'à ce que le gouvernement provincial, le mois dernier, accorde la gestion scolaire aux Acadiens et francophones.

Chacune des provinces (à l'exception de Terre-Neuve) développe des programmes pour l'éducation en français qui leur sont propres et qui tiennent compte de leur approche respective de l'enseignement. Une constante demeure cependant: les programmes se comparent à ceux du Québec pour une raison économique bien simple «les provinces de l'Atlantique trouvent la très grande majorité de leur matériel pédagogique au Québec», estime Jean-Guy Robichaud, directeur du Centre provincial des ressources pédagogiques (CPRP) en Nouvelle-Écosse.

Ces provinces reconnaissent l'importance de développer des programmes avec une composante historique et culturelle propre à la région de l'Atlantique (dans les programmes de sciences humaines et de langues, par exemple). Le CPRP a d'ailleurs été créé dans le but de développer du matériel d'appui afin de renforcer cet aspect. La même philosophie est appliquée à l'Île-du-Prince-Édouard qui, du moins jusqu'à maintenant, a un peu moins de ressources à sa disposition.

Mais on a vite réalisé qu'aucune de ces provinces n'a la capacité, individuellement, de créer une telle programmation. C'est là qu'on a senti la nécessité de se concerter en formant la Fondation d'éducation des provinces maritimes (FEPM). Cette organisation, où sont représentés les trois gouvernements, encourage la collaboration sur certains projets de programmes d'études de français langue première communs. Terre-Neuve ne fait pas partie de cette Fondation mais a quand même participé à certaines discussions.

La seule voie à suivre

Deux importants projets résultent de cette concertation: création d'un programme d'études complet des Maritimes pour la 9ième année et mise sur pied d'une vidéothèque française accessible à toutes les institutions qui offrent une instruction en français dans les Maritimes.

Pour M. Robichaud, la concertation est la seule voie d'avenir à suivre. Déjà, il a remarqué une augmentation dans les inscriptions et la fréquentation des institutions scolaires francophones dans les provinces de l'Atlantique. Mais, selon lui, le succès viendra lorsque les Francophones auront le contrôle complet de leur système d'éducation. Ainsi, le cran d'avance que possède le Nouveau-Brunswick permet aux francophones de cette province de travailler directement au développement de la politique curriculaire du ministère de l'Éducation.

«Présentement, explique-t-il, la Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard ont chacun leur propre philosophie de l'enseignement. C'est donc plus difficile de développer du matériel pédagogique de base si les politiques curriculaires ne sont pas les mêmes».

La situation de l'Île-du-Prince-Edouard est en évolution, mais en Nouvelle-Ecosse on n'admet que l'existence d'un conseil scolaire francophone, Clare-Argyle. «Ce qui fait qu'on doit encore justifier, expliquer et faire approuver nos programmations par des administrations anglophones pas nécessairement aptes à comprendre nos besoins» dit M. Robichaud.

...Un énorme fossé sépare Terre-Neuve des trois autres provinces maritimes. D'abord parce qu'elle n'a pas encore reconnu le droit à l'instruction en français dans sa loi scolaire...

Terre-Neuve: encore isolé

Un énorme fossé sépare Terre-Neuve des trois autres provinces maritimes. D'abord parce qu'elle n'a pas encore reconnu le droit à l'instruction en français dans sa loi scolaire. Aussi parce qu'elle n'a pas, à proprement parler, de politiques curriculaires pour les programmes d'études de français langue première. «C'est encore un privilège de recevoir une instruction en français à Terre-Neuve» indique Jean-Guy Labbé, directeur adjoint au Labrador City Colegiate. M. Labbé est aussi responsable de la section française de cette institution.

Un seul document d'étude a été réalisé (le «proposal for a French Curriculum for Newfoundland Schools»). Il a d'ailleurs reçu un accueil plutôt mitigé de la Fédération des parents francophones de Terre-Neuve et du Labrador (FPFTNL). «Cette étude est décevante car elle fait preuve d'une incompréhension du problème de l'assimilation des Francophones et d'autre part d'un manque de rigueur difficilement acceptable pour pallier à cette situation» soutient la FPFTNL, dans une lettre écrite au ministre de l'Éducation, Philip J. Warren. À la veille d'un procès (prévu pour avril) sur le droit à une éducation en français à St-Jean, le gouvernement révise ses positions. Il s'engage à développer les cadres d'un nouveau programme de français langue première qui sera dévoilé avant ce procès.

À Terre-Neuve, il n'existe pas de commissions scolaires francophones. Seulement une école française (à La Grand'Terre) et des sections françaises à Labrador City et Cap St-Georges.

À Labrador City par exemple, on a emprunté carrément le programme et le système d'évaluation du Québec. «Ça marche bien» dit M. Labbé. «Surtout parce qu'on dessert une population qui provient du Québec et qui retournera au Québec».

Malgré le succès du programme à Labrador City, il souhaite que le gouvernement de Terre-Neuve inscrive dans sa loi scolaire le droit à une éducation en français et éventuellement, qu'il crée sa propre politique curriculaire. «On y adhérerait étape par étape car on est conscient de la limite des ressources de la province», ajoute-t-il. Effectivement les ressources ne sont pas très riches. Jusqu'à l'an passé, une seule personne travaillait à l'élaboration des programmes d'études. Présentement, le poste est vacant. ■

Marc Angers est rédacteur en chef du journal Le Gaboteur, à Terre Neuve.

Une francophonie réduite de moitié

par Micheline Goulet

Le lit du racisme s'est élargi du simple au double lorsqu'un Néo-Canadien a osé défendre le bilinguisme à Sault-Ste-Marie. Tout ce qui n'est pas «anglais» doit courber l'échine parce que «si on les laisse parler français, ils vont peut-être se mettre à parler hollandais et italien ensuite», a déclaré en 1987 le président du conseil municipal d'Elizabeth Town, Ontario.

... Au niveau des origines, le Canada se divise en trois blocs, presqu'identiques en nombres: français, anglais et origines multiples...

Le Canada a changé. Alors que Statistique Canada persiste à dire qu'il y a 500 000 francophones en Ontario, il y en a 1 113 095 qui déclarent parler le français (Recensement 1986). Deux autres provinces comptent un nombre impressionnant de personnes déclarant parler le français par rapport aux francophones de «souche»: Alberta 163 000 personnes par rapport à 47 000, Colombie- Britannique 190 000 vs 38 600.

Ce phénomène ne lasse pas de surprendre car si l'on voulait couper au plus court, il faudrait dire qu'au niveau des origines, le Canada se divise en trois blocs, presqu'identiques en nombres: français, anglais et origines multiples. Du bloc francophone, 37 pour cent des personnes se déclarent bilingues, chez les personnes aux origines multiples 30 pour cent et chez les anglophones 7,6 pour cent.

Un parallélisme assez particulier se dessine entre les groupes multiculturels et les francophones. Certaines communautés culturelles présentent un taux élevé de francophones; Arméniens 43 pour cent, Arabes 34 pour cent, Grecs 30 pour cent, etc. À ce jour, ces personnes sont statistiquement des anglophones ou enfermées dans des compartiments culturels déterminés uniquement par leur naissance ou leur langue maternelle. Des associations multiculturelles francophones ont vu le jour en Ontario et en Alberta.

Mme Evelyne St-Amand-Hubert, présidente de l'Association multiculturelle francophone de l'Alberta (AMFA) a pu constater que des 8 000 réfugiés vietnamiens qui ont dû s'installer dans cette province, les enfants ont été assimilés au système scolaire anglophone et aujourd'hui sont dans l'impossibilité de communiquer avec leurs grand-parents!

2,5 millions

Il ne faut plus dire qu'il y a 900 000 francophones hors-Québec, mais bien 2,5 millions de personnes déclarant parler le français. Plusieurs Néo-Canadiens, immigrants reçus ou en attente de statut et réfugiés, ont complété toutes leurs études en français même si leur langue d'origine est autre.

En ne traitant pas ces personnes avec égalité, selon les termes de l'article 15 de la Charte des droits et libertés(1), les pires injustices sont commises en matière de péréquation, subventions aux écoles françaises, accès aux fonds publics, distribution des taxes foncières et scolaires. Aussi l'expression «où le nombre le justifie» victimise doublement la francophonie.

Il ne faut plus dire qu'il y a 900 000 francophones hors-Québec, mais bien 2,5 millions de personnes déclarant parler le français...

Que l'on veuille connaître la langue maternelle de certaines personnes, afin de déterminer l'indice de continuité de cette dernière (assimilation), est important. Toutefois Statistique Canada se prépare à ne questionner que «la langue parlée à la maison» et systématiquement la francophonie sera coupée de moitié (exemple: Ontario 276 000 vs 500 000). Il faut que nous soyons capables d'identifier qui sont ces 2,5 millions de personnes qui déclarent parler le français, si véritablement ce pays est bilingue!

...Go back to hungary... C'est l'injure après l'insulte, c'est une violation de la Charte des droits et libertés, c'est un médecin d'origine hongroise qui a été bafoué au nom de toutes les minorités de ce pays.

(1) Droits à l'égalité

15. (1) La loi ne fait acception de personne et s'applique également à tous et tous ont droit à la même protection et au même bénéfice de la loi, indépendamment de toute discrimination, notamment des discriminations fondées sur la race, l'origine nationale ou ethnique, la couleur, la religion, le sexe, l'âge ou les déficiences mentales ou physiques.

(2) Le paragraphe (1) n'a pas pour effet d'interdire les lois, programmes ou activités destinés à améliorer la situation d'individus ou de groupes défavorisés, notamment du fait de leur race, de leur origine nationale ou ethnique, de leur couleur, de leur religion, de leur sexe, de leur âge ou de leurs déficiences mentales ou physiques.■

Micheline Goulet est journaliste-pigiste à Ottawa.

La Fédération des Franco-Colombiens,
le porte-parole de la communauté francophone
de la Colombie-Britannique
travaille en étroite collaboration avec
l'Association des Parents du Programme Cadre de Français
pour la pleine reconnaissance du droit à l'enseignement en français.

Nous sommes également actifs dans les domaines suivants:
l'Opération Loi Scolaire, la campagne de sensibilisation à la cause juridique;
le développment de l'éducation postsecondaire en français;
et
l'alphabétisation.



La Fédération des Franco-Colombiens
853, rue Richards, bureau 104
Vancouver (C.-B.) V6B 3B4
(604) 669-5264

Association des Parents
du Programme Cadre de Français
117, 15e Rue Est, bureau 4A
Vancouver Nord (C.-B.) V7L 2P7
(604) 983-2004

De nouvelles pistes pour les années 90

Vision de l'avenir dans le domaine de l'éducation française au Manitoba

- autogestion scolaire
- établissement de centres scolaires communautaires
- introduction de nouveaux programmes de formation professionnelle
- services en français pour la clientèle pré-scolaire
- amélioration de l'accessibilité à l'éducation française
- accueil des «ayant-droit»

Société Franco-Manitobaine

Case postale 145
Saint-Boniface (Manitoba)
R2H 3B4
Téléphone: 233-4915

Associations engagées à la réalisation de cette vision

- Association des directeurs d'écoles franco-manitobaines
- Commissaires d'écoles franco-manitobains
- Conseil jeunesse provincial
- Éducatrices et éducateurs francophones du Manitoba
- Fédération provinciale des comités de parents
- Société franco-manitobaine

La Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse surveille de près les progrès réalisés par le peuple acadien en matière d'éducation. Nous sommes particulièrement fiers de l'obtention des nouvelles classes françaises à Sydney et également de l'arrivée prochaine (septembre 1991) du Centre scolaire communautaire d'Halifax-Dartmouth.



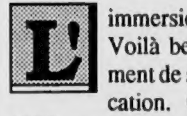
FÉDÉRATION ACADIENNE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

1106, rue South Park
Halifax, Nouvelle-Écosse
B3H 2W7

Tél: (902) 421-1772 Fax: (902) 422-3942

Un domaine qui laisse perplexe

par Armand Bédard


immersion en français! Voilà bel et bien l'élément de surprise en éducation. Quiconque, en 1970, aurait prédit qu'après vingt ans, au-delà de 200 000 jeunes canadiens s'y seraient éventuellement inscrits, se serait vu attribuer de «sobriquets» peu flatteurs.

L'immersion apporte plusieurs avantages à un grand nombre de citoyens de la majorité. Cependant, ces mêmes avantages ont eu, par ricochet, des répercussions sur l'éducation en français langue première au pays; ressources financières fédérales affectées à un plus grand nombre d'élèves sans pour autant augmenter proportionnellement; une compétition souvent vive pour un nombre limité d'enseignants; de fausses perceptions chez les gens quant aux différences fondamentales entre l'immersion et l'enseignement en français langue première.

Ce phénomène nous force à faire plusieurs constats. Nous en énumérons quelques- uns parmi tant d'autres.

1) Par le passé, les Francophones, jeunes et moins jeunes avaient le quasi-monopole sur le bilinguisme. C'est de moins en moins le cas. Pendant que des institutions fédérales, provinciales et privées se dotent de personnel bilingue, les Francophones doivent maintenant concurrencer un nombre croissant de personnes bilingues, non-francophones.
2) Plusieurs recensements consécutifs démontrent que l'assimilation alarmante fait des ravages chez les Francophones. Ceux-ci, hors Québec, sont de moins en moins bilingues tandis qu'une partie de la jeunesse non-francophone se bilinguise.
3) Un nombre significatif de «Francophones» s'inscrivent dans des programmes d'immersion. Leurs parents sont convaincus que l'immersion est un véritable programme français; ou ils n'ont pas le choix, faute d'accès à une école française; ou encore les enfants n'ont pas les compétences langagières pour participer, dès la maternelle, au processus d'éducation en français, langue première.

Différences fondamentales

Le professeur Louis-Gabriel Bordeleau, dans un article intitulé

> **...Un nombre significatif de «Francophones» s'inscrivent dans des programmes d'immersion. Leurs parents sont convaincus que l'immersion est un véritable programme français,...**

«L'éducation française à l'heure de l'immersion», résume avec lucidité les différences fondamentales entre l'éducation française, langue première et l'immersion.

«L'éducation française», affirme-t-il, «dans son sens plénier et global, se veut un ensemble cohérent et concerté de démarches, de structures et d'outils orientés vers le plein épanouissement des membres d'une communauté partageant une même langue, des traditions semblables et un ensemble suffisamment précis de valeurs; bref une façon distincte de voir et d'interpréter le monde ambiant». Alors qu'en immersion «il s'agit de permettre à l'élève d'atteindre un niveau de compétence fonctionnelle en français langue seconde tout en assurant une compréhension et une appréciation de la langue seconde et de la culture qu'elle véhicule; cela fait en sorte que l'élève maintienne son identité linguistique et culturelle d'origine».

Quiconque adhère à ces définitions (l'auteur y adhère) se doit d'en conclure que si l'immersion atteint ses objectifs, le jeune Francophone sortant de ce programme sera des plus confus. Son français sera «fonctionnel» et sa langue française «seconde». Il aura une «appréciation de la culture» et il maintiendra «son identité linguistique et culturelle d'origine»! Pauvre jeune!

Mieux que rien?

Mais plusieurs diront, sans doute avec raison, que l'enseignement par immersion c'est mieux que rien. Combien retrouve-t-on de Francophones dans les programmes d'immersion? Voilà une question difficile, voire impossible, à répondre. Il y a pénurie de recherches sur le sujet. On peut supposer que le taux d'inscription des «Francophones» à des programmes d'immersion est très fortement influencé par la facilité ou difficulté d'accès à des écoles françaises, langue première. Ensuite, il y a les «fausses perceptions» quant aux objectifs et résultats de chacun des programmes ainsi que le facteur connaissance ou méconnaissance de la langue dite maternelle. Nous en sommes revenus aux trois grandes raisons qui font que des «ayants droit» (enfants de parents visés par l'article 23 de la Charte des droits et libertés) se retrouvent dans des programmes d'immersion.

Constater que bon nombre des inscrits en immersion sont admissibles à l'école française et déclarer solennellement que ces brebis égarées devraient être à l'école française est une chose; entreprendre les démarches nécessaires à l'accomplissement de cette noble mission qu'est la récupération en est une autre. Afin de proposer des éléments de solution, il s'agit de dresser trois scénarios à partir des trois principales raisons qui portent des parents à inscrire leurs enfants à l'immersion.

> **...les parents qui adhèrent aux objectifs de l'école française mais qui inscrivent ou doivent inscrire leurs enfants à l'immersion risquent d'être drôlement trompés...**

Succès chez la majorité

Les parents croient que l'immersion peut «franciser» leur progéniture. Et pourquoi pas? Après tout, le phénomène d'immersion bilinguise des jeunes anglophones; le pourcentage d'utilisation du français est égal à celui de l'école française (et supérieur à celui des programmes mixtes/bilingues); souvent, l'école française est loin ou inexistante et l'école d'immersion est au coin de la rue. Voilà ce que bien des gens vivent face à l'éducation et le genre d'enseignement que recevront leurs enfants.

> **...On peut supposer que le taux d'inscription des «Francophones» à des programmes d'immersion est très fortement influencé par la facilité ou difficulté d'accès à des écoles françaises, langue première...**

Une telle situation est le résultat, surtout, de deux autres phénomènes - l'un psychologique et l'autre politique. Le psychologique c'est toute la publicité qui entoure le phénomène de l'immersion. L'immersion jouit d'un grand succès chez la majorité. La publicité qui entoure ce programme est presque toujours positive. Les parents francophones prennent le pas - souvent car ils se disent «si c'est bon pour les anglophones, pourquoi pas pour nous?» Cette réaction contribue à un autre phénomène qui est celui de l'absence de revendication vis-à-vis l'éducation française langue première. Le cercle vicieux est complet. Un certain service est en place, on ne revendique pas, donc, pas d'école française.

Le côté psychologique et le côté politique demeurent interliés. Nombreux sont les endroits au Canada où la croissance de l'immersion a graduellement remplacé une école ou un programme français. (L'auteur a relevé plusieurs exemples du genre au Manitoba. Il est probable que les cas manitobains se répètent dans d'autres provinces.)

L'immersion: ou rien

Ces «remplacements graduels» sont dans tous les cas reliés à des connotations politiques, c'est-à-dire, les fameux cas de nombres suffisants. Là où les inscriptions possibles pour une école française frôlent ou sont inférieures aux nombres suffisants établis par divers régimes scolaires (ces nombres varient), et là où une certaine demande pour le programme d'immersion existe, la réaction est presque toujours la même: la commission scolaire annonce aux Francophones que c'est l'immersion ou rien.

Contrôlées en très grande majorité par les anglophones majoritaires, ces administrations scolaires prennent la décision d'offrir l'immersion. En effet, c'est la majorité qui d'abord se sert et, en passant, ouvre la porte aux Francophones qui, d'un seul coup, viennent agrandir les nombres. Ils aident à rendre le programme d'immersion rentable. Politiquement, les administrateurs scolaires sont sécures; le genre d'éducation voulue par les parents revendiquant l'immersion est offerte; les Francophones sont accommodés et on a une école ou un programme de moins à administrer.

Devant une telle situation, les parents francophones, peu nombreux et peu influents au niveau politique, acceptent ce moindre mal, même s'ils accceptent mal les objectifs visés par l'immersion. Il est toujours plus facile de signaler des répercussions et problèmes que de présenter des éléments de solutions. Les solutions se situent principalement aux niveaux information/offre active et programmation/récupération.

(Suite à la page 18)

Confessionnelle ou publique? (Suite de la page 8)

Selon l'étude mentionnée plus haut, ces «accommodements» suffisent aux Acadiens qui résistent aux invitations de la communauté catholique irlandaise de relancer le débat qui «pourrait facilement prendre une tangente linguistique résultant en une confusion des questions et du problème de fond; nous nous demandons s'il pourrait y avoir un gagnant dans un tel débat.» Le rapport poursuit: «ce qui paraît être le plus essentiel au comité, c'est le respect des droits de tous ceux et celles impliqués dans cette affaire.»

La gestion

On ne risque pas de se tromper en prévoyant qu'au fur et à mesure, de l'obtention du droit de gestion de leurs écoles, les tensions créés entre francophones en milieu minoritaire par la présence de deux systèmes scolaires parallèles, augmenteront.

Ce sera la fête si dans quelques semaines, la Cour suprême du Canada donnait raison aux Franco-Albertains qui réclament, dans la cause Mahé-Bugnet, la gestion complète.

Mais ces écoles franco-albertaines, seront-elles catholiques ou non-confessionnelles? Si à Légal, par exemple, l'école est catholique, les parents francophones qui s'opposeront légitimement à ce que leurs enfants soient exposés à cette religion seront-ils vraiment plus avancés, si le nombre d'enfants ne justifie pas l'aménagement d'une deuxième école?

De telles difficultés peuvent être anticipées. Par exemple, en Ontario, les situations pénibles n'ont pas tardé à se présenter dès que le gouvernement provincial parachevait le financement des écoles catholiques jusqu'à la fin du secondaire, en 1986, alors que des groupes de francophones du Nord se sont chicanés entre eux, parfois comme chien et chat, pour le contrôle de la seule école secondaire de la localité. Dans les banlieues francophones d'Ottawa, où l'on vient d'obtenir la gestion d'un conseil scolaire bicéphale, catholique et non-confessionnel, on voit le matin deux autobus scolaires sur une même rue transportant des enfants à des écoles situées presque côte à côte.

La question n'est sûrement pas sans issue. Il faut parier que chacun des intervenants dans ce débat fort prévisible, aura en tête les meilleurs intérêts de l'ensemble de la communauté. Mais l'expérience nous montre qu'au Canada, lorsqu'il est question de droits constitutionnels risquant d'entrer en contradiction, les choses ne sont jamais faciles.

Comme l'indiquait dernièrement un gestionnaire scolaire acadien en parlant en particulier de l'Ontario: «Je n'aimerais pas avoir vos problèmes à l'heure actuelle». ■

Adrien Cantin est éditorialiste au quotidien Le Droit à Ottawa.

Un domaine qui laisse perplexe (Suite de la page 17)

Informer correctement

Dans un premier temps, il faut que les organismes de parents, les gouvernements provinciaux et fédéral ainsi que les autorités scolaires locales s'entendent pour informer le public correctement. Il est vrai pour l'ensemble d'une société qui aspire au bilinguisme que le bilan de l'immersion est nettement positif. Par contre, les parents qui adhèrent aux objectifs de l'école française mais qui inscrivent ou doivent inscrire leurs enfants à l'immersion risquent d'être drôlement trompés. Ensuite, il faut s'interroger sur l'offre active des gouvernements provinciaux et des autorités scolaires locales. Voilà une approche rarement employée dans le domaine de l'éducation française langue première dans la grande majorité des provinces et territoires. Facilement dit mais difficilement fait, cette offre active pour l'éducation dans sa langue maternelle pourtant garantie par la Charte des droits et libertés.

Récupération et intégration

La deuxième grande intervention se situe au niveau de la récupération. Déjà, dans quelques endroits, on développe des programmes de récupération/préparation à l'école française. L'approche pédagogique ressemble alors à celle de l'immersion mais avec une différence fondamentale: elle vise l'intégration du jeune francophone au programme offert dans l'école française et dans les plus brefs délais.

Ces deux grands moyens ont, entre autres, un résultat possible quant aux nombres d'inscrits aux écoles françaises. Ensemble, ils pourraient augmenter les nombres et réduire ou éliminer les arguments sur «les nombres suffisants» trop souvent utilisés par les autorités scolaires pour justifier leur inaction ou déguiser leur attitude négative envers l'éducation en français pour les Francophones.

L'immersion, de façon subtile, est un véritable concurrent à l'école française non seulement parce que la présence de ce programme a l'effet de réduire le niveau de revendications de la part des Francophones mais aussi, parce que ce programme ne tente pas d'éduquer les jeunes Francophones. Plutôt, et le programme ne le cache pas, il tente de faire apprendre à l'élève le français langue seconde. Et c'est là tout le dilemne. ■

Armand Bédard est directeur général de la Fédération manitobaine des comités de parents.

ÉDUCATEURS • ÉDUCATRICES

FAITES GRIMPER VOTRE TAUX D'INTÉRÊT GRÂCE À LA BANQUE VIDÉO DE TVONTARIO.



Jusqu'à 10 000 titres en banque! Autant de vidéos de TVOntario qui rendront vos cours encore plus intéressants. Nos séries s'adressent aux élèves de différents niveaux et couvrent de nombreux sujets dont les mathématiques, la géographie, la biologie et la physique. En mariant la théorie aux techniques d'animation ou au divertissement, la télévision éducative vous propose des cours de qualité supérieure. Demandez notre catalogue vidéo... vous y trouverez une petite mine d'or!

En Ontario, composez le 1-800-668-9974. Ailleurs, composez le 1-800-387-8450, poste 2613. Si vous préférez, écrivez à l'adresse suivante :

TVOntario, Service du Marketing
C.P. 200, succursale Q
Toronto (Ontario) M4T 2T1.



TVOntario

LA BANQUE VIDÉO DE TVONTARIO. UNE RICHESSE À PORTÉE DE LA MAIN.